

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

Le Prix Courant

Page(s) manquante(s)

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Propriété Foncière, Assurance

Publié par ALFRED et HENRI LIONAIS, éditeurs-propriétaires, au No 25 rue Saint-Gabriel, Montréal, Téléphone Bell Main 2547, Boîte de Poste 917. Abonnements: Montréal et Banlieue, \$2.00; Canada et Etats-Unis, \$1.50; France et Union Postale, 15 francs. L'abonnement est considéré comme renouvelé, à moins d'avis contraire au moins 15 jours avant l'expiration, et ne cessera que sur un avis par écrit, adressé au bureau même du journal. Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages et l'année en cours ne sont pas payés.

Adresser toutes communications simplement comme suit: LE PRIX COURANT, MONTREAL, Can.

VOL. XXIII

VENDREDI, 10 FÉVRIER 1899

No 6

COMMERCE, INDUSTRIE, FINANCE

Toutes les personnes qui s'intéressent aux choses de la Bourse se rappellent encore le fameux Krach des cuivres qui a provoqué dans le monde des spéculateurs un certain nombre de suicides et qui a entraîné des ruines sans incalculables.

M. Francis Laur, un homme politique en vue doublé d'un financier, jette le cri d'alarme. Il vaut la peine de l'écouter :

" Je vois revenir la chimère qui hanta le cerveau de M. Secretan et faillit en faire un homme de génie et un milliardaire. Je veux parler de l'accaparement du cuivre dont j'avais prévu un an à l'avance l'avortement tragique.

" Cette fois, ce n'est plus un homme seul mal appuyé par un grand financier qui tente l'aventure, c'est un *trust* américain. La chose est plus sérieuse, car là, on aura tout l'argent qu'il faut et la combinaison Secretan a échoué, on le sait faute de millions nécessaires."

Des avis de Boston confirment qu'une combinaison de capitalistes de New York monopolise la production du cuivre des Etats Unis et a commencé à acheter tous les titres disponibles des Compagnies cuprifères en vue d'un syndicat. L'affaire sera constituée en compagnie d'ici à deux mois; le capital sera de 200 à 500 millions de dollars et les cercles financiers de l'étranger seront mis en demeure de participer à la souscription. Les Compagnies dans

cette fusion sont : Calumet, Butte, Boston, Boston et Montana, Anaconda, Montana, Ore, Arcadian, Osceola et Demarack.

C'est-à-dire, environ les $\frac{3}{5}$ de la production du monde.

Le coup semble bien monté, car ce *trust* monopolisant le marché américain tout entier, pèsera beaucoup plus sur le marché qu'un *trust* ayant l'ambition d'accaparer le cuivre du monde entier.

* * *

En effet, dans ce cas, chaque petit producteur se croit en position de faire " chanter " le grand *trust* et demande pour une mine insignifiante des conditions énormes.

Peut-on être maître du cours avec les $\frac{3}{5}$ de la production du cuivre ? Cela est certain. Ce ne sont pas les marchés du Chili et du Japon qui peuvent lutter, sans compter que le Japon sera très accessible à une entente.

Je vois donc, cette fois, un danger sérieux et avec les emplois toujours croissants du cuivre, je crois à une surélévation du cours de 80 livres et plus comme on l'a vu du temps de M. Secretan.

Le remède à cela, c'est de rechercher des mines de cuivre chez nous; il faut pousser partout aux travaux ayant comme objectif le cuivre.

Produisons, produisons ! et le grand *trust* américain ira rejoindre les autres *corners* et *combines*.

En 1889, ce sont les "vieux cuivres," les vieux métaux qui ont eu raison de la coalition. En 1899, que ce soit le métal neuf qui remporte la victoire !

* * *

Il va s'établir à Chicoutimi, dit-on, une nouvelle manufacture pour la fabrication de boîtes, tinettes pour beurre et fromage et boîtes pour le lait conservé.

MM. Paradis et Belley sont les promoteurs de cette nouvelle entreprise.

* * *

Un arrêté royal vient d'être pris au sujet de la vente du lait en Belgique.— Il est ainsi conçu :

"Le lait privé d'une partie de sa crème ne pourra, dorénavant, être vendu ou transporté pour la vente que dans des récipients portant, sur tout le contour extérieur, une bande de couleur bleu foncé, de 2 pouces au moins de largeur, se détachant sur un fond blanc ou sur une autre bande de couleur blanche. Ces récipients ne pourront être utilisés pour la vente du lait complet.

"Les voitures clo-es avec ou sans compartiments pourront également être utilisées pour le transport du lait écrémé en vue de la vente, à condition de porter au-dessus du robinet de débit l'inscription "lait écrémé," tracée sur fond blanc en caractères bleu foncé de cinq centimètres au moins de hauteur et dérogée de toute autre mention."

* * *

La compagnie Eddy (The E. B. Eddy Co., Hull, Qué.) se propose de construire incessamment une nouvelle manufacture de pulpe.

* * *

Pendant que plusieurs éditeurs de journaux s'agitent auprès de la Commission Anglo Américaine pour obtenir dans le nouveau tarif douanier l'entrée en franchise de droits

des papiers à journaux, afin de pouvoir eux aussi "se réjouir des avantages que possède le Canada par ses provisions de bois et ses forces motrices," les partis contraires, parmi lesquels les fabricants de papier, trouvent que ce bonheur ne leur est nullement nécessaire et d'autant moins que beaucoup de ces derniers ayant engagé de grands capitaux dans leurs entreprises, se soucient fort peu de subir la concession des Canadiens qui travaillent à meilleur compte et avec des matières premières moins cher. A 2 cts la livre le papier à journal est assez bon marché, dit un fabricant.

* * *

La Société des Commis-Epiciers a tenu son assemblée annuelle dimanche après-midi à la salle de l'Union St Joseph, rue Ste-Catherine, sous la présidence de M. T. J. Wayland, président sortant.

Au début de la séance, le secrétaire donne lecture de son rapport qui fait spécialement mention des progrès qu'a faits la société dans le cours de l'année. De brillantes fêtes en ont fait connaître l'importance, et la société occupe aujourd'hui un rang qu'elle n'a jamais occupé dans le passé.

Le trésorier a soumis son rapport qui a été trouvé des plus satisfaisants et adopté. Malgré les dépenses énormes faites pour l'organisation de démonstrations pendant l'année, il reste en caisse un surplus de \$300.

Les deux rapports sont adoptés à l'unanimité et l'on procède ensuite à l'élection des officiers. Deux candidats étaient sur les rangs pour la présidence. Ce sont MM. E. Migneron et G. N. Robert. Le vote, quoique très contesté, a été très amical, et lorsque le nom du vainqueur a été proclamé, le candidat défait a été le premier à tendre la main à son heureux adversaire. Tous les

autres officiers ont été élus par acclamation.

Voici le résultat complet de l'élection : Président, E. Mignerou ; 1er vice-président, O. Langlois ; 2e vice-président, J. O. Villeneuve ; secrétaire archiviste, N. Bisson ; assistant secrétaire archiviste, J. C. Marchand ; trésorier, J. Fortier ; assistant trésorier, E. Bazinet ; secrétaire correspondant, E. Turgeon ; collecteur, J. B. A. Poirier ; 1er commissaire ordonnateur, J. Martineau ; 2ème commissaire ordonnateur, J. M. Paradis ; visiteur des malades, P. Joly ; aumônier, M. l'abbé Bédard ; médecins conjoints, F. X. Plouffe et G. E. Asselin ; avocat, F. J. Bisailon, C. R.

L'élection terminée, M. Mignerou a pris la parole et dans une charmante allocution a remercié ses amis du travail qu'ils s'étaient imposé pour assurer son élection. Il s'est immédiatement concilié les sympathies de ses adversaires en remerciant M. N. Robert et ses amis de la courtoisie qu'ils avaient apportée à la lutte.

M. Mignerou a promis de consacrer toute son énergie à l'avancement et à la prospérité de la société des commis épiciers et il n'y a aucun doute que ses adversaires d'hier feront tout en leur pouvoir pour secondar ses efforts.

Après quelques mots du président sortant de charge, M. Wayland, la séance est levée.

Il y a eu cinquante ans le 1er janvier que l'on mit en usage les premiers timbres-poste français. La Société française de timbrologie vient d'adresser au sous-secrétaire d'Etat des postes et télégraphes une intéressante requête pour que cette date importante dans l'histoire économique et administrative de la France ne passe pas inaperçue.

Elle propose d'ordonner à cette

occasion la réimpression et la mise en vente, pour une période de trois ou six mois, de la série des timbres-poste à l'effigie de la Liberté, émise au cours de l'année 1849 et en février 1850. Le Trésor retirerait de cette réimpression un bénéfice très appréciable, car on fixe au chiffre de 500,000 le nombre de collectionneurs de timbres poste.

La Compagnie de Navigation Richelieu et Ontario demandera au parlement fédéral à sa prochaine session un acte modifiant l'acte constitutif de la Compagnie et les actes qui le modifient, comme dit la formule officielle, et lui permettant d'augmenter le capital-actions, de posséder et de construire des hôtels d'étendre les pouvoirs de la Compagnie d'acquérir et tenir des biens-fonds, etc.

On vient de procéder en Allemagne à la fabrication de tonneaux dont les fonds et les douves sont en bois de peu d'épaisseur mais revêtues d'une couche de liège. De cette façon le tonneau perd considérablement de son poids et devient ainsi d'une grande légèreté ; le liège protège, en outre, le contenu contre les changements de température, le mauvais goût, etc.

Sait-on que Cuba, à présent américaine, faillit devenir, sous le règne de Louis-Philippe, une possession française ?

Voici en quelles circonstances :

La reine Christine avait offert à la France de lui vendre ses principales colonies pour combler le déficit de la métropole espagnole.

C'est aux Tuileries qu'eurent lieu de mystérieux pourparlers entre M. Campuzano, envoyé d'Espagne, le banquier Aguado, le prince de Talleyrand et Louis-Philippe.

Il paraît que le traité proposé

comprenait deux parties : la première, qui cédait Cuba à la France, moyennant trente millions, fut signée sans difficulté.

Mais la seconde, relative à Porto-Rico et aux îles Philippines, fit rompre les négociations. L'Espagne demandait dix millions. Louis Philippe en offrait sept, alléguant que la vente des Philippines pourrait engager la France dans une guerre contre l'Angleterre.

L'envoyé espagnol rompit alors les négociations

MM. Andrew Allan, Hugh A. Allan, Joseph Ovide Gravel, John Jones McGill et John Brillie ont été incorporés le 3 février sous le nom de "The Dominion Oil Cloth Company (à resp. limitée) avec un capital actions de \$50,000 divisé en 500 actions de \$100.

La nouvelle Compagnie a acquis le commerce et l'actif de la Dominion Oil Cloth Co et va manufacturer et vendre des prélaris, du linoleum, des tapis de liège, du drap-cuir, du papier huilé et verni, des étoffes et habits imperméables, des tissus caoutchoutés, veloutés, figurés, huilés, colorés, brochés et enduits ; des burlaps et des bougrans décoratifs ; des peintures, huiles et vernis.

Quelques chiffres sur le mouvement maritime de la Grande Bretagne.

En 1898, les ports britanniques ont reçu un tonnage de 34,515,804 tonneaux, contre 34,615,151 tonneaux, en 1897. Les sorties se sont élevées à 39,362,642 tonneaux contre 39,308,276 tonneaux. Dans l'ensemble du mouvement, le pavillon anglais a couvert 75 0/0 du tonnage total.

Les importations de la Grande-Bretagne ont atteint le chiffre de

410,004,198 livres st. contre 451,028,960 livres en 1897.

Les exportations anglaises se trouvent moins bien traitées avec un total de 233,390,792 livres st. contre 234,219,708 liv. st.

Une succursale de la Merchants Bank of Canada a été ouverte à Markdale, Ont., sous la direction de M. W. A. Burrows.

La Imperial Bank of Canada a ouvert une succursale à Listowell, sous la direction de M. Robert Arkell.

La fortune de la Papauté, placée surtout en bons du Trésor anglais, représente un capital de 250 millions.

Les fonds de la Papauté étaient gérés par le cardinal Manning, fils d'un ancien gouverneur de la Banque d'Angleterre ; ce cardinal fut, jusqu'à sa mort, le conseiller financier de Léon XIII.

Quant au Pape, il n'est pas sans quelque bien. Il possède de grandes terres à Haggerstow, près de Londres, et beaucoup d'immeubles dans les quartiers pauvres de la Cité. Mais c'est un propriétaire doux à ses fermiers et les locataires de ses immeubles, choisis parmi les plus besogneux et les plus méritants, s'étonnent, quand ils n'ont pu acquitter leurs loyers, de ne pas être expulsés de leur domicile. Ils ne savent pas qu'ils doivent cette libéralité à Léon XIII.

On annonce que la Canadian Manufacturer Publishing Company de Toronto va, très prochainement commencer la publication d'une édition spéciale de *The Canadian Manufacturer*, destinée à faire con-

naître à l'étranger, le Canada et ses immenses ressources.

Bon succès à notre confrère !

La Commission du Commerce de la Chambre des représentants américains a reçu dernièrement à Washington, les délégués de la Compagnie du nouveau canal de Panama. Ceux-ci ont fait observer qu'en raison des conditions futures du canal et vu le traité entre les Etats-Unis et la Colombie, ils avaient le droit de dire que le canal de Panama était un facteur nécessaire dans la solution du problème.

Ils ont nié que la nouvelle Compagnie fût placée sous le contrôle de la France, ou qu'ils aient été influencés par les intérêts des chemins de fer américains. Il s'agit d'une entreprise privée et la Compagnie ne cherche pas l'appui financier des Etats-Unis.

D'autre part, le Sénat américain a pris en considération le projet de loi du canal de Nicaragua.

La lumière électrique en poche ! voilà un rêve que bien des gens ont caressé ; il serait en effet si agréable d'avoir pour entrer chez soi le soir, pour s'éclairer dans une salle, où se trouvent des gaz explosifs, une lampe électrique portative.

Certes, dans cette voie, plusieurs tentatives ont déjà été réalisées, donnant plus ou moins de satisfaction, mais toutes sont dépassées maintenant par un appareil en usage aux Etats-Unis.

C'est un cylindre de 9 pouces de long, d'un peu plus de 1 pouce de diamètre, ressemblant fort à une lunette d'approche repliée. Cette lampe ou mieux cette lanterne, n'a pas de fil conducteur ; elle est combinée de telle façon que l'on peut s'en servir dans les milieux les plus explosifs ; elle contient trois éléments

donnant une tension de plus de 3 volts, et est pourvue d'un réflecteur grossissant. Quand la batterie est épuisée, elle peut être remplacée par une autre batterie.

Cette lampe ingénieuse est très utile, le soir dans une bibliothèque, lorsqu'on a des recherches à faire et peut rendre de grands services en bien des circonstances.

La compagnie de chemin de fer du Grand Tronc va considérablement s'outiller cet hiver sous le rapport des wagons pour transporter les marchandises. L'ordre vient d'être donné aux ateliers de la compagnie à la Pointe Saint Charles, pour la construction dans le plus bref délai possible, de cinq cents nouveaux wagons de fret. La compagnie va nécessairement être obligée d'augmenter son personnel d'ouvriers afin d'avoir ses wagons le plus vite possible. Les nouveaux wagons auront une capacité moyenne de 60 tonnes.

Le Yukon nous réserve de nouvelles surprises.

Le consul McCook de Dawson City, dans un rapport au département d'Etat à Washington, annonce que l'on vient de découvrir de riches gisements de platine dans la région du Yukon.

On mande de San Francisco, Cal. que l'organisation d'un syndicat ou *combine* pour l'accaparement du commerce des pruneaux de Californie est terminée.

Le nouveau syndicat compte contrôler 75 pour cent de la production et dicter ses prix au commerce.

Le capital est de \$1,000,000.

Le nom de ce nouveau *combine* est : " Pacific Coast Fruit Association " avec siège social à San-José, Californie.

PHARMACIENS vs EPICIERS

Un pharmacien qui signe J. W. L. écrit dans *La Presse* de samedi dernier à propos de l'Acte de Pharmacie et essaie, cela va sans dire, de justifier l'inique monopole dont jouissent les pharmaciens depuis 1890.

Nous nous attendions à quelque argument sérieux de la part des pharmaciens au moment même où l'issue de la bataille est imminente et tout ce que nous avons lu des écrits, lettres ou articles, des pharmaciens ou des médecins, n'offre même pas l'attrait de la nouveauté.

Ce sont toujours les mêmes redites, les mêmes lieux communs auxquels il a été cent fois répondu.

Comme les autres J. W. L. fait jouer la corde de l'intérêt public. Il dit, en effet.

Dans toute cette affaire, c'est l'intérêt public qui est principalement en jeu et qu'il importe à tout prix de sauvegarder. Et-t-il, en effet, dans l'ordre purement matériel, quelque chose qui puisse être d'un intérêt plus immédiat pour le public que la préparation et la vente des remèdes ? Les garanties que l'on exige pour l'exercice de la médecine seraient inefficaces et illusoire, si le débit des substances employées dans la thérapeutique n'était soumis à aucun contrôle. Pour guérir les malades, les talents et l'expérience du médecin ne suffisent pas ; il faut encore des remèdes soigneusement préparés, et pour obtenir ce résultat, il faut confier la préparation et le débit des médicaments à des hommes ayant acquis des connaissances spéciales et qui soient munis de diplômes, donnant au public toutes garanties désirables.

Mais, où J. W. L. a-t-il vu qu'il est question d'enlever aux pharmaciens la préparation et la vente des remèdes ? Nulle part, sans doute. A quoi donc sert ce petit hors-d'œuvre, sinon à allonger sa lettre ou à embrouiller la question. En effet, il ajoute sans désespérer :

“ Le projet, il est vrai, ne laisse au commerce libre que la vente des médicaments brevetés et des drogues simples, mais le médicament, parce qu'il est breveté, perd-il sa nature, sa qualité de médicament ? Une telle affirmation serait absurde. La vente doit donc en être faite par des personnes compétentes. Les épiciers ont-ils cette compétence ? La vente, par les épiciers, de médicaments brevetés qui n'ont pour la plupart connu, dans leur composition, le contrôle d'aucun bureau de médecins — que d'ailleurs, ces derniers dédaignent souvent et à bon droit de prescrire, offre-t-elle les garanties suffisantes ? N'est-elle pas plutôt une source de dangers pour la santé publique ? Nombreux sont les médicaments brevetés qui, contenant des poisons violents, ne doivent être employés qu'avec beaucoup de prudence, dans des cas qui ne sauraient être connus que des médecins et des pharmaciens. L'épicier peut-il distinguer ces cas ? Peut-il dire que le médicament breveté qu'il vend contient des ingrédients nuisibles ? Evidemment non. Toutes ces choses sont du domaine du pharmacien qui, à l'aide de ses connaissances spéciales, acquises par quatre années d'études sérieuses de la chimie, de la matière médicale, etc., est seul compétent en la matière. Vient-il jamais à l'acheteur l'idée de demander à son épicier le mode d'emploi qu'il faut faire du remède breveté qu'il achète. Il sait fort bien à quoi s'en tenir sur les connaissances de son vendeur à ce sujet.”

Non, le médicament breveté, puisqu'il est breveté ne perd pas sa nature de médicament et personne n'a affirmé une pareille absurdité, J. W. L. peut en être certain. Mais ce que tout le monde sait, c'est que bon nombre de pharmaciens, font des imitations de médicaments brevetés et tentent de substituer l'imitation au produit original qui leur est demandé. “ C'est tout aussi bon et ça coûte moins cher,” vous disent-ils en faisant la bouche en cœur

Mais ce qu'ils ne disent pas, c'est que la vente des médicaments brevetés permise aux non-pharmaciens, générerait passablement la vente des imitations sortant de l'officine des pharmaciens.

Certains médicaments brevetés

contiennent des poisons violents, c'est possible et même vrai, mais ces poisons sont dosés et le patient qui suit les indications étiquetées sur la bouteille n'a pas d'accident à redouter.

Si l'épicier ne peut pas dire à son client si le médicament breveté contient des ingrédients nuisibles, comme question de fait, le pharmacien ne le dit pas davantage à son client ; il se contente de prendre sur la tablette la bouteille ou la boîte demandée et d'en recevoir le prix.

Si le client demande le mode d'emploi du médicament, le pharmacien comme l'épicier dit invariablement à son client : *les directions sont sur la bouteille*, et s'il en a le temps et s'il veut faire preuve de savoir, il répète textuellement le mode d'emploi indiqué sur l'étiquette, et rien de plus.

Dans ces conditions, l'épicier ou le premier colporteur venu peut débiter des médicaments brevetés au même titre que le pharmacien. Le pharmacien se targue de ses quatre années d'études. Elles lui sont aussi utiles pour la vente des médicaments brevetés que pour la vente d'une paire de lunettes ou d'une brosse à cheveux.

Mais, ajoute notre pharmacien :

“Ce qui est vrai des médicaments brevetés l'est aussi des drogues simples. Vendues sans directions précises, elles sont aussi dangereuses pour la santé publique.”

Dangereuses ! la graine de lin, l'huile de foie de morue, la gomme arabique et tant d'autres articles dont les pharmaciens voudraient conserver le monopole ?

Allons donc !

Si parmi les drogues et les produits chimiques dont le commerce réclame la libre vente, il en est qui peuvent à bon droit passer pour dangereux, tout le monde en connaît et l'emploi, et l'usage et le ma-

niement. Il n'y a donc aucun danger à faire courir à la société en permettant la vente par d'autres commerçants que les pharmaciens.

D'ailleurs n'est-il pas vrai que le *vert de Paris* et le *pourpre de Londres*, deux poisons au premier chef peuvent être vendus en toute liberté par les non pharmaciens ?

Pourquoi le législateur a-t-il fait exception pour ces deux poisons, sinon parcequ'il n'ignorait pas que chacun sait se servir de ces deux produits vénénéux et peut avec quelque précaution en éviter les dangers ?

Pourquoi alors faire exception pour des drogues et des produits chimiques dont chacun se sert et qui n'ont pas les mêmes inconvénients que le *vert de Paris* ou le *pourpre de Londres* ?

C'est ce pourquoi auquel nous aurions voulu que les pharmaciens répondissent.

Nous demandons que l'Acte de pharmacie du Canada soit conçu dans un sens aussi libéral que l'Acte de Pharmacie existant en Angleterre, mais nous ne voulons pas des peines sévères que réclame J. W. L. pour ceux qui se livrent à la vente des médicaments brevetés et des drogues.

La conclusion de J. W. L., mérite d'être citée :

“ Sans une protection efficace et utile, la pharmacie ne peut que périr et tomber au niveau qu'elle occupe dans les pays où elle n'est pas à l'abri de lois sages. Par exemple, dans certains États de l'Union américaine, où les pharmaciens ne sont, règle générale, que des buvettes et des débits de tabac, leurs propriétaires étant obligés d'avoir recours à tous les moyens pour pouvoir subsister. Un tel état de choses n'est guère propre à relever le niveau de la science et ne comporte nul avantage pour le public.

“ Les amendements projetés sont donc contraires à l'esprit de progrès du siècle ; au lieu d'un avancement, ils constituent une rétrogradation ; de ce fait, ils doivent avoir le sort qu'ils mé-

ritent. Dans tous les pays où l'on a amendé la loi sur l'exercice de la pharmacie, on l'a fait toujours pour y ajouter de nouvelles restrictions et la rendre plus sévère.

“ Pourquoi veut-on qu'il en soit autrement, chez nous? N'avons-nous pas comme ceux-là des raisons importantes de garder à la pharmacie des privilèges qui sont une sécurité pour le client? ”

Nous y voilà donc, c'est la protection du pharmacien, c'est le privilège, le monopole en un mot que les pharmaciens veulent.

Ils admettent pour eux la liberté de tout vendre, mais interdisent aux autres commerçants la vente de produits et de médicaments qui ne sont cependant pas l'œuvre de pharmaciens.

Avec le monopole dont ils jouissent déjà ils ont ajouté à leur commerce de pharmacie quantité d'articles de toute sorte qu'entre les pharmaciens de la province de Québec et ceux de certains Etats de l'Union américaine, il n'y a pas grande différence. Cependant les pharmaciens de Québec ne croient pas que le niveau de la science ait été abaissé parce qu'ils vendent de la parfumerie, des brosses, des éponges, du savon, du papier, des timbres-poste, des lunettes, de la vaisselle, du savon, des bonbons, etc...

Nous ne voyons pas, d'autre part, que les amendements projetés à l'acte de Pharmacie soient “ contraires à l'esprit du siècle et qu'au lieu d'un avancement, ils constituent une rétrogradation.

Nous ignorons que la vente par les épiciers des médicaments brevetés et des drogues peut retarder les progrès de la civilisation.

Nous en demandons bien pardon à J. W. L. mais en Angleterre quand on a amendé l'acte de Pharmacie, loin de le rendre plus sévère et d'y ajouter de nouvelles restrictions, on en a fait une loi qui consacrait le principe de la liberté commerciale,

comme il convenait à un pays libre.

Pour l'édification de J. W. L. et de ses confrères nous ajouterons que bientôt l'Acte de pharmacie existant actuellement en France sera amendé et qu'il le sera dans un sens très libéral.

Partout on tend à supprimer les privilèges, les monopoles, c'est-à-dire les abus qui entravent le commerce sans aucun profit pour l'intérêt public.

C'est ce que la présente législation fera en amendant l'Acte de Pharmacie qui a été fait à l'avantage d'une poignée de commerçants et au détriment du commerce en général et de la totalité des consommateurs.

CHATAIGNE (CHESNUT)

Fruit du Châtaignier, genre de plante de la famille des castanées répandu dans l'hémisphère boréal des deux mondes.

L'espèce type est un bel arbre forestier, propre aux terrains siliceux; ses fruits, bien connus sous les noms de châtaignes et marrons, constituent un aliment sain et nutritif, en raison de la grande quantité de fécule qu'ils renferment.

Les châtaigniers et marronniers sont surtout cultivés en France, dans la région centrale et en Auvergne.

Ces fruits entrent pour une assez large part dans l'alimentation des habitants des Cévennes et de la Corse, soit cuits à l'eau, réduits en purée, mélangés avec d'autres aliments, soit enfin sous forme de galette et de pain.

L'épicerie vend des châtaignes et marrons en coques et secs.

La vente des châtaignes et des marrons n'a lieu que pendant une saison (en hiver), après laquelle ils ne se conservent pas. Les châtaignes et marrons secs, peuvent, au contraire, être débités toute l'année.

L'UNION DES EPICIERS

A l'assemblée régulière du 1er décembre de l'Association des Epiciers de Montréal, il avait été décidé, sur proposition de M. Narcisse Lapointe, de diviser la ville en un certain nombre de districts et de nommer, pour chacun d'eux, une délégation de membres de l'Association chargés de recruter de nouveaux adhérents.

Les divisions suivantes avec les noms des délégués ont été adoptés :

Partie Ouest, de la rue McGill jusqu'aux limites de la ville, entre la rue Ste Catherine et le bord de l'eau : MM. Vital Raby, Narcisse Lapointe, M. De Repentigny, E. W. Farrell et H. Bélisle.

Pointe St Charles : MM. P. B. Ménard, J. B. Deschamps, E. Upton, l'échevin Turner et P. O'Brien.

District St Laurent : MM. John Scanlan, John Robertson, M. P. Laverty, C. Authier, H. Poirier, S. Demers et A. S. D. Fraser.

District Est, entre les rues Sherbrooke, Craig, St Laurent et Amherst : MM. G. Latreille, J. Jubinville, F. O. Boucher et P. Daoust.

Rue Amherst, jusqu'aux limites Est de la ville : MM. Joseph Pepin, O. Ricard, I. Fillion, A. D. Paquette et D. Véronneau.

Nord de la ville, à partir de la rue Sherbrooke, entre les rues St Denis et les limites Ouest : MM. J. P. Dixon, J. Lanctot, A. I. Clément, W. Willison et J. Johnston.

Nous sommes heureux de rappeler les noms des délégués car ils ont donné la preuve de leur dévouement aux intérêts de l'Association par un travail sérieux qui a donné des résultats tangibles.

En effet, à l'assemblée de jeudi dernier, les délégués ont pu présenter à leurs collègues une liste de 103 nouveaux adhérents ayant payé d'avance leur cotisation.

Pareil chiffre a son éloquence et

nous adressons nos plus sincères félicitations aux zélés délégués qui n'ont marchandé ni leur temps ni leurs peines pour augmenter la force et la vitalité de l'Association des Epiciers de Montréal.

Parmi les nouveaux membres, il en est d'actifs et entreprenants ; ils se dévoueront de tout cœur aux progrès et au développement de l'Association. En entraînant quelques-uns de leurs amis dans ses rangs, ils contribueront à ses succès.

L'Association des Epiciers de Montréal a un bon noyau d'adhérents tant au point de vue de la quantité que de la qualité de ses membres. Il n'y a pas de raison pour que les épiciers qui ne font pas encore partie de l'Association des Epiciers s'en tienne longtemps éloignés.

La cotisation est une bagatelle puisque moyennant le versement de \$1.00 les nouveaux adhérents n'auront aucun paiement à faire jusqu'au mois d'octobre prochain.

L'Association fait tout en son pouvoir pour recruter de nouveaux membres dans l'intérêt des épiciers eux-mêmes. C'est ainsi que, pour cette année, elle a abaissé de \$2.00 à \$1.00 le montant de la cotisation.

Il n'y a pas un épicier, croyons-nous, qui ne fasse par jour une piastre de profits sur la vente des médicaments brevetés et des produits chimiques que les pharmaciens veulent interdire au commerce d'épicerie.

Chaque épicier a donc intérêt à apporter sa part contributive à l'Association des Epiciers de Montréal pour soutenir la lutte contre les pharmaciens. Si tous les épiciers comprenaient bien leurs intérêts, ce n'est pas 103 nouveaux membres, mais un millier que l'association aurait enregistrés dans sa dernière séance. Si les zélés délégués avaient partout rencontré des gens de bonne volonté, comprenant bien la situa-

tion dans laquelle la corporation doit lutter, la liste que nous publions d'autre part s'allongerait démesurément.

La corporation des épiciers de Montréal doit présenter à l'ennemi un front de bataille serré. Elle a pour elle le bon droit ; sa cause est juste et équitable, mais elle a besoin de parler haut et ferme en présence des agissements des pharmaciens.

L'union de tous les épiciers donnera à l'Association la force avec laquelle on brise tous les obstacles, c'est pourquoi nous demandons à nos amis qui n'en font pas encore partie de s'unir, sans tarder davantage, à leurs confrères de l'Association.

ANNULATION DES COMMANDES

Il arrive quelquefois qu'un marchand de gros ayant reçu une commande d'un de ses clients de campagne est avisé par lettre que la dite commande doit être annulée.

La plupart du temps, celui qui annule ainsi un ordre, le fait sans explication aucune.

Si le marchand de gros va au fond des choses, s'il veut avoir le cœur net des motifs qui ont pu causer le retrait de l'ordre, il apprend neuf fois sur dix que le voyageur d'une maison concurrente étant passé après son propre voyageur, le client a commis l'indélicatesse de montrer au voyageur du concurrent les prix convenus avec le premier voyageur.

Il est évident qu'un marchand qui annule une commande dans ces conditions ne peut passer pour un négociant sérieux. Nous comprenons le désir du marchand d'acheter dans les meilleures conditions possibles, c'est-à-dire au plus bas prix du marché, mais pour arriver à ce résultat, pas n'est besoin d'être indélicat.

Une commande donnée d'une part et acceptée de l'autre est un contrat qui lie les deux parties : acheteur et vendeur. Il faut un motif bien grave pour en arriver à la résiliation d'un tel contrat et un marchand qui, sans autre raison qu'une légère différence de prix obtenue après coup et par des moyens indélicats, annule un ordre régulièrement donné et accepté, fait un tort réel à sa réputation de commerçant.

Nous lui demanderons ce qu'il penserait d'un client qui, ayant acheté un objet chez lui, irait le montrer aux autres marchands de la localité en leur disant le prix qu'il l'a payé et le rapporterait ensuite sous prétexte que son concurrent lui vend le même article à un prix plus bas.

Le voyageur qui passe chez un marchand après la venue d'un collègue a tout intérêt lorsqu'il sait les prix faits par ce dernier, à baisser les siens. En opérant ainsi il laisse au marchand cette impression que la maison qu'il représente vend moins cher que ses concurrents et attire parfois, de cette façon, de nouveaux clients à sa maison.

Le voyageur n'est pas à blâmer, car son intérêt et celui de sa maison est de profiter de toutes les occasions et de toutes les circonstances qui peuvent augmenter la clientèle.

Mais le marchand n'a pas d'excuse quand il annule une commande dans les conditions ci-dessus. C'était à lui à rechercher les prix les plus bas auprès des différentes maisons de gros qui vendent les articles dont il a besoin. D'autre part, c'est presque une trahison que de donner à un fournisseur les prix de son concurrent sans le consentement de celui-ci.

Un marchand peut dire : j'achète à tel prix ; mais il ne doit pas dire : un tel vend tel article à tel prix ; encore moins doit-il montrer une

liste de prix ou la copie d'un ordre avec prix.

En le faisant, il cause un tort certain à la maison dont il dévoile les prix.

Est-ce qu'un voyageur ou un marchand à qui on livre ainsi les secrets d'une maison concurrente ne cherchera pas à en tirer avantage ?

C'est évident.

Quel profit le marchand tire-t-il de son indiscretion ? Il aura, c'est possible, une différence de quelques dollars en annulant la première commande, mais il perdra bien davantage moralement.

Ses fournisseurs, connaissant ses procédés indéliçats, se méfieront de lui et la méfiance n'est pas un gage de crédit.

Respectez donc vos engagements. Une commande signée, nous l'avons dit, est un contrat qui vous lie. Agissez donc en conséquence.

Mais si vous voulez obtenir par des procédés honnêtes et véritablement commerciaux les meilleurs prix pour les articles que vous devez acheter, un moyen bien simple est à votre disposition :

Envoyez à vos fournisseurs une liste des articles et des quantités dont vous avez besoin et demandez leur leurs prix ; vous passerez alors votre commande à qui vous aura coté le meilleur prix.

C'est simple, pratique et commercial.

L'Annuaire américain des journaux dans son édition de décembre est, comme d'habitude, très précieux aux point de vue des informations qu'il donne sur la circulation des journaux.

INSPECTION DES BEURRERIES ET DES FROMAGERIES

Cette semaine, l'Association du beurre et du fromage s'est réunie au Board of Trade.

Le but de la réunion était d'obtenir qu'une délégation de l'Association fût envoyée à Québec pour appuyer auprès du gouvernement provincial la demande d'une augmentation de subvention faite par la Société d'Industrie Laitière.

M. J. A. Vaillancourt, le nouveau président de cette société, a exposé, dans cette réunion, que la demande d'une augmentation de subvention était justifiée par la nécessité d'avoir un inspecteur compétent pour les beurrieres. Il demande que la subvention soit portée au chiffre de \$5,000, ce qui permettrait à la Société d'Industrie Laitière d'établir dès la prochaine saison, un service d'inspection ne laissant rien à désirer tant pour le beurre que pour le fromage.

L'Association du Beurre et du Fromage a décidé que trois de ses membres, MM. Clément, Wieland et McLagan la représenteraient et se joindraient à la délégation de la Société de l'Industrie Laitière qui se rendra à Québec et dont la demande a tout l'appui de l'Association.

Nous sommes assurés que la délégation sera bien accueillie par le gouvernement qui ne peut se désintéresser de l'industrie la plus répandue de notre province.

Nous pourrions aussi ajouter la plus florissante, si nous ne savions que beaucoup de progrès restent à accomplir sous le rapport de la qualité des produits.

D'ailleurs si nos produits de la laiterie avaient atteint le degré de perfection exigée sur les marchés d'exportation, la demande d'une subvention plus forte n'aurait pas sa raison d'être.

C'est justement parce que la Société d'Industrie Laitière n'ignore pas les défauts existants qu'elle songe à y porter remède par la création d'un nouveau poste d'inspecteur général et spécial.

Le service des inspecteurs de fromageries a donné des résultats que toute la population agricole a pu apprécier et que le gouvernement connaît. Un service d'inspection du beurre sera également d'un grand secours aux propriétaires et aux patrons des beurrieres. Le gouvernement sachant combien son intervention au moyen de subventions a été utile aux fromageries ne voudra pas refuser son appui aux beurrieres qui en ont grand besoin.

Nos exportations de beurre ne sont pas ce qu'elles devraient être et la cause principale provient du défaut de qualité. La majeure partie des crémeries pourrait faire mieux qu'elle ne fait, il faut donc instruire les fabricants. Un inspecteur spécial qui visite les crémeries et signale les défauts de fabrications et les qualités exigées pour les beurres d'exportation, est à même de rendre des services réels à notre commerce d'exportation, c'est pourquoi nous avons confiance dans le succès de la démarche conjointe de la Société d'Industrie Laitière et de l'Association du beurre et du fromage.

M. J. A. Vaillancourt qui est son président pratique et actif a déclaré à l'Association du beurre et du fromage que, cette année, les inspecteurs généraux au lieu d'aller passer quelques jours à l'École de Laiterie de St. Hyacinthe devraient venir à Montréal et s'enquérir à la source même, c'est-à-dire auprès des commerçants et des exportateurs des qualités requises et des défauts à éviter dans la fabrication du beurre et du fromage.

L'idée du président de la Société d'Industrie Laitière sera bien ac-

cueillie partout et on ne tardera pas à en voir les heureux résultats quand les inspecteurs auront visité les fabriques auxquelles ils feront part des instructions que leur auront suggéré leurs entrevues et leurs discussions avec les commerçants.

DEFICIT OU TAXES

Dans son discours du budget l'Hon. F.G. Marchand rappelle qu'en prenant les rênes du gouvernement le parti libéral avait pour mandat de rétablir "l'équilibre financier" de la province par la diminution de la dépense au moyen de l'économie et par l'augmentation du revenu sans l'imposition de nouvelles taxes.

L'économie est évidemment un remède facile à appliquer là où elle est possible et, si nous en croyons le gouvernement, il a réalisé dans le cours de l'année toutes celles qu'il pouvait faire sans nuire à la bonne gestion des affaires. Mais les économies de traitements, de personnel, etc... ont une limite et si cette limite a été atteinte, il est malaisé de compter sur de nouvelles économies pour équilibrer un budget dont les recettes n'augmentent pas, selon les termes mêmes de l'Hon. M. Marchand, "proportionnellement à la multiplicité des demandes que le gouvernement reçoit pour les fins de l'éducation, de l'administration de la justice, de l'agriculture et de la colonisation; et cela à cause de l'accroissement du chiffre de la population."

En d'autres termes, les revenus restent à peu près stationnaires quand forcément les dépenses doivent être augmentées.

C'est à dessein que nous disons *doivent être augmentées* et que nous ne disons pas *augmentent*.

Les besoins de l'éducation, de l'agriculture et de la colonisation sont grands et bien piètre est le

budget de ces trois services, comparativement à leurs besoins.

Cependant, l'éducation, ou mieux l'instruction devrait être partout répandue et ceux qui la donnent mieux rétribués.

L'agriculture a besoin d'encouragements, et les industries qui en découlent méritent d'être stimulées. Il s'est fait des progrès sérieux dans le passé, grâce à l'initiative gouvernementale ; il en reste encore de grands à accomplir qui ne peuvent l'être que si le gouvernement vote les sommes nécessaires, c'est-à-dire un budget de dépenses suffisant pour réaliser les espérances des classes agricoles. Plus tôt elles le seront et plus tôt aussi nos campagnes connaîtront le bien-être et la prospérité. L'initiative privée ne peut pas tout et le devoir du gouvernement est de lui venir en aide.

La colonisation mérite également la sollicitude du gouvernement et toute dépense pour repeupler les centres plus ou moins désertés depuis quelques années et pour peupler les riches parties de la province qui n'ont pas encore été habitées est une dépense utile et nécessaire.

Il n'est donc pas étonnant que le discours du budget fasse mention de la multiplicité des demandes pour les fins de l'éducation, de l'agriculture et de la colonisation, puisque ces demandes répondent à une nécessité de temps et de lieu.

Une dépense nécessaire ne peut être indéfiniment ajournée, il arrive un moment où forcément il faut y faire face.

Actuellement, les revenus, d'après le Trésorier provincial, sont insuffisants pour faire face à ces dépenses nécessaires et puisque le gouvernement ne veut pas créer de taxes nouvelles il pourra rester longtemps dans la même situation.

A moins toutefois qu'il ne décide de recourir aux emprunts. Mais emprunter quand déjà les intérêts

et charges de la dette publique enlèvent plus du tiers du revenu de la Province serait empirer le mal dont souffre le Trésor. Il faudrait ajouter aux \$1,570,411.54 nécessaires pour acquitter les intérêts et autres déboursés des emprunts antérieurs.

Les dépenses augmenteraient sans que les revenus changent, ce qui n'est pas un moyen d'améliorer la situation puisque déjà le budget se solde par un excédent de dépenses sur les recettes.

Le Trésorier annonce qu'avec le temps il pourra parvenir à rétablir "l'équilibre financier."

S'il a déjà réalisé toutes les économies compatibles avec une bonne administration, si les dépenses obligées augmentent par la force même des choses, comment y parviendra-t-il sans créer de nouveaux revenus?

Or, ces nouveaux revenus ne peuvent provenir que de nouvelles taxes et le gouvernement au pouvoir s'est engagé à s'en passer.

Aussi, l'Hon. M. Marchand n'ose-t-il trop s'avancer dans ses promesses d'équilibre budgétaire pour l'année 1899-1900.

Si même nous prenons les chiffres que nous avons sous les yeux pour réels, nous voyons un déficit de \$419,669.01 comme suit :

Revenus de toutes provenances, \$4,204,899.42.

Dépenses :

Orlinaires et extraor-		
dinaires.	\$4,177,755.97	
A compte du capital..	446,812.46	4,624,568.43

\$419,619.01

En outre, dans les dépenses ne figurent pas les subsides non encore acquis mais qui pourront l'être dans le cours de l'exercice pour construction de chemins de fer. La province est responsable pour \$900,000 de ces subsides non encore acquis.

Nous ne faisons pas ici le procès du budget établi par l'Hon. M. Marchand. Nous n'avons d'ailleurs

devant les yeux que le discours du trésorier tel qu'il est publié dans tous les journaux et c'est peu pour une étude sérieuse du budget.

Ce que nous avons voulu établir dans les lignes qui précèdent, c'est que le gouvernement ne peut avec les ressources actuelles faire face aux dépenses auxquelles la Province est tenue.

Il a besoin de revenus supplémentaires qu'il ne peut trouver que dans la création de taxes nouvelles et malheureusement il s'est de lui-même fermé la seule porte ouverte par laquelle il eût pu sortir de l'impasse dans laquelle il devra continuer à se débattre.

COMMISSION DU HAVRE

Les commissaires du havre ont eu, mardi après-midi, une séance sous la présidence de M. Robert Mackay.

Après la lecture et l'adoption des minutes de la dernière séance, l'on renvoie à une séance ultérieure la considération de la demande du Grand Tronc, pour un octroi de 200 pieds de terrain de plus, à la Pointe du Moulin à Vent, sur les propriétés de la commission du havre.

Le secrétaire donne lecture des lettres des honorables J. I. Tarte et D. G. Blair, en réponse à l'invitation qu'ils ont reçue d'assister à la séance de la commission qui aura lieu jeudi, le 9 courant, assemblée dont le PRIX COURANT a indiqué le but dans le numéro précédent. Les deux ministres déclarent qu'ils feront tout leur possible pour être présents.

Le rapport du comité des améliorations est aussi lu et adopté.

Ce rapport recommande la nomination de M. W. L. Scott, comme inspecteur du nouveau dragueur que la commission fait actuellement construire aux usines de Carrier et Lainé, à Lévis, à raison de \$120 par

mois. Le devoir de cet inspecteur sera de veiller à ce que les stipulations du contrat soient fidèlement remplies. Dans ce rapport, M. Kennedy recommande aussi la construction de deux nouveaux chalands.

Le secrétaire lit plusieurs lettres des autorités des principales villes des Etats-Unis visitées par la commission du havre, accusant réception des remerciements qui leur ont été votés par les commissaires, à leur avant-dernière réunion.

M. Kennedy annonce qu'il est à mettre la dernière main à son rapport de la visite des commissaires aux principaux ports américains, ainsi qu'à son rapport annuel, puis la séance est levée.

La commission aura une assemblée spéciale, jeudi, à 2 heures p. m., où l'on discutera des questions de la plus haute importance, concernant les améliorations du port de Montréal et notamment l'établissement des voies ferrées sur les quais et d'un élévateur pour les besoins de l'Intercolonial.

Pour faire du bon café

La première condition est d'avoir de la bonne graine, naturellement, et de la bien rôtir. Mais ceci ne suffit pas. Il faut encore savoir faire le café, et une condition importante est la qualité de l'eau dont on se sert. La meilleure eau est l'eau distillée (non pas bouillie, mais distillée dans l'alambic). Les eaux ordinaires renferment en effet des carbonates qui détruisent une partie du tannin du café et altèrent sa saveur. Par la distillation, ces sels sont séparés de l'eau, et restent dans la chaudière; et voilà pourquoi l'eau distillée est la meilleure pour la confection du café. En passant, rappelons que le grain ou la poudre de café ne doit jamais être gardé dans le voisinage de substances à odeur forte, comme l'eau-de-vie, l'esprit-de-vin ou de bois, le poivre, les essences. Le café en prend le goût et ne le perd plus. Un navire a eu sa cargaison de café perdue parce qu'on avait joint au chargement quelques sacs de poivre. Il ne suffit pas d'enfermer le café en boîte, il faut tenir la boîte loin de toute matière odorante.

ASSOCIATION DES EPICIERIS DE MONTREAL

Procès-verbal de l'Assemblée du 2 février 1899.

Une assemblée mensuelle régulière de l'Association des Epicieris de Montréal a eu lieu au Monument National, 220 rue St Laurent, le 2 février 1899, sous la présidence de M. John Scanlan.

Etaient présents : MM. John Scanlan, président, V. Raby, J. P. Dixon, S. Demers, J. E. Manning, A. D. Fraser, Jos. Picard, M. de Repentigny, P. B. Mesnard, échevin Turner, Joël Lanctot, H. Poirier, J. B. Deschamps, N. Lapointe, Jos. Pepin et autres.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu et adopté.

Il est proposé par M. J. P. Dixon secondé par M. A. D. Fraser.

“ Que les réglemens soient suspendus et que les épiciers dont les noms suivent, qui ont signé leur demande d'admission dans l'Association et payé leur cotisation d'avance, soient élus membres de cette Association à la présente assemblée.”

J N Archambault, J U Archambault, Gédéon Benoit, Thos Brossard, Jos Beaulieu, Joseph Brossard, Eusèbe Beaudoin, R Beauchamp, P H Brophy, Wm Brumbray, Thos Blais, Louis Bergevin, A E Blanchard, F X Boudriau, John Brown, H Beaset, W Biltcliffe, J E Beandry, A E Bastien Chas Beauchêne, Joël Blais, P Bruneau, C Creely, N Charbonneau, J Collins, T Carroll, T R Conn, N Coursol, A B Collins, Thos Coggins, A I Clement, E Desjardins, F X Doucet, D Dunbury, J A Doré, J Dion, Jos Dugal, P Desormier, Ewan Bros, Alex Galarneau, Wilfrid Gagnon, G Guilbord, J A Guest, H Girouard, I Z Goulet, John M Halloran, F O Hirsch, D Hadden, Jules Jardin, M Lafortune, Arthur Laniel, O F Lacroix, Avila Larendeau, Legault Frère, A P Lalonde, W Ladouceur, U Legault, H Lalonde, C Lalonde, Albert Lacroix, John Muldoon, Wm Murphy, Alph Moreau, P Murray, F Martell, Elzèr Marchand, Jos Marcotte, M McNamara, J McGlaughlin, Rosario Martell, Jos Normandreau, Adelard Cuimet, J E O'Brien, Theo Paquette, Cleophas Parent, Adol-

phe Pilon, B Prezeau, J Poutre, E Piquette, T Power, Jos Pinsonnault, A B Paquette, Theo Pigeon, Ed Quain, P J Ryan, Ross Bros, James Reed, D Rousse, Aug St Germain, H Ste Marie, P St Pierre, Thos K Stone, P O Sicard, C Spector, Nap Seguin, Ed Tessier, H. Trudeau, T M Taylor, John Turner, O G Trudeau, N Viau, Wylie & Rice, J Montpetit.

Adopté à l'unanimité.

Il est proposé par M. A. D. Fraser secondé par M. N. Lapointe :

“ Que les officiers de l'Association soient formés en comité avec plein pouvoir de s'adjoindre qui leur conviendra et de faire toutes dépenses qu'ils jugeront nécessaires dans l'intérêt de cette association, pour assister M. Gouin en vue de l'amendement à l'Acte de Pharmacie actuellement présenté à la Législature de Québec.”

Adopté à l'unanimité.

Il est proposé par l'échevin Turner secondé par M. P. B. Mesnard et M. E. W. Farrell :

“ Que l'Association approuve complètement l'envoi par son Président et son Trésorier d'une copie de l'Acte de Pharmacie actuellement en vigueur à chacun des membres de l'Association des Epicieris de Québec, et d'une lettre leur demandant de se joindre à l'association de Montréal pour obtenir le vote de l'amendement au dit Acte actuellement devant la Législature.”

Adopté à l'unanimité.

Il est proposé par M. J. P. Dixon secondé par MM. A. D. Fraser, N. Lapointe et V. Raby :

“ Que les membres de cette Association ayant appris avec regret la mort de M. Geo Graham, jr., fils de leur vénéré ancien président M. Geo Graham.

“ Offrent dans cette triste circonstance leurs plus cordiales sympathies aux membres de la famille du défunt et, “ Que copie de cette résolution soit envoyée à la Presse et à la famille du défunt.”

Adopté à l'unanimité.

Il est proposé par M. A. D. Fraser secondé par M. V. Raby :

“ Qu'une somme de 25.00 pour chacun des deux hôpitaux soit votée à l'Hôpital Général et à l'Hôpital Notre-Dame.”

Adopté à l'unanimité.

Il est lu une lettre de M. E. Massiotte, président de l'Association des Voyageurs de l'Épicerie en gros invitant les membres de l'Association des Épicier de Montréal à assister à leur banquet annuel qui aura lieu le 8 février courant au Bout-de-l'Île.

Le secrétaire reçoit instruction de répondre que les membres de l'Association s'y rendront en aussi grand nombre que possible.

Il est proposé par M. S. Demers et secondé par M. J. P. Dixon

"Que copie des procès-verbaux de chaque assemblée soit à l'avenir envoyée aux deux organes officiels de l'Association, LE PRIX COURANT et le *Canadian Grocer*."

Adopté.

Et l'assemblée s'ajourne.

P. GANNON,
Secrétaire.

CHAMBRES DE MATURATION DU FROMAGE

Règles à suivre pour la construction ou l'amélioration des fromageries pour lesquelles on désire une subvention du gouvernement provincial.

L'expérience des années précédentes a démontré d'une manière incontestable que l'un des plus grands obstacles à l'amélioration du fromage de la province de Québec et au relèvement de son prix par rapport à celui des autres provinces, est le manque de bonnes chambres de maturation et la mise sur le marché de fromages trop verts ou mal mûris, les bénéfices des efforts faits en vue d'une fabrication soignée étant ainsi en partie perdus.

La compétition devenant de plus en plus vive sur tous les marchés où les fromages de la province sont mis en vente, les mauvais résultats de ces défauts se font de plus en plus sentir.

Pour y remédier l'honorable commissaire de l'agriculture de Québec

a décidé de donner une subvention de..... à chaque société ou personne possédant ou désirant faire construire une fromagerie, qui en fera la demande et consentira à se soumettre aux conditions suivantes:

Les conditions sont de quatre catégories :

1o Conditions relatives à la construction de la fabrique ; et à celle de la chambre de maturation en particulier.

2o Celles qui se rapportent à la ventilation, au refroidissement de ces chambres en été et à leur chauffage en hiver.

3o Celles qui regardent l'aménagement général de la fabrique.

4o Celles qui sont relatives à la fabrication et à d'autres questions.

Cette subvention sera accordée en deux paiements de chacun. La première partie de la subvention sera accordée lorsque les conditions des deux premières catégories seront remplies. La seconde partie de cette subvention ne sera accordée que lorsque les conditions des deux dernières catégories le seront.

Le but de cette subvention n'est pas une demi-amélioration des fabriques, mais l'établissement, dans diverses parties de la province, de fabriques pouvant être considérées comme modèles, autant que possible, sous tous les rapports, et pouvant fournir à tous ceux qui s'occupent d'industrie fromagère des renseignements sérieux sur le coût, le fonctionnement et les avantages de telles installations.

CONDITIONS RELATIVES A LA CONSTRUCTION DE LA FABRIQUE ET A CELLE DE LA CHAMBRE DE MATURATION EN PARTICULIER

Une subvention pouvant être accordée aussi bien aux fabriques déjà existantes qu'à celles qui sont en construction, nous considérerons les deux cas séparément.

10 FABRIQUES EXISTANTES

But général des améliorations.— Toutes les améliorations devront être faites surtout dans le but de rendre la chambre de maturation aussi étanche que possible à la chaleur et à l'air.

Emplacement de la chambre de maturation.— Elle devra, autant que possible, être située au rez de chaussée. Aucune subvention ne sera accordée pour chambre de maturation placée immédiatement sous le toit. Autant que possible, elle devra avoir ses petites faces exposées nord-sud et ses grandes faces est-ouest.

Elle devra avoir une dimension d'au moins 400 pieds carrés, tant que la quantité de lait reçue ne dépassera pas 5,000 livres par jour, au plus fort de l'été. Pour une quantité de lait variant entre 5,000 livres et 8,000 livres, elle devra avoir une surface de plancher d'au moins 700 pieds carrés, et pour une quantité variant entre 8,000 et 12,000 livres, il lui faudra une surface de plancher d'au moins 1,000 pieds carrés.

Murs.— Les murs de la fabrique existante peuvent être construits en madriers ou avec des colombages. Dans les deux cas, s'ils ne le sont déjà, les madriers ou colombages devront tout d'abord être recouverts, à l'intérieur aussi bien qu'à l'extérieur, et réciproquement, au moins d'un double de planches brutes de un pouce, bien clouées et bien jointes. Ces planches seront clouées de préférence obliquement par rapport à la direction des colombages ou des madriers.

Sur le double extérieur de planches, on placera deux doubles de papier à joints croisés, étendus soigneusement et sans plis. Sur ces doubles de papier, on finira par un double de clap-board soigneusement posé et cloué. Sur le double

intérieur des planches brutes, on commencera par appliquer un rang de papier. Sur ce papier, on clouera des fourrures ou lattes (furrings, strips) de deux pouces de largeur et de un pouce d'épaisseur parallèlement les unes aux autres à une distance ne dépassant pas un pied et demi à deux pieds. Transversalement à ces lattes et dans les creux qui les séparent, on en clouera d'autres espacés de trois pieds, de façon à former sur toute la surface du mur une série de creux de 1 pouce de profondeur, $1\frac{1}{2}$ pied à 2. pieds de large et 3 pieds de haut.

Lorsque les vides entre les fourrures ne sont pas recoupés de cette manière et s'étendent sans discontinuité du bas en haut de la bâtisse ; l'air qui s'y trouve, sous l'influence de la chaleur qui traverse le mur a plus de tendance à y tourbillonner et à augmenter ainsi par convection la conductibilité du mur pour la chaleur.

La seconde série de lattes a en même temps pour résultat de maintenir le papier sur la surface du mur.

Si on le désire, ces lattes peuvent être clouées obliquement de manière à former des vides en forme de quinconce.

Sur ces lattes on clouera un double de planches brutes de 1 pouce ; elles doivent être bien jointes. Sur ce double on appliquera deux rangs de papier et on finira par un double de planches planées bien embouvetées posées et clouées avec soin.

Ce mode de construction sera exigé aussi bien pour les murs intérieurs qui séparent la salle de maturation de celle de fabrication et des autres salles de la fabrique, que pour les murs extérieurs.

Planchers.— Le plancher de la salle de maturation ne devra avoir aucune tendance à s'affaisser à la longue sous le poids des meules. Les soli-

ves le supportant devront être consolidées et soutenues de manière à lui donner une résistance égale à celle d'un plancher construit avec des solives de 8 x 3 écartées de 18 pouces de centre à centre, et d'une portée de 10 pieds.

S'il n'est composé que d'un double de planches, il faudra le recouvrir d'un double de papier posé soigneusement comme pour les murs et, par dessus, d'un double de planches emboutées et planées de 1½ pouce d'épaisseur soigneusement assemblées et clouées.

Le premier double de planches pourra être placé obliquement par rapport aux solives. Le plancher de la salle de fabrication devra être étanche à l'eau pour que les eaux de drainage ne puissent en aucun cas filtrer au-dessous de la bâtisse de manière à y répandre de mauvaises odeurs.

Plafonds.—Si les solives supportant le plafond ne sont pas assez résistantes parce qu'elles sont écartées ou trop faibles, il faudra commencer par consolider le tout en intercalant entre elles d'autres solives de mêmes dimensions, et si la chose est nécessaire, d'une épaisseur plus considérable. On pourra aussi supporter le plafond par une poutre transversale. Le plafond devra dans tous les cas avoir une résistance égale à celle d'un plafond construit avec des solives de 10 x 2 écartées de 2½ pouces de centre à centre, et d'une portée maxima de 12 pieds.

Si le dessous des solives n'est pas déjà garni d'un double de planches d'un pouce, il faudra commencer par le poser. On pourra employer pour cela de la planche brute non emboutée. On pourra la placer obliquement par rapport à la direction des solives, si on le désire. Ces planches devront être soigneusement jointes.

Sur ce double on clouera des

fouitures ou lattes de 1 pouce d'épaisseur et de 2 pouces de largeur comme pour les murs, en les écartant de 1½ pouce à 2 pieds. Inutile de les recouper comme dans le cas des murs par d'autres lattes, car, dans ce cas, les vides sont horizontaux et les tourbillonnements d'air n'ont pas la même tendance à s'y produire.

Sous ces lattes, on placera un double de papier soutenu par un double de planches de 1 pouce emboutées et planées soigneusement, jointes et clouées.

Sur le dessus des solives, lorsque la fabrique n'aura pas d'étage, il ne sera pas exigé qu'il y ait un plancher, mais il faudra étendre entre les solives, sur le plafond, une couche de laine minérale ou de sable fin bien sec de deux pouces d'épaisseur au moins. Il ne faudra pas employer de bran de scie seul, à cause de la vermine, mais on pourra en employer mélangé à de la chaux ou à de la cendre. Cependant, il faudra veiller à ce que la chaux soit complètement éteinte. On a vu plusieurs exemples d'incendies causés par l'emploi de chaux et de bran de scie mélangés.

Pose de papier.—Le papier ne devra jamais être coupé dans les angles et suivant les arêtes des murs, mais replié sans solution de continuité des murs sous le plafond ou sur le plancher ou d'une face à l'autre de la chambre de manière que celle-ci en soit hermétiquement enveloppée.

Lorsqu'il y aura des déchirures dans le papier, il faudra reconvrir ces déchirures d'une bande de papier clouée par dessus. Le papier devra être de bonne qualité.

Vides des murs.—Ne pas remplir le vide des murs avec du bran de scie. Une couche d'air immobile est le meilleur isolant contre la chaleur. Le bran de scie donne de bons ré-

sultats dans le début, mais à la longue, il se tasse, se prend en mottes et son efficacité en est fort diminuée. Il a aussi l'inconvénient d'attirer la vermine.

Pour que l'air extérieur ne puisse pénétrer dans ces vides par le bas des murs le long de la sablière inférieure, on y placera intérieurement à leur base, sur cette sablière et tout autour de la chambre de maturation une couche de 6 pouces d'épaisseur de laine minérale ou de sable fin très sec.

Portes et Tambour.—La porte devra être placée autant que possible dans un angle de la chambre de maturation, et doublée à l'extérieur et à l'intérieur de deux doubles de papier. Les doubles de planches de dessous seront clouées avec avantage en diagonale. Les doubles du dessous seront en planches brutes de 1 pouce non emboutées. Ceux de la surface seront en planches de 1 pouce emboutées et planées.

La tranche de la porte sera coupée obliquement, de manière à ce qu'elle ferme hermétiquement, comme dans le cas des chambres froides, pour la conservation du beurre. Elle s'ouvrira de l'intérieur de la chambre de maturation vers l'extérieur.

Elle sera suivie d'un tambour placé à l'intérieur de la chambre et d'au moins 3 pieds de large par 5 de long. Ce tambour sera construit en colombages de 2 x 4, espacés de 1½ à 2 pieds, doublés intérieurement et extérieurement de planches de 1 pouce planées et emboutées, posées et clouées avec soin.

La porte de ce tambour pourra être d'une simple épaisseur de planche mais devra bien fermer. Elle s'ouvrira vers l'intérieur de la chambre de maturation, de manière que lorsque le fabricant entrera les meules, il n'ait qu'à la pousser devant lui.

Ces deux portes devront être munies de contrepoids ou suspendues de manière à ce qu'elles se referment toujours d'ellemêmes.

Le cadre de la porte devra être posé bien soigneusement avec des joints bien étanches entre le bois du mur et ce cadre, pour que l'air ne puisse ni pénétrer dans le vide des murs, ni dans la salle de maturation par le pourtour de ce cadre.

Fenêtres.—La chambre devra être suffisamment éclairée, mais il faudra se tenir, pour la surface totale des châssis, dans le voisinage de 1-20 de la surface des planchers de cette chambre. De trop grandes et trop nombreuses fenêtres sont un obstacle sérieux au maintien de la fraîcheur de la salle.

Les fenêtres devront être munies de doubles châssis, posés de façon à les fermer hermétiquement et à empêcher complètement l'air de rentrer dans la salle par cette voie.

Elles ne devront s'ouvrir qu'au printemps, au moment du nettoyage et de la désinfection de la salle avant la reprise de la fabrication.

Elles devront être munies extérieurement de volets pouvant se rabattre sur leur ouverture et la fermer plus ou moins lorsqu'on désire plus ou moins d'obscurité dans la salle ou empêcher les rayons du soleil d'y pénétrer. Ces volets se manœuvreront de l'extérieur et pourront être placés à l'intérieur. Les fenêtres seront, autant que possible, exposées au nord.

Comme pour la porte, les cadres des fenêtres devront être posés avec le plus grand soin, les joints entre eux et le bois du mur étant aussi étanches que possible pour éviter toute circulation d'air sur le pourtour de ces cadres. Cela est très important pour le bon isolement de la chambre.

Bois à employer.—Pour la construction et l'amélioration de cham-

bres de maturation, ne pas employer de bois odorant, comme le pin, mais du bois sans odeur nuisible, comme, par exemple, la pruche, le bois blanc, etc.

Peinture.—Les murs de la chambre de maturation devront être soigneusement peints en blanc intérieurement et extérieurement. La couleur blanche donne non seulement une apparence de propreté à la salle et fait ressortir de suite le manque de propreté du bâtiment, mais encore a l'énorme avantage d'empêcher en partie la chaleur rayonnante extérieure de pénétrer dans les murs et de rayonner vers l'intérieur de la salle.

Renchaussage.—La chambre de maturation devra être renchaussée avec le plus grand soin, sur tout son pourtour.

Il faudra cependant ménager dans le renchaussage des soupiraux ou ouvertures destinées à aérer le dessous des planchers, de temps à autre, en été. Ces ouvertures devront être fermées hermétiquement en temps ornière, de manière à empêcher toute circulation et tout tourbillonnement d'air en dessous du plancher, ce qui activerait la transmission de chaleur dans un sens ou dans l'autre, par convection et conductibilité au travers de ceux-ci. Quand la température de la salle sera plus chaude en été, la nuit, par exemple, que la température extérieure, on pourra avec avantage ouvrir ces soupiraux et établir une circulation d'air sous la bâtisse. Tout en aidant au refroidissement de la salle, une telle circulation d'air aidera à la conservation du plancher.

(A suivre.)

L'annonce n'opère que sous la pression suggestive de la durée.

LES MAGASINS A DEPARTEMENTS

Les journaux quotidiens sont quelque peu sous la dépendance des magasins à départements, de sorte qu'il leur est difficile de se prononcer ouvertement contre eux dans la question de la taxe municipale prévue par le projet de la nouvelle charte de Montréal.

Les magasins à départements sont grands annonceurs : tous les jours ils emploient plusieurs colonnes des journaux tant anglais que français, aussi ces mêmes journaux se croient-ils dans l'obligation de garder une certaine réserve vis-à-vis des Grands Bazars dont ils ne veulent pas perdre la clientèle.

Ils se refusent à aborder la question sous son vrai jour.

L'un d'eux s'exprimait ainsi lundi dernier :

La nouvelle charte de Montréal contient une disposition concernant les magasins à départements qui n'est pas sans gravité et qui ne peut échapper à l'attention des législateurs. Cette question ne concerne pas que le commerce, mais elle touche aussi au public et comme des intérêts divers sont en jeu, comme il y a des arguments à faire valoir des deux côtés, nous préférons ne pas intervenir directement pour laisser au parlement le soin d'étudier et de juger cette affaire comme il l'entendra.

La chambre de commerce du district de Montréal s'est contentée, pour sa part, de recommander aux législateurs de voir à la protection des intérêts en jeu, mais nous leur demanderons de tâcher de concilier ces intérêts plutôt que de les diviser par des mesures imprudentes.

Voilà un bout d'article qui n'est pas compromettant.

La prudence est une vertu et il faut être prudent quand il s'agit des Grands Bazars qui rapportent à la caisse.

Et puis aussi il ne faut pas trop se compromettre vis-à-vis des marchands détailliers dont les annon-

ces ne sont pas non plus à dédaigner.

Donc, en l'occurrence, le silence est d'or.

Si peu brave que soit cette attitude nous la préférons néanmoins à l'opposition sourde et enfantine qui se cache sous les lignes suivantes dans un autre journal :

" Les échevins ont voulu imposer, sur les magasins à départements, en plus de la taxe d'affaires de 7½ p. c., une taxe additionnelle, et limiter l'ensemble des deux taxes à 10 p. c. de la valeur annuelle du loyer. Du moins, c'est ainsi qu'a été expliqué et compris leur projet.

" Or, la nouvelle charte chante une chanson toute différente et sur un ton bien plus élevé. Elle dit :

" Une taxe spéciale additionnelle, n'excédant pas 10 p. c. de la valeur annuelle, d'après les rôles d'évaluation, de tout le local dans lequel des magasins " à départements " sont établis et exploités, peut aussi être imposée et prélevée sur telles personnes, compagnies ou corporations, POUR CHAQUE DÉPARTEMENT séparé et distinct de commerce et d'affaires, établi et exploité dans tels magasins à départements.

" La clause est très claire : chaque département peut être appelé à payer une taxe égale à 10 p. c. de la valeur du loyer annuel.

" Or, prenons un magasin à département payant un loyer de \$3.000, ce qui est modeste, et possédant six départements,—ce qui est encore modeste,—et cherchons ce qu'il aura de taxes d'affaires à payer.

Taxe de 7½ p. c. sur \$3 000.....	\$ 225
Taxe de 10 p. c. par département sur 6 départements.....	1.800
Total.....	\$2,025

" Soit deux tiers du loyer ! Est-ce cela que nos échevins ont voulu ? Qu'ils le disent, autrement on en doute. S'ils ont voulu dire quelque chose de tout différent, qu'ils le disent également, car aujourd'hui tout le monde discute cette taxe un peu dans le noir et sans connaître exactement son importance.

Le but de l'article, d'après les lignes qui suivent et qui précèdent l'extrait que nous venons de donner, est de faire renvoyer aux calendes grecques la discussion de la charte municipale et, par conséquent, la

taxe contre les magasins à départements.

Gagner du temps, retarder toute solution de la question, tel est le mobile des lignes qu'on vient de lire. En attendant, le petit commerce de détail souffre ; mais, peu importe, les magasins à départements s'engraissent.

Deux jours avant, le même journal, laissait déjà percer le bout de l'oreille, il disait :

" La taxe spéciale sur les magasins à départements est l'objet d'une préoccupation générale tant dans le petit que dans le grand commerce.

" Les petits magasins ne sont pas aussi unanimement favorables qu'on le pense à l'imposition de cette taxe.

" Ils se demandent en l'absence de toute clause d'interprétation comment les évaluateurs classeront les magasins.

" Aujourd'hui le commerce de détail n'est guère plus classé en spécialités, et entre les grands et les petits magasins il n'y a souvent qu'une différence du petit au grand, mais aucune dans la nature du commerce.

" De là, une inquiétude générale et une opposition encore plus forte chez les petits que chez les grands commerçants contre la nouvelle taxe."

Il n'est pas possible que notre confrère quotidien soit aussi mal informé qu'il veut le paraître.

Il est impossible absolument qu'il ignore l'union presque générale des commerçants de détail sur la question de la taxe municipale à appliquer aux magasins à départements. Il ne peut pas ne pas savoir l'existence d'une vaste organisation pleine de vigueur qui récolte partout des adhésions en même temps que les fonds nécessaires à la lutte et que ces adhésions et ces fonds se recrutent dans toutes les branches de commerce sans exception.

Le même journal ne peut pas non plus ignorer que les propriétaires d'immeubles et les commis des magasins de détail luttent dans le même sens que les marchands détailliers et d'accord avec eux.

Si l'inquiétude est générale chez

MAISON DE GROS EN

EPIGERIES, VINS ET LIQUEURS

Importations directes des lieux de provenance, de tous les articles qui font l'objet de son commerce. Assortiment complet en marchandises de première nécessité. telles que

Thés, Cafés, Sueres, Mélasses, Sirops, Fruits Sees, Poissons, Etc.

Grande variété de fines denrées, et choix considerable de Vins et Liqueurs des meilleures marques dont elle a le monopole de plusieurs.

HUDON, HEBERT & CIE,

41 rue St-Sulpice, et 22, rue De Bresoles,

MONTREAL.

Un grand nombre de mets délicieux peuvent être préparés en employant le



Benson's Canada Prepared Corn

(Farine de Blé-d'Inde préparée)

Pour Blanc-Manger, Flancs, etc. Pas de falsification. Pendant 40 ans sur le marché, et sa qualité toujours sans rivale.

Empois SILVER GLOSS

ET —

EMPOIS SATIN DE BENSON

le général dans tout l'ouvrage fin de Buanderie. Evitez les imitations.

EMPOIS ENAMEL DE BENSON

Un empois parfait à l'eau froide pour devants de chemises, aux-coils, manchettes, où l'on désire surtout obtenir de la raideur et du fini, ou bien, lorsque l'on veut obtenir un lustre brillant.

AUSSI.....

De la Glucose de qualité supérieure à l'usage des confiseurs, et un Sirop de Table d'un parfum agréable.

Le tout manufacturé par

THE EDWARDSBURG STARCH CO., Ltd.

MONTREAL.

les petits commerçants c'est qu'ils attendent avec anxiété le vote de la taxe ; loin de la redouter, ils s'unissent pour l'assurer.

Quant à la question de classement des magasins, le commerce de détail ne s'en émeut guère, car le Conseil Municipal a déjà émis une opinion qui servira de base au règlement à intervenir et cette opinion est favorablement accueillie.

En somme, c'est par de petits moyens qu'on voudrait combattre la taxe spéciale sur les magasins à départements, qu'on n'ose attaquer franchement.

C'est à dessein qu'on voudrait faire croire au public que les petits commerçants sont opposés à la taxe spéciale. On désire créer un courant d'opinions favorables aux magasins à départements et, pour cela, on ne craint pas de dire que les petits commerçants sont opposés à une mesure qui leur assurera l'existence.

Si nos confrères veulent se renseigner et renseigner exactement le public, qu'ils assistent, au Monument National, à une des séances des marchands-détailliers et ils sauront à quoi s'en tenir sur l'unanimité des commerçants de détail à propos de la taxe municipale sur les magasins à départements.

CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE MONTREAL

Nous accusons réception du rapport annuel de la Chambre de Commerce du District de Montréal.

Il nous parvient trop tard pour que nous puissions en donner un aperçu dans le présent numéro.

Voyez à ce que le journal dans lequel vous annoncez soit disposé à établir avec preuve à l'appui le chiffre de sa circulation.

LE SEL EN LAITERIE

(La Laiterie).

Il y a bien longtemps que l'on a l'habitude de saler le beurre et les règles d'un bon salage sont même fort bien connues.

On sait qu'il faut choisir des sels secs et purs, exempts de chlorure de calcium et de magnésium, en grains ni trop gros ni trop petits, mais bien égaux surtout. Quant à la dose, elle varie avec le goût des consommateurs, avec la durée de la conservation que l'on a en vue : un beurre très salé, salé à 5 ou 6 p. 100, se conserve très longtemps sans altération. Mais ce que l'on sait très bien aussi, c'est que le beurre salé est dénaturé ; à part le goût de sel, le beurre a changé d'arôme spécial, à tel point que l'on peut distinguer à l'odeur le beurre salé du beurre naturel. Le sel est donc intervenu non seulement pour communiquer au beurre sa saveur spéciale, mais encore il a su apporter, dans la structure de ce beurre, des modifications chimiques profondes. Ce sont ces modifications que nous allons mettre en lumière en nous rappelant quelle est l'action du sel sur le lait.

Nous avons démontré, par des expériences citées déjà dans différentes publications, que le sel, le chlorure de sodium, un sel neutre employé dans l'alimentation, avait la propriété de séparer dans le lait un précipité et une matière limpide et en réalité certains composés chimiques que la science définira par la suite.

Il est prouvé que cette précipitation sépare la caséine insoluble de certains produits azotés solubles et, comme nous l'avons établi, cette caséine insoluble était comptée comme acide.

Le beurre est composé de globules gras arrivés au contact de globules

H. LAPORTE
J. B. A. MARTIN
J. O. BOUCHER

Maison fondée 1870

L. A. DELORME
J. ETHIER
J. A. MARTIN

LAPORTE. MARTIN & CIE

•• EPICIERS EN GROS ••

72 à 78, RUE ST-PIERRE, MONTREAL

Seuls représentants au Canada, de...



PHILIPPE RICHARD, Cognac, France.
Vve AMIOT, Saumur, France,
MITCHELL & CO., Belfast et Glasgow.
VIN SAINT-LÉHON.

Thé Japon "PRINCESSE LOUISE"

Thé Japon "VICTORIA."

EXIGEZ LES CELEBRES...

Spécialités :

Tabacs en Poudre :

Rose et Fève,
No X Rose
Extra,
No 1 Rose,
No 2 Naturel,
No F 2 Naturel
et Fève,
Merise.

Tabacs en Feuilles,

Cigares,
Cigarettes.



Tabacs en Poudre

FRECHETTE

Vendus garantis
par les manufacturiers.



MILLER & LOCKWELL

Québec,

ECHANTILLONS ENVOYÉS GRATUITEMENT SUR DEMANDE.
EN ENVOYANT VOTRE COMMANDE, S. V. P. MENTIONNEZ CE JOURNAL.

non agglomérés et de lait en excès ; les globules renferment de l'eau de constitution et comme leur proportion est à peu près constante, la proportion d'eau est à peu près constante également. Ce qui la fait varier quelque peu, c'est la proportion de lait : du beurre mal délaité contient un excès de lait et se conserve un bien court espace de temps.

Par conséquent, en résumé, il y a dans le beurre comme matière altérable, le lait. Si on diminue ou si on modifie le lait emprisonné, l'altération du beurre se ralentit ; le beurre se conserve beaucoup plus longtemps.

Nous ne connaissons pas encore, d'une manière certaine, le mécanisme de la rancidité ; mais, d'après ce que nous savons, c'est évidemment le lait interposé qui est la cause première de la transformation ; la matière est-elle absolument inaltérable ? oui pour les graisses proprement dites, oui pour l'oléo, pour certaines huiles ; non pour les graisses aisément saponifiables, et M. Duclaux a démontré que dans le rancissement il y avait apparition de glycérine libre. Mais en tous cas, ce rancissement est comparativement faible, car on sait que le beurre fondu se conserve très longtemps.

En résumé, pour conserver le beurre, la première des conditions est d'éloigner le lait si altérable. On y parvient par l'emploi du sel ; le sel sépare et précipite la caséine insoluble tandis que la saumure, qui a pris naissance, entraîne une autre matière azotée, la caséine soluble et presque tout le sucre de lait. Par conséquent, le beurre salé n'est plus du tout du beurre naturel, c'est de la graisse avec de la caséine précipitée au lieu d'être de la caséine et du lait ; l'arôme s'est modifié. Ce beurre se conserve longtemps parce qu'il ne contient presque plus d'eau,

que la caséine insoluble n'est pas assimilable, mais ce n'est plus du beurre ; le sel a déterminé de profondes modifications chimiques de la substance. Aussi s'explique-t-on bien que ces beurres ne peuvent pas être régénérés.

Cette régénérescence a été souvent essayée mais sans grand succès, et on comprend, d'après ce que nous venons de dire, quelle est la cause de l'échec : le beurre que l'on reconstitue contient un excès de caséine et la fermentation du lait dans ce milieu différent du sien, sera devenue différente. De sorte que, malgré tous les lavages qui dessalent le beurre et lui donnent quelque analogie avec le beurre fondu, on n'a pas du beurre en réalité, mais un mélange nouveau qui s'en éloigne en plus d'un point.

Il est à noter que le rôle antiseptique du sel s'ajoute à ses propriétés déshydratantes ; la caséine salée se conserve très longtemps sans altération aucune surtout dans le milieu d'une dissolution saturée de sel.

Nous comprenons aussi, d'après ces raisonnements, pourquoi une addition de 4 ou 5 p. 100 de sel au beurre ne lui ajoute pas 4 ou 5 p. 100 en poids : le sel ne fait pas gagner grand chose parce qu'il élimine de l'eau et c'est cette élimination que l'on observe aussi dans la fabrication du fromage ou même de presque tous les fromages à propos desquels on emploie le sel pour durcir la croûte ; le sel dessèche la croûte, la rend imperméable.

R. LEZÉ.

Pour empêcher la buée

Sur les vitres et devantures de magasin, frottez la paroi intérieure avec un tampon imbibé de glycérine. Chaque fois qu'on nettoie la glace, frotter avec le tampon pour finir. Pour nettoyer les vitres et glaces en général, employer un peu de magnésie calcinée et humectée de benzine.

BOVRIL

Est mis en Bouteilles de 1, 2, 4, 8 et 16 Onces.

Ne s'abime pas, à la longue.

DONNE UN BON PROFIT.

N'arrive au consommateur que
par l'intermédiaire du détailleur.

Ecrivez pour les listes de prix
et cotations.....

BOVRIL, LIMITED

30 Farringdon St., Londres, Ang.

25, 27 Rue St-Pierre, Montréal, Can.

La Pompe à Mélasse

dont on trouvera la vignette ci-contre
répond à un pressant besoin du com-
merce de l'épicerie. Elle est pratique,
économique sous tous les rapports, évite
la perte de temps. Tous ceux qui l'ont
adoptée en sont entièrement satisfaits.
Voici notamment une lettre récente qui
en fait foi :

Montréal, le 4 Février 1899.

Monsieur L. H. HEBERT,

Cher Monsieur,

Ayant lu dans le Prix Courant l'annonce de
la pompe à mélasse "Entreprise," je me fais
un d. voir de vous offrir mes félicitations de-
puis un an que j'en retire d-s bénéfices par
son système économique et pratique. La trou-
vant indispensable, je la recommande forte-
ment à tous les épiciers. Vous souhaitant
beaucoup de succès.

Je demeure, votre dévoué

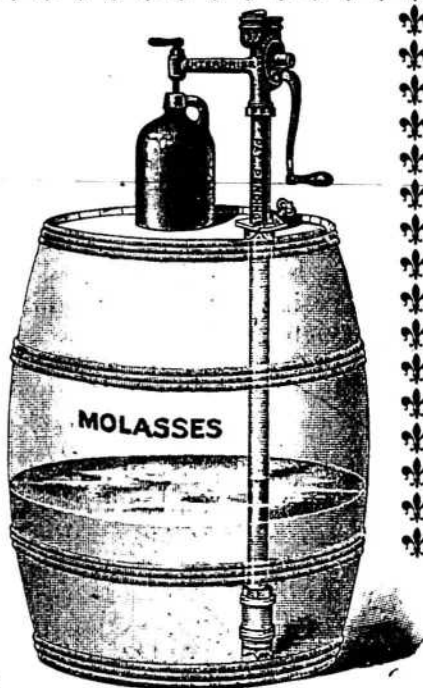
A. BASTIEN, 1289 à 1295 rue St-Catherine.

DÉPÔT PRINCIPAL :

MAISON L. H. HEBERT

IMPORTATEUR DE FERRONNERIES ET QUINCAILLERIES

297, 299, rue St-Paul, Montréal



LES VOYAGEURS EN EPICERIES

Le quatrième banquet annuel de l'association des commis-voyageurs en épicerie de gros a eu lieu mercredi soir à l'Hôtel du Bout de l'Île. Tout le monde sait que le voyageur n'engendre pas la mélancolie : aussi serait-il inutile d'ajouter que l'on s'est bien amusé, si nous n'avions pas l'agréable tâche de féliciter M. E. Massicotte, le président actif de l'association, M. E. A. Cardinal, secrétaire, M. P. J. Murray et, en somme, tout le comité d'organisation du beau succès de cette fête. C'était vraiment charmant et nous apportons de notre soirée du Bout de l'Île les impressions les plus agréables. MM. Massicotte et Cardinal ont été toute attention à leurs invités et nous les en remercions bien cordialement.

Comme toujours, M. H. Laporte a payé de sa personne : il est infatigable. On le trouve toujours là où il y a quelque bien à faire, quelque encouragement à donner. Ajoutons que c'est un agréable compagnon qu'on rencontre avec plaisir.

Le menu du banquet, jugez-en. Quant à sa préparation, rien ne laissait à désirer.

MENU

Hors d'œuvres : Olives d'Espagne, céleri.—Soupe : Consommé aux pâtes d'Italie.—Entrées : (Vous êtes le sixième aujourd'hui, nous n'avons pas besoin de rien). Poulet sauté à la Marengo, sauce champignon. — Relevé : Dinde bouillie, sauce aux huîtres, roast beef au jus.—Légumes : Pommes de terre, petits pois, tomates, blé d'Inde.—Froid : (Avez-vous besoin de quelques choses ? Non, monsieur, il n'y a rien sur la liste.) Mayonnaise de poulet, salade de homard, langues de bœuf, jambon à la gelée.—Entremets : Charlotte russe, gelée au maraschino.—Glace : Vanille à la crème, Pure Gold, ananas au sirop.—Dessert : Biscuits assortis, raisin, noix, pommes, oranges, fromage, café, Salada Ceylon Tea.

Après le banquet, la danse. De jolies femmes, des jeunes gens bien disposés à s'amuser : on s'est royalement amusé. Nos compliments à MM. W. Duckworth président du comité de la danse et à MM. Havard, E. Massé, F. Hodge, E. Massicotte, L. H. Goulet, E. Upton, J. O. Levesque.

Voici les noms des officiers et des directeurs de l'association :

Officiers : MM. H. Laporte, président-honoraire ; E. Massicotte, président-

actif ; A. E. Landry, 1er vice-président ; W. F. Leclerc, 2me vice-président ; F. A. Cardinal, secrétaire ; J. N. Crépeau, trésorier ; W. E. Sullivan, auditeur.

Directeurs : MM. H. Dunn, A. Orsali, J. U. Archambault, P. Daoust, Jos. Lamoureux, J. E. Manning, H. Dubois, A. C. Paquette, M. DeRepentigny, J. B. Brunet, J. O. Deziel, Jos. Ethier, L. Larue, W. F. Leclerc, W. E. Sullivan, G. Jubinville, S. Christin, J. E. Bourdon, F. W. Leclair, A. J. White, A. O. Galarneau.

Notre changement de format

COMMENT IL EST ACCUEILLI

(Suite).

East Clifton, 2 février 1899

MM. Lionais Edit. Propriétaires

Montréal.

Messieurs, Le No 3 du PRIX COURANT ne m'est pas parvenu. En auriez vous une copie disponible à m'envoyer.

Mes compliments, pour le nouveau format du PRIX COURANT.

Votre respectueux lecteur

E. S. LUSSIER

LE PRIX COURANT, the official organ of the Retail Grocer's Association of Montreal, begins the new year in a new form—neat, convenient and in every way an indication of deserved prosperity. It's an excellent trade paper—long life to it!

NEW-ENGLAND GROCER de

Boston, Mass.

J. B. Thibaudeau, marchand de fromage, fruits, plumes et provisions
25, Rue St-Pierre Basse-Ville.

Québec, 4 Février 1899.

Aux Propriétaires du Journal

Le PRIX COURANT, Montréal.

Messieurs, Inclus vous trouverez mon abonnement à votre intéressant journal LE PRIX COURANT. Pardon si j'ai tardé à vous féliciter du nouveau format du PRIX COURANT. Je dois vous dire que tous les hommes d'affaires devront se faire un devoir de souscrire à votre Journal dans leur intérêt personnel, et celui du commerce en général.

Veuillez agréer mes souhaits de prospérité et me croire votre tout dévoué serviteur.

J. B. Thibaudeau

Les Pickles Sucrés . . .



HEINZ

Sont présentées sous deux formes : cornichons et pickles mélangés. Les cornichons sont petits, de grandeur uniforme, fermes et tendres. Les pickles mélangés sont formés d'un choix de légumes. Plus hygiéniques que les pickles acides, parcequ'ils contiennent du sucre pur dont toute personne bien portante a besoin.



EN VENTE PAR

Hudon, Hébert & Cie.
MONTREAL

H. P. Eckardt & Co.,
TORONTO.

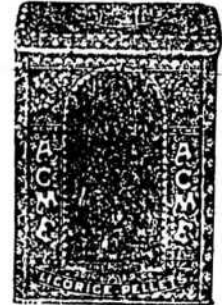
MEDAILLES--

PARIS
CHICAGO
ANVERS
ATLANTA ETC

The GENUINE
always bear this
Keystone trade-mark.



REGLISSE



La Réglisse Y & S, 4, 6, 8, 12 ou 16 batons à la livre, empaquetée dans des feuilles de laurier, 25, 50 et 125 lbs net à la caisse. Il n'y a rien qui fasse un étalage plus attrayant chez les pharmaciens qu'une caisse de cette marchandise. Ventes promptes et profits très rémunérateurs. Les préparations à la réglisse de YOUNG & SMYLIE sont très efficaces pour les maladies de la gorge et sont délicieuses comme bonbons. En vente chez tous les pharmaciens de gros. Catalogues illustrés sur demande.

Etablis en 1845

Young & Smylie, Brooklyn, N.Y.

GRAINES DE SEMENCES

Vendez-vous des semences de qualité supérieure? Si oui, demandez-nous de vous adresser nos échantillons-types (standard) et nos prix.

Remarquez-vous que vos confrères vendent des semences comme *semences de choix*, à meilleur marché que vous ne pouvez les vendre vous-même? Savez-vous pourquoi? C'est, ou bien que vous avez payé vos semences trop cher, ou que vos voisins vendent comme *semences de choix*, des semences de *qualité moyenne*, et ils ne sont pas à blâmer pour cela, il est probable que leur fournisseur les leur a vendues comme *semences de choix*.

Le mot "*choix*" est plus ou moins trompeur: les semences de *choix* de chaque marchand peuvent différer et diffèrent plus ou moins: on peut en juger instantanément par comparaison des différents échantillons.

Il n'y a plus aujourd'hui de classification des semences comme "*Choix*", No 1 supérieur, etc. Chacun peut donner à ses semences le nom qu'il veut.

Cette saison, le prix de la graine de mil varie de \$1 à \$2 75 par 45 livres; le trèfle de 3c à 9c par livre: il y a de la marge. De pauvres semences sont chères à n'importe quel prix; les bonnes semences sont bon marché à n'importe quel prix.

Notre système de vendre des semences irréprochables sous nos marques-types, une fois connue des acheteurs et des consommateurs, chacun aura la facilité d'acheter ses semences d'après leur mérite; le système des marques ne donnant aucune indication de qualité invite la comparaison. Aucun gros marchand ne devrait acheter de semences sans comparer les échantillons et les prix des différents fournisseurs.

Nous sommes prêts à vous envoyer un assortiment de nos échantillons-types par la maille, avec nos prix, que vous pourrez examiner et comparer avec les échantillons qui vous sont offerts. Vous trouverez que nos qualités à bon marché sont plus foncées et peuvent contenir quelques paillettes de semences inoffensives — *undergrowth grass* — qui sont bonnes et vendables, mais au fur et à mesure que les échantillons-types s'éclaircissent, sont mieux nettoyés et plus gros, les prix montent progressivement jusqu'au type d'exportation.

Il y a des quantités de semences offertes plus claires et plus pesantes que les qualités moyennes, mais qui contien-

nent une petite quantité si minime soit-elle de paquerettes ou autres herbes folles; ces semences ne peuvent pas s'exporter et se vendent à bon marché. Faites attention à ce genre de semences d'herbes folles, claires ou foncées.

Si vous nous envoyez votre ordre par la maille d'ici au premier mars, nous vous allouons un escompte de 3 p. c. sur nos prix, ce qui représente à peu près les dépenses de nos voyageurs, ou la commission que nous aurions à payer si nous en envoyions un pour prendre votre commande.

Vous n'avez pas besoin de voyageurs pour vous forcer à acheter, envoyez-nous une liste de vos besoins et sur réception nous vous enverrons nos cotations avec échantillons et conditions. Nous défions la concurrence.

JOSEPH WARD & Co.,
Importateurs et Exportateurs,
Montréal.

Anecdote

Un jour que la reine Victoria, étant allée consulter son chapelain, retournait à ses appartements, elle entendit sur son passage un perroquet qui, d'un ton courroucé, jabota quelques paroles qu'elle ne saisit point.

— Que dit ce perroquet? demanda-t-elle au chapelain, qui l'accompagnait. Celui-ci, très embarrassé, répondit qu'il aimerait mieux ne pas répéter cela à Sa Gracieuse Majesté.

Mais la souveraine, intriguée, insista. Alors le pauvre clergyman se résigna.

— Puisque Votre Majesté le veut, dit-il, confus, le perroquet a dit: "Passez votre chemin, vous, la de v'ieille f'mme"

Loïn de se fâcher, la reine partit d'un éclat de rire, et répliqua, dit-on, avec esprit.

— Il y a donc dans mon royaume au moins une voix qui ne craint pas de me dire en face ce qu'on pense de moi!

Une ancienne maison qui a fait beaucoup de publicité peut se restreindre et espacer sagement ses annonces, mais elle ne doit jamais se laisser oublier.

Plus le nom est nouveau, plus les efforts destinés à le propager doivent se suivre de près.

Sauve Temps et Trouble A. vos Clients

Si vous faites cela, vous plaisez et gagnez leur clientèle. Les raisins égrenés de la marque Griffin & Skelley sont séchés et empaquetés à l'endroit où les raisins sont cultivés—sur la côte. Il n'y a pas de manipulation des paquets en route. C'est la meilleure qualité de raisin égrené que vous puissiez vous procurer. Il satisfait.

Raisin Egrené **Marque Griffin**

A. P. TIPPET & CO, Agents, MONTREAL.

TOUS LES EPICIERS

Qui désirent tenir ce qu'il y a de mieux devraient avoir en magasin les.....

Eaux Gazeuses

de

Timmons



Médailles et
Diplômes obtenus
pour
l'excellence et la
qualité.

M. TIMMONS & SON

90-92 COTE D'ABRAHAM, QUEBEC.

REVUE COMMERCIALE

ET FINANCIÈRE

FINANCES

Montréal, 9 février 1899.

On a pas mal liquidé au début de la semaine à la Bourse de Montréal; mais la liquidation s'est faite tranquillement de sorte qu'il en est résulté plutôt une certaine aisance qu'une faiblesse dans les cours des bonnes valeurs;

Aujourd'hui le ton est meilleur et quelques actions ont eu des transactions actives; parmi elles, nous citerons les actions Twin City et War Eagle.

Voici les prix des dernières ventes :

War Eagle 348 en gain de 2 points sur la semaine dernière; Twin City, pref. 139½, ord. 69½, en gain de 2 points.

Duluth ord. 4 et pref. 10½, soit ½ de baisse sur l'action ordinaire et ¼ sur l'action préférentielle. Montreal Gas gagne ½ à 213½; les Chars Urbains de Toronto ½ à 114; les actions nouvelles des Chars Urbains de Montréal à 291½ gagnent 1½ point.

Le Cable Commercial à 193 gagne ½ point tandis que la Montreal Cotton perd ½ à 158½.

Le C. P. R. à 87 gagne ½ point, ses recettes sont en augmentation sensible.

COMMERCE

Nous avons eu, cette semaine, une petite tempête de neige, trop courte pour les endroits de la campagne où la neige faisait complètement défaut; ailleurs cependant elle a amélioré l'état des chemins.

Le froid vif qui nous arrive va trouver en maintes localités les racines des plantes entièrement découvertes et causera de plus grands dégâts que ceux déjà constatés en ces derniers temps pour les mêmes raisons.

Le commerce de gros dans toutes les branches est satisfait des ordres reçus par voyageurs. On voit toujours peu d'acheteurs de la campagne venir à la ville, quoique cependant le nombre en ait augmenté.

Nous avons failli être privés de communication avec la rive gauche par voie du fleuve; si un des ponts de glace a cédé, l'autre a heureusement résisté et avec la forte baisse de température qu'enregistre le thermomètre nous aurons bien vite les deux ponts en bon état. On s'en trouvera bien à la ville comme à la campagne.

Cuir et peaux—Le commerce des cuirs est satisfaisant; les prix sont tenus fermes et quelques tanneurs disent qu'ils n'en ont pas à offrir. Ils se plaignent de la cherté des peaux vertes et font entrevoir aux acheteurs la presque certitude d'une avance principalement sur les gros cuirs.

Il est fort probable que les beaux jours de la combine seront bientôt comptés. Nous croyons savoir de bonne source que des mesures seront prises contre elle à la prochaine session du Parlement fédéral. Nous aurons, quand le moment propice sera arrivé à signaler quelques-uns de ses agissements.

Les peaux vertes sont sans changement à notre liste de prix. Les achats de la ville sont toujours peu importants.

Draperies et nouveautés—Rien de particulier à signaler. Les voyageurs reçoivent toujours bon accueil chez les marchands de la campagne, mais à la ville les ordres sont de peu d'importance à cause des facilités qu'ont les détailliers pour réassortir leurs marchandises.

Épicerie—Bon mouvement d'affaires pour l'assortiment général.

On constate une reprise dans la vente des sucres des raffineries canadiennes; les deux baisses successives que nous avons enregistrées en temps propice, semblent avoir un peu découragé les importateurs de sucres américains.

Les mélasses sont tenues fermes au prix de notre liste.

Il existe encore sur notre marché des raisins de Valence de la récolte de 1897, très bien conservés et qui se vendent de 2½c à 3c; ces raisins ont une apparence aussi bonne que ceux de la récolte de 1898 dont les prix varient de 3½c à 4½c.

Le tabac canadien en feuilles se vend maintenant 13c chez les épiciers de gros.

Fers, ferronneries et métaux.—Les tuyaux de plomb ne jouissent plus que d'un escompte de 17½ p.c au lieu de 25 p.c. sur les prix de la liste.

Le plomb de chasse se vend net au prix de la liste; avant, il était accordé un escompte de 7½ p.c.

Le fil de fer barbelé est coté à \$2.30 pour la province de Québec; le prix était, la semaine dernière, de \$2.25 les 100 lbs. Il en est de même pour les crampes.

Les clous de broche ont fait une nouvelle avance; nous cotons \$1.85 les 100 lbs par lot de char et \$1.90 pour lot de moindre importance.

Le blanc de plomb est en hausse de ¼c par lb.

Huiles, peintures etc.—L'huile de loup-marin raffinée vaut, au gallon, de 40 à

**FARINE,
SON,
MOULÉE,
GRAINS.**

Nous invitons les...

BOULANGERS et les **MARCHANDS DE GRAINS**
à venir nous voir. Nos prix les intéresseront certainement.
J. B. PELLETIER & CIE, 232 Rue Saint-Paul, Montréal.
S'occupent également de Grandes Glaces (Plate Glass), Miroirs et Biseautage.

La Grande Popularité des

GAGAO et
CHOCOLAT de **Gowan**

Est due à sa pureté absolue
et à son excellence.

Ils devraient se trouver dans toutes les
maisons. Chaque épicier du Dominion de-
vrait les avoir en magasin.

DÉPOT DE GROS :

209 rue McGill, - Montréal.

Le "WALLA GALLA" (Enre-
gistré)

ou Thé de la Croix Rouge

Vendu en paquets, à 40c., 50c. et 60c. par livre.

Clubhouse (Enregistré)

Vendu en Canistres de 2 livres et en boîtes de
ferblanc de 50 et 100 livres. Ce sont les thés les
plus choisis qu'il y ait au Canada. Tous les
épiciers trouveront leur profit à les vendre. :-

Empaquetés et mélangés par
The

Cowan, Ramsay Co, Ltd., Toronto.

Mal de Tête?

Essayez le

VIN MARIANI

LE

TONIQUE FRANÇAIS

IDEAL

POUR LE CORPS ET LE CERVEAU

Depuis 1863. Approuvé par la Faculté de Médecine.

Immédiat, Durable, Efficace, Agréable.

45c, et l'huile paille, de nouveau sur le marché, est cotée de 35 à 40c le gallon.

Poisson — La demande s'est un peu améliorée; bien que les stocks sur place ne paraissent pas trop élevés, les détenteurs ont baissé leurs prix afin de réaliser au plus tôt; les rigueurs du carême ont été adoucies cette année, c'est sans doute la raison qui nous fait coter des prix plus bas.

Les harengs *shore* et *Cap Breton* font \$4.65 au baril et \$2.50 au $\frac{1}{2}$ baril. La morue sèche vaut de 3 $\frac{1}{2}$ à 4c la lb, suivant qualité et la morue verte No 1 en quart est cotée 2 $\frac{1}{2}$ c.

Les autres poissons restent aux prix indiqués à notre liste.

Produits chimiques et drogues — Bon courant d'affaires dans ces lignes.

Le crème de tartre est en hausse sur les marchés primaires, ici les prix ne varient pas encore.

Salaisons, saindoux, etc. — Affaires tranquilles, pas de changement de prix à notre liste.

Revue des Marchés

Montréal, 9 février, 1899.

GRAINS ET FARINES

MARCHES ETRANGERS

Le marché de Liverpool était fortement à la baisse d'après les derniers avis reçus. Le blé, option de mars, a baissé de $\frac{1}{4}$ d à 57s 7 $\frac{1}{2}$ d le matin et, à la clôture on enregistrait une nouvelle baisse de $\frac{1}{4}$ d. L'option de mai ouvrait à 5s 7 $\frac{1}{2}$ d en baisse de $\frac{1}{4}$ d et perdait $\frac{1}{4}$ d dans le courant de la journée, fermant à 5s 7d.

On lit dans le marché français du 21 janvier :

“ Les conditions météorologiques ne se sont pas sensiblement modifiées pendant cette semaine; la température a été exceptionnellement douce, et les pluies ont été abondantes, se prolongeant parfois durant des journées presque entières. Des inondations ont été, dans plusieurs régions, la conséquence de ce régime d'extrême humidité. Un froid un peu prolongé est toujours vivement souhaité par les agriculteurs, car la persistance de l'humidité commence à inspirer des appréhensions relativement aux semailles d'automne qui se présentaient jusqu'ici sous un bon aspect, mais que l'on redoute de voir jaunir et qui sont de jour en jour plus en butte aux mauvaises herbes et aux déprédations

de la vermine. Aujourd'hui pourtant, le temps est sec et la nuit s'annonce comme devant être froide, mais une simple saute de vent suffirait encore pour anéantir cette espérance. Et pourtant, un changement de température serait maintenant nécessaire non seulement pour l'agriculture, mais aussi pour les intérêts de la meunerie, car beaucoup d'usines sont actuellement gênées par les hautes eaux et d'autre part la consommation du pain tarde trop à reprendre son importance normale.”

Au début de la semaine les marchés à blé américains étaient faibles et en baisse. A Chicago, de fortes réalisations provoquaient un déclin de 1c jeudi dernier; une baisse à peu près égale se produisit le lendemain en présence de la faiblesse des marchés étrangers, du peu de demande à l'exportation et de forts chargements dans la République Argentine. Le samedi, même antienne avec de fortes réalisations.

Le lundi, le ton est meilleur en présence des achats de la meunerie et du découvert, mais le lendemain on reperd plus que l'avance de la veille et il faut arriver à la date d'hier pour retrouver un marché plus ferme.

Le blé au comptant a perdu, durant la semaine, 3c à Chicago, $\frac{1}{2}$ c à Duluth et $\frac{1}{4}$ c à Détroit.

A Chicago, l'option de mai a perdu d'un mercredi à l'autre 1 $\frac{1}{2}$ c et celle de juillet $\frac{1}{4}$ c.

On cotait hier, le blé disponible sur les différents marchés des États-Unis :

Chicago, No 2, rouge.....	71
New-York, No 2, rouge.....	83 $\frac{1}{2}$
Duluth, No 1 du Nord.....	89 $\frac{1}{2}$
Détroit, No 2 rouge.....	72 $\frac{1}{2}$

Les principaux marchés de spéculation ont fermé comme suit, à la date d'hier :

	Mai	Juill.
Chicago	72 $\frac{1}{2}$	71 $\frac{1}{2}$
New-York.....	76 $\frac{1}{2}$	75 $\frac{1}{2}$
Duluth	71 $\frac{1}{2}$	72 $\frac{1}{2}$
Détroit.....	75 $\frac{1}{2}$	73 $\frac{1}{2}$

Voici les prix en clôture sur le marché de Chicago pour chaque jour de la semaine écoulée pour les livraisons futures :

	Mai	Juillet
Jendredi.....	73 $\frac{1}{2}$	71 $\frac{1}{2}$
Vendredi.....	73 $\frac{1}{2}$	71 $\frac{1}{2}$
Samedi.....	72 $\frac{1}{2}$	70 $\frac{1}{2}$
Lundi.....	72 $\frac{1}{2}$	70 $\frac{1}{2}$
Mardi.....	72	70 $\frac{1}{2}$
Mercredi.....	72 $\frac{1}{2}$	71 $\frac{1}{2}$

On cotait hier en clôture, sur le marché de Chicago :

Pouvez-vous vous exposer

à tenir en stock des marques inconnues de vernis pour les fourneaux (stove polish) dont vos clients n'ont jamais entendu parler, des marques qu'ils ne demandent pas, dont la qualité est inférieure, ne leur donne pas satisfaction et dont la vente a pour conséquence de jeter du discrédit sur votre magasin ? Votre meilleur jugement répond NON ! Alors vendez

Enameline

The Modern STOVE POLISH.

En Pâte, en Pain ou en Liquide

Si vous êtes en affaires pour réaliser des bénéfices, vous trouverez votre profit à tenir tous nos articles.

J. L. PRESCOTT & CO., NEW-YORK.

Téléphone Bell Main 2461.

...Boite Poste 62.

N. F. BEDARD

MARCHAND ET COMMISSIONNAIRE EN

BEURRE, FROMAGE, ŒUFS, Etc.

ET NEGOCIANT DE

Fournitures et Matériaux pour les Fromageries et Beurrieries

BOIS DE BOITE A FROMAGE, PROVENANT DES MEILLEURS MOULINS D'ONTARIO.

Cotations spéciales pour quantités d'un char ou plus livrés dans toutes les parties de la province.

Ganistre **EMPIRE STATE**, SANS RIVALE
AU CANADA.
PRIX MODÉRÉS ET CONDITIONS FACILES.

N. F. BEDARD, 32-34 rue Foundling, Montreal

Blé d'Inde : 35½c, février ; 36½c mai et 37½c juillet.

Avoine : 27½c février ; 28½c mai et 26½c juillet.

MARCHES CANADIENS

Nous lisons dans le "Commercial" de Winnipeg du 4 février 1899 :

"Le marché local, suivant la direction des marchés américains, a fléchi de jour en jour, entraînant une diminution graduelle des transactions ; à tort ou à raison, les détenteurs en général sont peu disposés à vendre aux basses cotations actuelles. Lundi, 73c par minot sur le blé disponible à Fort William était le prix du No 1 dur ; mardi, 71c ; mercredi, 70½c à 71c ; jeudi, 70c à 70½c ; et hier, 70c, les acheteurs, dans l'après-midi ne voulaient pas payer plus de 69½c. Le No 2 dur et No 1 du nord est à 3½c de moins que le No 1 dur ; le No 2 du nord était offert hier à 62c Fort William ce qui est le prix pour le No 3 dur et le No 1 du printemps. Quelques chars de blé rude ont été vendus à des prix divers. Hier, 6½c sur rail Fort William ont été offerts pour un char No 1 du nord, rude. Le blé séché n'est pas en grande demande, le prix en magasin à Fort William hier était : No 2 dur ou 1 du nord, 63½c ; le No 2 du nord, 60c.

La dépêche de Toronto, cote comme suit les marchés d'Ontario, à la date d'hier :

"FARINE : Patente d'Ontario en sacs, \$3 60 à \$3 80 ; Straight rollers, \$3 25 à \$3 35 ; Patentés de Hongrie, de \$4 00 à \$4 20. Farines à boulanger de Manitoba, de \$3 70 à \$3 80. — BLÉS : d'Ontario, rouge et blanc, de 69 à 69½c, nord et ouest ; à volailles, de 69 à 69½c ; No 1 dur du Manitoba, de 81 à 82c, à Toronto et No 1 du Nord à 78½c — AVOINE : Blanche, cotée de 29 à 29½c, ouest. — SEIGLE : coté à 54c — ORGE : cotée de 46 à 47c, ouest. — SARRASIN : ferme à 48c, nord et 50c Est. — SON : des moulins de la cité, à \$14.00, et GRU : à \$16 00, en lots de char, f. o. b. Toronto. — BLÉ-D'INDE : Canadien, 38c, ouest et Américain, de 41½ à 42c, sur rails, ici. — POIS : fermes, de 64 à 65c, nord et ouest en lots de chars. — FARINE D'AVOINE : roulée sur rail à Toronto ; en sacs, \$3.60 et en barils, \$3.70."

Le marché de Montréal est encore assez actif pour les grains à l'exportation ; nous maintenons nos cotations précédentes pour l'avoine, les pois et le sarrasin ; ce dernier ayant actuellement une bonne demande de la part de l'Angleterre.

Le blé, en sympathie avec les marchés étrangers a baissé ici, nous cotons le blé du Manitoba No 1 dur, 83c au lieu

de 85c la semaine dernière et le blé No 1 du nord de 80 à 81c au lieu de 82 à 83c.

Les farines de blé du Manitoba ont été un peu plus recherchées au détriment de celles d'Ontario. Partout les stocks sont bas et les commandes portent généralement que la livraison doit être immédiate. On s'attend, en conséquence, à une bonne reprise d'affaires à brève échéance.

Les issues de blé sont très fermes à nos cotes ci-dessous, le son principalement. Il faut maintenant payer \$15.00 la tonne en vrac pour celui d'Ontario et \$15 50 en sacs pour celui du Manitoba. La raideur des prix a eu pour effet de ralentir la demande.

L'avoine vaut encore en magasin 32½c, mais l'exportation paie difficilement ce prix que nous cotons pour le commerce local.

Les farines d'avoine sont inactives et en présence d'une offre ferme les détenteurs seraient sans doute disposés à une légère concession sur les cotes ci-dessous.

GRAINS

Blé roux d'hiver, Can. No 2.	\$0 00 à 0 00
Blé blanc d'hiver " No 2.	0 00 à 0 00
Blé du Manitoba No 1 dur.	0 00 à 0 83
" " No 2 dur.	0 00 à 0 00
Blé du Nord No 1.	0 80 à 0 81
Avoine blanche No 2.	0 00 à 0 32½
Blé d'Inde, Américain.	0 44½ à 0 45
Orge à engrais, 48 lbs.	0 34 à 0 36
Pois, No 2 par 60 lbs.	0 70½ à 0 71
Sarrasin, par 48 lbs.	0 51 à 0 51½
Seigle, par 56 lbs.	0 00 à 0 56

FARINES

Patente d'hiver	\$3 75 à 4 00
Patente du printemps	4 15 à 4 20
Straight rollers	3 50 à 3 65
Forté de boulanger (cité)	3 90 à 4 00
Forté du Manitoba, seconde	3 50 à 3 60

FARINE D'AVOINE

Farine d'avoine standard, en barils	\$3 70 à 3 80
Farine d'avoine granulée, en barils	3 70 à 3 80
Avoine roulée, en barils	3 70 à 3 80

FROMAGE

MARCHE ANGLAIS

MM. Hodgson Brothers nous écrivent de Liverpool le 28 janvier :

"La demande ne s'est pas améliorée cette semaine, mais les stocks de seconde qualité étant pratiquement épuisés, les détenteurs montrent plus de fermeté pour les articles de choix d'automne. Nous cotons aujourd'hui : fro

Blancheur

Eau de Javelle supérieure pour le lavage.
Annoncée dans les journaux quotidiens.
La favorite des ménagères.
Rend le linge blanc comme neige.

Ecrivez à... **JOHN BROADHURST & CO., 708 rue St-Laurent, Montréal**

(Voir nos prix courants)

ou Téléphoner: Bell East 172.

POUDRE A PATE

Cook's Friend

Le Nec Plus Ultra
de la Qualité.

Amène la clientèle et la maintient.



TOUS LES EPICIERIS DE GROS
VENDENT DE LA

Cook's Friend



La
Seule
Véritable.

Fabriquée par **W. D. McLAREN, MONTREAL.**

BERNIER & CIE,

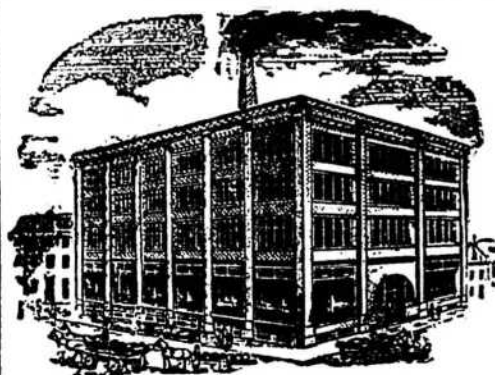
GRAINES DE SEMENCES,
GRAINES FOURRAGERES,
ETC., ETC.

MARCHANDS DE GRAINES

— BUREAU ET ENTREPOT : —

Pres de la Gare du Grand Tronc, **ST-HYACINTHE.**

CORRESPONDANCE SOLLICITEE.



Courroies en Cuir

OO

Tanné au Chêne

Manufacturées par

Sadler & Haworth

(CI-DEVANT ROBIN, SADLER & HAWORTH.)

BUREAU ET MANUFACTURE

Coin William et des Seigneurs, Montreal.

mage canadien, choix, septembre, blanc et coloré 48s à 49s; canadien, août (rare) 46s à 47s; Etats-Unis, choix, blanc et coloré, 47s 6d à 48s 6d. Des fromages d'été, murs, sont offert en quantité limitée de 38s à 47s; mais les qualités inférieures de 30s à 35s sont en petite demande.

MM. Marples, Jones & Co. nous écrivent de Liverpool le 27 janvier 1899 :

"Le marché est, toujours lourd, bien qu'aux prix réduits le ton soit un peu meilleur. Quelques acheteurs de la campagne ont montré également un peu plus de dispositions à faire des affaires, mais la plus grande partie s'abstient.

" Nous cotons :	s. d.	s. d.
Moyens (rare et demande)	nominal	
Canadien et E. U., de vente courante	38 0	à 41 0
Canadien et E. U., coloré, de vente courante	39 0	à 42 0
Canadien, blanc, choix	43 0	à 44 0
Canadien, coloré, choix	44 0	à 45 0
Canadien, blanc, choix, sept.	47 0	à 49 0
Canadien, coloré, choix, sept.	47 0	à 49 0

Importations du Canada et des Etats-Unis : 10,591 boîtes.

MARCHÉ DE MONTREAL

Le marché est tranquille; il y a bien quelques demandes de la part des exportateurs, mais peu ou pas de transactions. Les acheteurs ne voudraient pas payer plus de 10c pour un fromage de choix, d'Ontario et offrent 9½c pour les meilleures qualités de Québec. A ces prix les détenteurs ne veulent pas se séparer de la crème de leur stock.

Les exportations, la semaine dernière ont été de 17,317 boîtes, contre 38,721, la semaine correspondante de l'an dernier.

Depuis la clôture de la navigation il a été exporté cette année 253,560 boîtes contre 260,004, l'an dernier, pendant la même période.

BEURRE

MARCHÉ ANGLAIS

MM. Hodgson Brothers nous écrivent de Liverpool le 28 janvier 1899 :

"Au début de la semaine, sous l'influence de gros arrivages d'Australie et du temps doux, le marché était lourd et sans activité; mais par suite d'un changement subit du chaud au froid et de la gelée, il y a eu une demande plus accentuée et le marché a monté.

"Nous cotons aujourd'hui : Beurre de crèmerie, frais, de choix, en boîtes, 96s à 102s; qualité au-dessous, bonne qualité mais de fabrication ancienne,

82s à 90s; Etats-Unis, choix, 86s à 92s; Laddles, choix, Imitation Orènerie et beurre de ferme canadien, choix; en bonne demande de 68s à 80s; les qualités inférieures, de 60s à 65s; Danols, fin, 102s à 112s; Australian, 95s à 102s; Cork Premiers, 106s; Seconds, 103; Troisièmes, 85s par cent livres."

MM. Marples, Jones & Co. nous écrivent de Liverpool le 27 janvier 1899 :

"En clôture, le marché a été ferme, tandis que la demande s'est améliorée, par suite du temps d'hiver, et comme la semaine finit, les détenteurs demandent des prix un peu plus élevés pour les qualités de choix. Les qualités inférieures se vendent un peu plus lentement, mais sans changements de prix.

"Nous cotons :

Ladles des Etats-Unis, médiocre	58	à 62s
Ladles des Etats-Unis, tinettes et boîtes	66	à 72s
Crèmeries, Etats-Unis, choix, tinettes	80	à 86s
Beurre d'Irlande, manufacturés, boîtes	84	à 90s
Crèmerie Canadien, choix, boîtes	92	à 96s
Crèmerie Canadien, fabrication récente, choix	98	à 102s
Crèmerie d'Australie, choix	98	à 104s
Crèmerie Danols, en barils, choix et grand choix	102	à 114s
Importations du Canada et des Etats-Unis	2,814	paquets.

MARCHÉ DE MONTREAL

Les beurres nouveaux de crèmeries en tinettes s'achètent à la campagne aux prix de 19c environ, pour les meilleures qualités; ce qui les met à peu près à parité de 19½c à Montréal. Les mêmes beurres en boîtes rapportent de ¼ à ½c en sus.

Le beurre de ferme en tinettes est payé de 14½ à 14¾c pour les bonnes qualités et le beurre en rouleaux rapporte à peu près le même prix.

Les exportations de la semaine dernière ont été de 4,612 paquets contre 1,697 pendant la semaine correspondante de 1898.

Depuis la clôture de la navigation, il a été exporté, cette année, 50,667 paquets contre 28,781, l'an dernier, pendant la même période.

ŒUFS

On nous écrit de Liverpool le 27 janvier 1899 : "Les œufs sont en bonne demande, les prix durcissent. Nous cotons les œufs canadiens frais 7s à 7s 9d; canadiens de conserve, 6s 4d à 6s 10d;

Lettre ouverte aux Epiciers et Magasins Généraux

Lorsque vous aurez besoin de sucres et de mélasses, venez nous voir ou écrivez-nous, faites-nous part de ce que vous désirez et nous vous enverrons des échantillons avec les prix et conditions les plus favorables

NOUS GARANTISSONS NOS

MELASSES BARBADES

(CHOIX EXTRA)

et nos sucres jaunes anglais et nos sucres américains granulés égaux aux produits canadiens.

Nos prix ne sont pas fixés par d'autres marchands.

GRAINES DE SEMENCES

NOS MARQUES TYPES :

SEMENCE DE MIL	{ " Montreal Valley "	{ " Price "
	{ " Quebec Valley "	{ " Ox "
	{ " Ottawa Valley "	{ " Boss "
SEMENCE DE TRÉFLE	{ " Late or Mammouth "	{ " Red or Early Western "
	{ " Niagara "	{ " Empress "
	{ " Giant "	{ " Prince "
	{ " Rawdon "	{ " War "
	{ " Alsyke Clover "	{ " White Clover "
	{ " Medal "	{ " King "
	{ " Meadow "	{ " Queen "
	{ " Mixture with Timothy "	{ " Alfalfa "
SEMENCE DE GAZON	{ " Red Top "	
	{ " Hungarian Grass "	
	{ " Rye Grass "	
SEMENCE DE MILLET (Red Top), de Blé d'Inde d'Ensilage, de Pois, d'Orge et de Blé.		

Voyez notre article " GRAINES DE SEMENCES " dans une autre page du journal.

PRIX ET ECHANTILLONS SUR DEMANDE.

JOSEPH WARD & Co.,

321-327 rue des Commissaires, Montreal.

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

Le Prix Courant

Page(s) manquante(s)

œufs du Continent, 6s 3d à 7s 9d; œufs d'Irlande, 9s 9d à 10s 3d.

A Montréal, la demande pour les œufs est satisfaisante. Les arrivages d'œufs frais dans l'ensemble ont été plus importants quoiqu'il se soient ralentis ces derniers jours et les prix ont baissé, les stocks étant assez forts pour la saison. On vend à la caisse et par doz : les œufs frais pondus, de 18 à 20c suivant grossueur ; les œufs chaulés de Montréal de 14 à 15c et ceux d'Ontario de 13 à 14c.

LÉGUMES

Nous cotons :

Salades 50c à \$1.25 la doz ; carottes 25c le panier ; chou, 75 à 90c le quart.

Les haricots triés à la main valent de 90 à \$1.00 par lots de char et de \$1.10 à \$1.20 par minot suivant quantités pour lots de moindre importance.

Les prix d'aujourd'hui sont : le céleri de 25 à 75c la douzaine de paquets ; les navets 50 cents le sac ; les betteraves de 20 à 25c le panier ; les oignons du pays de \$2.00 à \$2.50 le quart ; et les patates sucrées de \$3.00 à \$4.00 le quart.

Les pommes de terre se vendent suivant quantités 65 à 70c le sac de 90 lbs. et de 58 à 60c en lots de char, suivant qualité.

En primeurs des Etats-Unis, on cote : céleri de Californie de 65 à 70c la doz ; de paquets ; fèves vertes \$4.50 la boîte ; épinards, \$3.50 le quart ; concombres, \$2.40 la doz ; tomates, \$6.00 la caisse et cresson 90c la doz de paquets.

On offre en gros des champignons du Haut-Canada et de la Côte des Neiges, de 75 à 80c la lb et qui se détaillent à \$1.00.

FRUITS VERTS

Les atocas valent de \$6 à \$7.50 le baril ; les bananes ont renchéri, nous les cotons de \$2.25 à \$2.75. Les raisins de Malaga ont avancé et valent de \$7.00 à \$8.50 le baril ; ils sont très rares sur le marché.

Les oranges de Valence ont baissé de 25 à 50c par caisse ; celles de Messine ont disparu du marché.

Les citrons de Messine sont à prix plus durs, nous les cotons de \$2.00 à \$2.50.

VOLAILLES ET GIBIER.

La demande est assez bonne, spécialement pour les dindes et les poulets frais. Les arrivages de gibier diminuent, la vente des perdrix et des lièvres devant cesser le 15 de ce mois et la chasse en étant prohibée à partir du 1er courant.

On cote : perdrix No 1, 60c et No 2 de 35 à 40c la paire ; lièvres, de 10 à 15c

la paire ; dindes non gelées, de 10 à 10½c la lb et gelées de 9 à 10c ; poulets, de 7 à 8c ; canards, de 7 à 9c, et oies de 4 à 6c.

PORCS ABATTUS

En lots de chars les gros porcs valent de \$5.00 à \$5.05 les 100 lbs ; et par lots de détail, on vend les gros de \$5.15 à \$5.25 et les petits de \$5.25 à \$5.50 ; les arrivages sont modérés.

FOIN PRESSE ET FOURRAGES

Les arrivages de la semaine dernière ont été 400 chars de foin et 18 chars de paille et 161 chars pour l'exportation. La semaine correspondante l'an dernier, 281 chars de foin et 30 chars de paille et 19 chars pour l'exportation.

Nous ne changeons pas nos cotations pour le foin, mais il y a un peu de détente dans les prix, par suite des forts arrivages et une demande tranquille. Cela s'applique à toutes les qualités de foin. Le stock disponible s'est quelque peu accumulé depuis notre dernier rapport. La paille de seigle est soutenue.

Nous cotons :

	Grosses balles.		Petites balles.	
Foin, choix	\$12.50 à	\$13.00	\$12.00 à	\$12.50
— No 1	11.00 à	12.00	10.00 à	11.00
— 2	9.00 à	10.00	9.00 à	10.00
— 3	6.00 à	8.00	6.00 à	8.00
— mél. de				
— trèfle..	7.00 à	8.00	7.00 à	8.00
— trèfle..	6.00			

Paille de				
seigle, long.	8.00 à	8.50		
seigle mêlée	7.00 à	8.00	7.00 à	8.00
— d'avoine	6.50 à	7.00	6.50 à	7.00

Sur le marché de Montréal les prix sont aisés, sauf pour le foin de choix qui tient généralement son prix.

Il se fait un bon courant d'affaires à l'exportation au point de vue de la quantité, mais il y a peu de profits à récolter.

“ Nous cotons :

Foin pressé No 1, la tonne.....	6 50 à	7 50
do do No 2 do	5 50 à	6 00
Paille d'avoine do	3 50 à	4 00
Moulée, extra la tonne.....	19 00 à	20 00
Grn blanc do	17 00 à	18 00
do No 2, do	16 00 à	17 00
Son (Manitoba) do	15 00 à	16 00
do au char (Ontario).....	00 00 à	00 00
Blé-d'inde jaune moulu.....	09 00 à	00 00

Et au char :

Foin pressé No 1 à choix.....	5 50 à	6 50
do do No 2	4 50 à	5 00
do mél. de trèfle.....	4 00 à	4 50
Paille d'avoine.....	2 50 à	3 50

Distinction méritée

Il n'est guère de canadiens qui n'aient entendu parler de leur compatriote Joseph Ledoux, de Dawson, un des pionniers du Yukon.

Les Américains ont fait de Joseph Ledoux, Joseph Ladue, ce qui ne les a pas empêchés de le choisir comme président et gérant général d'une compagnie de mines connue sous le nom de "The Joseph Ladue Gold Mining and Development Co. of Yukon."

Cette compagnie, au capital de \$5,000,000, compte parmi ses directeurs des hommes éminents, comme l'Hon. Chauncey M. Depew, M. Eli A. Gage, l'Hon. Thomas L. James, etc.

Nous apprenons avec plaisir que cette Compagnie qui compte au Canada un grand nombre d'actionnaires vient de choisir un nouveau directeur canadien résidant à Montréal.

Le choix de la Compagnie s'est arrêté sur M. L. E. Geoffron, de la maison L. Chaput, fils & Cie.

Nous le prions d'accepter nos sincères félicitations pour une pareille nomination qui lui fait le plus grand honneur et que lui ont valu ses qualités d'homme d'affaires.

Pour les plantes d'appartement

Les plantes d'appartement coûtant fort cher, il est naturel qu'on tâche de les conserver le plus possible, en leur donnant de la vigueur.

On obtiendra ce résultat en déposant, de temps en temps, au pied de ces plantes, une pincée d'un mélange formé de deux parties de salpêtre et d'une partie de superphosphate de chaux, puis en arrosant légèrement.

Les plantes feuillues se trouveront particulièrement bien de ce régal chimique.

Pour garder les fleurs fraîches

Asperger légèrement le bouquet avec de l'eau fraîche, puis le mettre dans un vase contenant de l'eau de savon.

On retire chaque matin, le bouquet de cette eau, et on le met en blais, sa tige entrant d'abord, dans de l'eau pure; on l'y tient pendant deux minutes, on le retire et on l'asperge encore avec de l'eau pure, puis on le replace dans de l'eau de savon, qu'on aura soin de changer tous les trois jours.

Soignés ainsi, les bouquets peuvent se conserver frais pendant plus d'un mois.

NOTES SPECIALES

MM. LeTourneux, Fils & Co, informent leurs clients de la campagne qu'ils recevront prochainement la visite de leur voyageur, et les prient d'attendre son passage avant de donner leurs ordres ailleurs.

La maison L. H. Hébert rue Saint-Paul 297 et 299, vient de recevoir ses outils de jardinage et de culture de la ferme. Grand assortiment de Faulx, Fourches, Rateaux, Grattes, etc. Demandez la liste des prix.

La maison Hector Lamontagne & Cie 304 rue St Paul a installé un département spécial pour les réparations des valises, sacs, malles pour voyageurs etc.

Le travail se fait rapidement, les prix par conséquent, ne sont pas élevés.

On prend à domicile les articles à réparer et on les délivre réparés à domicile, sans aucun frais supplémentaire.

La vogue des tabacs à cigarettes "Le Caporal" et "Count Dufferin" s'explique facilement par le soin énorme apporté à leur choix, à leur préparation et à leur fabrication par la maison B. Houde & Cie de Québec, médaillée aux différentes expositions et qui fait le plus grand commerce du Canada en fait de tabacs coupés.

Les voyageurs de MM. A Racine & Co marchands de marchandises sèches, sont sur la route avec une collection complète et splendide des articles de nouveautés et de marchandises de vente courante pour la saison du printemps.

Les marchands de la campagne ont intérêt à attendre la visite des voyageurs de cette maison avant de placer leurs ordres.

Si vous êtes un de ces hommes facilement satisfaits, parfaitement contents, ayant une foi absolue dans les traditions du bon vieux temps—vous n'avez pas besoin de finir la lecture de cette petite note, donnez votre attention à quelque autres parties du journal.

Parceque cette note a trait au thé moderne, "Salada" le thé de Ceylan. Le thé absolument pur, le thé qui est préparé proprement et cultivé dans le sol le plus riche du monde, l'île de Ceylan. Les personnes qui sont dans le mouvement en font un usage constant parcequ'il est hygiénique et d'une saveur incomparable.

Le système de blutage "Girator" adopté récemment par la Kent Mill Co de Chatham et dont nous avons parlé dans notre dernier numéro est tout nouveau au Canada.

Il est considéré par les experts comme de beaucoup supérieur aux systèmes ordinaires généralement en usage en ce moment, dans la relation des rouleaux au procédé de mouture à la meule. La farine fabriquée par le système "Girator" est plus forte, et lorsque l'on moule du blé rouge d'hiver comme c'est le cas à Chatham, il faut peu de blé dur du printemps, si tant est qu'il en faille, pour rendre la farine égale et, sous certains rapports, supérieure pour la fabrication du pain, à la farine forte à boulanger. La farine patente hongroise de Kent a reçu la seule médaille d'or (pour la farine) décernée à l'Exposition de Chicago en 1893. La valeur actuelle de la "Kent" est à peu près la même que la meilleure farine forte à boulanger. Toutes les demandes recevront notre meilleure attention, et des cotations seront envoyées pour chars complets de farine ou pour chars assortis de farine, son, gru, farine d'avoine, farine de blé d'Inde, fèves etc., délivrés à n'importe quelle station de chemin de fer dans les provinces de Québec, du Nouveau Brunswick ou de la Nouvelle Ecosse par M. John Wilkins, agent des meuniers, 44 rue St-Jean, Montréal.

Les éditeurs de journaux qui déclinent, lorsqu'ils en sont requis, de donner un état certifié de leur circulation, n'ont à blâmer personne qu'eux-mêmes, si le chiffre de tirage qui leur est accordé ne leur donne pas satisfaction.

De tous les journaux de commerce de la Province de Québec, **LE PRIX COURANT** est **LE SEUL** qui donne les chiffres de sa circulation.

IMPRIMERIE - RELIURE.

JOB! JOB!

100,000 TETES DE COMPTES

A Imprimées par lot de 5000,
\$1.00 du 1000, d'ICI AU 1ER MARS

C. A. MARCHAND,
Tel. Bell main 2935. 38, cote St-Lambert
" Marchand 968.

F. E. JODERY & CO.

Marchands a Commission

— POUR LA VENTE DE —

**Beurre, Fromage, Œufs, Volailles
et tous autres Produits de la Ferme.**

Nous vendons seulement à commission et agissons pour le compte de nos clients comme s'il s'agissait de la vente de nos propres marchandises, rendons un compte fidèle de nos ventes.

Grande expérience. Localité centrale.

Références: **Merchants' Bank of Canada, Montreal.**

8 et 10 RUE LEMOINE

MONTREAL.

**AUX MARCHANDS
DE CHAUSSURES**

Nous avons en mains, environ \$4,000 de chaussures qu'il nous faut disposer de suite, ETANT OBLIGÉ de livrer le magasin pour le commencement d'avril.

Nous avons aussi quantité de machineries à vendre, tels que Naumkeag Machine, Brester Scourer, Moulin à Cheviller, Moulin à Sabler, Brosse électrique, Dies, Formes, et quantité d'autres petits outils.

Le tout pour être vendu à sacrifice.

J. C. HEMOND & Cie

1483, rue Notre-Dame

Chronique de Québec

Mercredi, 8 février 1899.

Qui l'emportera dans ce duel engagé entre les pharmaciens et les épiciers devant la législature de Québec ? C'est difficile à prévoir jusqu'à présent, les uns et les autres ayant des protecteurs nombreux et puissants parmi la députation. Les deux partis m-tient dans la discussion, en chambre et au dehors, un acharnement qui dépasse souvent les bornes raisonnables, et qui démontre qu'outre l'intérêt public il y a en jeu de fortes influences, de côté et d'autre, soit pour restreindre soit pour étendre le commerce des drogues et médecines brevetées.

Les épiciers ont pour eux la généralité des consommateurs, le bon sens populaire, et, pardessus tout l'inévitable nécessité qui, ne pouvant assurer les bienfaits d'un établissement pharmaceutique, à chaque village de chaque municipalité de la province, forcera les marchands ou à s'abstenir de vendre ces médecines où à les vendre en contre-vention à la loi. A Québec où se livre ce combat d'intérêts contradictoires, l'opinion publique paraît être favorable aux épiciers. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que des intrigues puissantes sont mises en œuvre dans les sphères politiques pour en arriver à une solution. Mais c'est de la chronique commerciale qu'il nous faut faire; nous ne nous aventurons pas ailleurs.

Semaine de grand calme dans les nouveautés et dans l'épicerie en gros. Le détail se sent peu de la fin du Carnaval mais est généralement tranquille. Les nouveaux adoucissements apportés à la loi du carême par les autorités religieuses ont eu leurs influences en faisant fléchir un peu les prix du poisson.

Un changement assez important à signaler dans le commerce des huiles de charbon : On nous informe que depuis quelque temps il a été établi comme règle générale, que les barils vides ne seraient plus chargés au compte à \$1.00 et retournables, mais que le prix actuel de l'huile de charbon inclut le quart *gratis*, et le vendeur paiera 40 centins pour chaque quart vide retourné.

C'est un changement qui rend plus facile, je crois, les échanges entre les marchands détailliers et ceux du gros.

Sucres : Jaunes \$3.75 à \$4.25 les cent livres; Extra ground, 6½ à 6¾; Granulé, \$4.35 à \$4.60; Paris lump, 6¼ à 6¾.

Sirops : Barbades pur, tonne, 33 à 35c; tierce 36 à 38c.

Conserves en boîtes : Saumon, \$1.45 à

\$1.60; homard, \$2.50; tomates, 95c à \$1.00; blé-d'inde, 85c à 90c; pois, 90c à \$1.00.

Beurre : Frais 14 à 15c; Marchand 12c à 13c; de Beurrerie, 18 à 20c.

Huile de charbon : 18½ quart compris, 20½; our huile astrale do.

Allumettes : Dominion, \$2.25 à \$2.50;

Raisins : Valence, 5c à 6c; "Sultana," 6c à 10c; Californie, 7c à 8c; "C. Cluster," \$2.20; Imp. Cabinet, \$2.00. Pruneaux de Californie, 8½ à 10.

Tabac Canadien : En feuilles, 9 à 12c; Walker "Wrappers," 17c; Kentucky, 16c et le White Budy, 15 à 17c.

FARINES, GRAINS ET PROVISIONS

Farines (en poches) : Fine \$1.30 à \$1.50; Superfine, \$1.60; Extra, \$1.70; Patent, \$1.80 à \$1.85; S. Roller, \$1.75 à \$1.80; Forte à levain, \$2.10 à \$2.15

Grains : Avoine (par 34 lbs) Ontario, 40c; Province, 33½ à 34c; Org., 50c; Son, 80c; Gruau, \$2.00 à \$2.10; Blé d'inde, 50 à 52c; Pois, 90c;èves, \$1.10

Sel : En magasin, 40c; flu, ¼ de sac, 32c; gros sac, \$1.15.

Lard : Short Cut, \$16.00; Clear \$16.50; Saindoux pur, en seaux, \$1.65 à \$1.85; Composé, \$1.20 à \$1.40; en chaudière, \$1.15 à \$1.20.

Poissons : Morue salée, \$4.55 à \$5.50; saumon, \$15.50 à \$17.00; harengs, \$4.50 à \$5.00; anguilles, \$3.75 à 4.00.

L'état général du commerce d'après les renseignements puisés chez les gérants de banques, accuse une situation financière solide et de nature à inspirer confiance. Les quelques petites faillites qui se produisent à la ville ou à la campagne n'ont aucune portée sérieuse sur le crédit de nos maisons d'affaires. Ce sont pour la plupart, des accidents prévus. Ce qui paraît être plus grave, c'est la demande de liquidation récemment faite par des manufacturiers de chaussures à une compagnie incorporée par lettres patentes pour faire le commerce de la chaussure.

Les détails manquent encore. Nous nous refusons à croire, toutefois, ce qui se chuchote un peu partout. Quant à la condition des affaires dans le commerce et la manufacture de chaussures, des gens se plaisent à répéter que le travail y est encore assez rare dans plusieurs établissements et qu'un grand nombre d'ouvriers sont inoccupés. Nous savons personnellement, de notre côté, que certaines fabriques ont des commandes en abondance et qu'il leur est même difficile de les remplir toutes. Nous saurons mieux à quoi nous en tenir sur tous ces racontars dans quelques jours.

L. D.

...Hotel... Jacques - Cartier

J. B. BUREAU & CIE, PROPRIETAIRES

Place Jacques-Cartier, - Montreal

AU CENTRE DES AFFAIRES

Lunch Extra pour hommes d'affaires et
hommes de professions.

Cuisine Supérieure.

Service rapide et soigné.

Les primeurs de la saison.

CHAMBRES SPACIEUSES BIEN
ECLAIREES ET BIEN CHAUFFEES.
PRIX RAISONNABLES.....

FARINES, GRAINS, MOULÉE

Provisions générales de toutes
sortes, aux plus bas prix du
marché.

Demandez nos Prix avant d'acheter.

G. G. GAUCHER

MARCHAND DE PROVISIONS EN GROS

83 et 85, rue des Commissaires,
et 22, Place Jacques-Cartier, Montréal

CHS. LACAILLE & CIE

Epiciers en Gros

IMPORTATEURS DE

Mélasses, Sirops, Fruits Sees,
Thés, Vins, Liqueurs, Sucres,
Etc., Etc.

Spécialité de Vins de Meuse de Sicile et Tarragone.

329 rue St-Paul et 14 rue St-Dizier
MONTREAL

Quel bon marché!
Combien
sont exquis les

PORK & BEANS

A LA SAUCE TOMATE,

Marque
de Clark

La Compagnie JOHN L. CASSIDY, Limitée

IMPORTATEURS DE



Porcelaines, Faiences,
Cristaux, Argenterie, Coutellerie,
Articles d'Eclairage, Etc., Etc.

339 et 341 Rue St-Paul, Montréal.

Vignoble Concordia,

SANDWICH, Co. ESSEX, Ont.

Nos célèbres Clarets et Sauternes sont en usage dans tout le Dominion, et donnent la plus grande satisfaction. Vin de messe une spécialité.
Pour prix et renseignements, s'adresser à

E. GIRARDOT & CO.

Viticulteurs et
Manufacturiers de Vins Canadiens.

E. GIRARDOT & CO., SANDWICH, ONT.

NOTRE

FABRICATION :

Lager,

India Pale Ale

Porter,

Royal Stout XXX

BRASSERIE de BEAUPORT

BIÈRES ET PORTERS

De :: Qualité :: Supérieure.

Le commerce trouvera double profit en vendant nos bières et porters. Leur qualité facilitera et augmentera la vente, et par conséquent, le profit du marchand qui retiendra la clientèle en lui donnant à prix égal, pleine et entière satisfaction.

La Qualité

supérieure de nos produits est due à la délicateuse eau des Laurentides, au choix des malts canadiens et irlandais à l'emploi exclusif du houblon de Bavière, sans rival dans le monde entier.

C'est là tout le secret de notre succès.

LA CIE DE BRASSERIE DE BEAUPORT,

Ruelle Perrault, près de la rue Craig, MONTREAL.
No. 44, rue St-Joseph. QUEBEC.

Reparations... VALISES, SACS, Malles de Voyageurs.



Nous avons un département spécialement organisé pour les Réparations.

Nous envoyons prendre à domicile les articles à réparer et les délivrons sans frais lorsqu'ils sont réparés.

Nous chargeons des prix raisonnables.
Téléphonez nous au besoin.

HECTOR LAMONTAGNE & CIE

Marchands de Cuir et Manufacturiers de Valises,
Harnais, Bottes Sauvages, Etc.

304 et 306 RUE ST-PAUL, MONTREAL.

EDMOND BOUCHER

BOUCHER & ROFFEY

HARRY ROFFEY

...TAILLEURS...

Coin des rues St-Pierre et Notre-Dame,

Téléphone Main 1548.

MONTREAL.

LES MOUTARDES PURES DE DUNN
 sont fabriquées avec des graines choisies, toutes écorces enlevées. Résultat: un produit d'un goût délicat et d'un piquant excellent, difficile à égaler. Le meilleur article possible. Demandez nos prix.

DUNN'S MUSTARD WORKS, HAMILTON, ONT.

LES MARQUES JOS. COTÉ
 de la MAISON

179 Rue St-Joseph, Québec.

TABACS COUPÉS THEO - ST-LOUIS - PETIT HAVANE - QUESNEL
 COTE'S CHOICE MIXED.

CIGARES à 5c. -- DOCTEUR - SARATOGA - ST-LOUIS
 à 10c. -- EL CAPITAINE - CAPITOL

Sont en vente dans toutes les épiceries et chez tous les marchands de tabac de premier ordre.

Cela dépend du Procédé

employé dans la manufacture du sel que le produit soit ou non de qualité supérieure.

Le "Vacuum Process" pour faire le sel est le plus moderne et le plus scientifique.

Il donne un sel pur, fin, qui se dissout très facilement, et dont les cristaux sont toujours uniformes.

SEL WINDSOR Manufacturé par

The Windsor Salt Co., Limited, - Windsor, Ont.

MAISON
 FONDÉE
 EN 1851

N. QUINTAL & FILS, Epiciers en Gros,

270, 274 rue St-Paul et 113, 115 rue des Commissaires, MONTREAL.

Seuls représentants au Canada pour les Fameux Cognacs suivants :

Geo Fabert & Co., qts..... \$7.50 par cse de 1 doz.
 do pta. 8.75 " 2 doz.
 do flasks. 9.50 " 4 doz.
 do bout. . 9.50 " 4 doz.
 do flasks... \$7.75 " 2 doz.

Cognac Denis Texier & Fils, qts..... 7.75 par cse de 1 doz.
Cognac L. PAULHIAC & CO., (sans rival)..... 9.00 " 1 doz.

Une magnifique horloge valant \$10.00 sera donnée avec chaque commande de 5 caisses. Un essai su-
 fra pour vous convaincre que ces Cognacs sont les meilleurs du marché.

MELASSES

En magasin

...DES **PETITES ANTILLES, BARBADES, PORTO-RICO, FAJARDO.**

NAZAIRE TURCOTTE & Cie, Négociants,

54-58, rue Dalhousie, Basse-Ville, QUEBEC




PARK, BLACKWELL & CO., Ltd.,

MARCHANDS DE PROVISIONS EN GROS,
Empaqueurs de Lard  **Toronto, Ont.**
et de Viandes de Bœuf.

Faites l'essai d'un baril échantillon de nos **JAMBONS FUMES** et **DOUX** ainsi que notre **BACON** pour le déjeuner.

Ce qu'il y a de plus délicieux et appétissant

Huile de Charbon

 **"PERFECTION,"** Prime White; **"CROWN ACME,"** Water White

Ces marques sont manufacturées à notre nouvelle raffinerie, la plus grande, la plus complète et la mieux outillée en Canada.

Demandez nos prix et nos échantillons avant d'acheter votre approvisionnement d'automne. Nous vous intéresserons.

Nous donnons une attention toute spéciale aux commandes reçues par la malle.

THE BUSHNELL CO., Ltd.

RAFFINEURS

Bureau: Bâtisse du Board of Trade, MONTREAL

FONDEE EN 1849



La plus grande manufacture du genre en Canada.

MARQUE LION "L"

MARCHANDISES PURES
ARTICLES INDISPUTABLES.

Les principaux marchands d'un Ocean à l'autre les ont en magasin

VINAIGRES PURS, MARINADES,
MIXTURES, GELÉES, MARMELADES
ET CONFITURES.

TOUS ARTICLES DE PREMIERE CLASSE SOUS TOUS RAPPORTS.

MICHEL LEFEBVRE & Cie, Manufacturiers

Médailles d'Or, d'Argent et de Bronze.20 Premiers Prix.

 **MONTREAL**

Rums.		à la caisse.	
St-Georges, 12 lit.	12 50	à la caisse.	12 50
24 1/2 pts imp.	14 50	St-Georges, 12 lit.	12 50
Chateau cachet or 12 lit.	0 00	24 1/2 pts imp.	14 50
St-John, " rouge 12 lit.	0 00	Chateau cachet or 12 lit.	0 00
St-Joseph, Jamaïque.	0 00	St-John, " rouge 12 lit.	0 00
St-Milk, Martinique.	0 00	St-Joseph, Jamaïque.	0 00
St-Marc	0 00	St-Milk, Martinique.	0 00
	0 00	St-Marc	0 00
Jamaïque.	4 25	au gallon.	6 15
<i>Whiskey Ecossais.</i>			
Dewar's Special Liqueur.	12 25		
Dewar Extra Special.	9 25		
H. Fairman & Co.	7 50		
Royal Eagle.	9 25		
Sheriff's.	10 00		
Mackie's R. O. spec.	10 00		
Glenfalloch.	8 25		
Glenlivet.	8 75		
Cabinet 1 crown.	9 00		
" 2	10 00		
" 3	0 00		
Harvey's R. O. spec. liq.	0 00		
Alex. McAlpine old scotch.	0 00		
Watson old scotch, qts.	0 00		
Thom & Cameron.	0 00		
Black & White.	0 00		
Bell's Blend & Co.	0 00		
Special blend.	0 00		
" L. Karline.	0 00		
Usher's O. V. G.	0 00		
" special reserve.	0 00		
Gaelic Old Smuggler.	0 00		
Greer's O. V. H.	0 00		
Stewart's Royal.	0 00		
Banagher Irish.	4 06		
H. Fairman & Co.	4 06		
Sheriff's.	4 68		
Glenfalloch.	3 70		
Glenlivet (old).	4 30		
<i>Whiskey Irlandais.</i>			
Henry Thomson.	0 00		
St-Kevin.	0 00		
J. Jameson & Son.	0 00		
Geo. Roe & Co.	0 00		
Barnagher.	3 75		
Thom & Cameron.	0 00		
Burke's *** qts.	0 00	8 00	
flasks	0 00	11 75	
Dunville.	0 00	8 25	
Bushmills.	0 00	9 25	
Gins.			
De Kuyper, case violette, 1 à 9 case.	2 55		
" cases vertes, 1 à 10 cases.	2 50		
De Kuyper, case rouges, 1 à 4 c.	5 85		
" 5 c et plus	11 40		
F. O. B. Montreal, 30 jours net ; 1 oio	11 20		
Key Brand.	5 00	10 00	
Melchers honey	0 00	2 50	
" honey Suckle	0 00	8 00	
Wynand Fockink	8 25	15 00	
Bernard O. Todm.	0 00	7 25	
Booth	0 00	7 85	
" 5 caisses	0 00	7 60	
Melrose Drover Old Tom.	0 00	7 00	
Booth London Dry.	0 00	7 25	
Burnett	0 00	7 25	
Melrose Drover Dry.	0 00	7 00	
Coate Plymouth.	0 00	8 25	
Gins en futs.			
De Kuyper, barrig. le gal.	0 00	3 00	
" quarts	0 00	3 06	
" octaves "	0 00	3 20	
Tous autres futs, 50 de moins.	0 00	3 20	
F. O. B. Montreal, 30 jours net ou			
1 10, 10 cases			
Booth's Old Tom, quarts	0 00	3 45	
" le gal.	0 00	3 50	
" octaves	0 00	3 90	
" au gal.	0 00	3 90	
J. Hirsch Sons & Co. Old Tom.			
" extra.	2 30	2 65	
" No. 1.	2 05	2 25	
" No. 2.	1 80	2 10	
<i>Whisky Canadiens au gallon, au quart ou plus.</i>			
Gooderham & Worts 65 O. P.	4 50		
Hiram Walker & Sons	4 50		
J. P. Wiser & Son	4 49		
J. E. Seagram	4 49		
H. Corby	4 49		
Gooderham & Worts 50 O. P.	4 05		
Hiram Walker & Sons	4 05		
J. P. Wiser & Son	4 04		
J. E. Seagram	4 04		
H. Corby	4 04		
Rye Gooderham & Worts	2 20		
" Hiram Walker & Sons.	2 20		
" J. P. Wiser & Son	2 19		
" J. E. Seagram	2 19		
" H. Corby	2 19		
Imperial Walker & Sons.	2 80		
Canadian Club Walker & Sons.	3 60		
Four quantités moindre qu'un quart.			
85 O. P.	le gall. 4 60		
50 O. P.	" 4 15		
Rye.	" 3 30		
Imperial.	" 3 10		
Canadian Club.	" 3 80		
F. O. B. Montreal, 30 jours net ou 1 oio			
10 jours.			
Rye Canadien à la caisse.			
Walker's impérial.	quarts 7 60		
"	16 flasks 8 00		
"	32 " 8 00		
Walker Canadian Club.	quarts 8 00		
"	16 flasks 9 00		
"	32 " 10 00		
En quantité de 5 c. et plus, 25 cents de			
moins par c.			
Gooderham & Worts 1891 1 à 4 c. 75			
Gooderham 1894 (Star brand) quarts 8 75			
Seagram 1884 (Star brand) quarts 9 00			
8-32 quarts 9 00			
En quantité de 5 c. et plus, 25 cents de			
moins par c.			
Corby J. X. L.	8 50		
Purity, qts.	7 50		
Canadian, qts.	8 50		
Canadian, 32 flasks	6 50		
" 32 flasks	7 50		
En quantité de 5 c. et plus, 25 cents de			
moins par c.			
F. O. B. Montreal, 30 jours net ou 1 oio			
10 jours.			
Apéritifs.			
Angostura, caisse 2 doz.	0 00	15 00	
Orange Bernard.	6 75	7 00	
Vermouth Nolly Prat.	7 00	7 25	
" Italien.	7 00	7 25	
Saratoga Cock-Tails.	par caisse 8 25		
Bénédictine			
Litres, 12 à la caisse.	0 00	19 00	
1/2 litres, 24 à la caisse.	0 00	20 00	
<i>Liqueurs Frederic Mugnier, Dijon, France.</i>			
Crème de Menthe verte.	0 00	11 00	
" blanche	0 00	11 00	
Curaçao triple sec cru.	0 00	12 25	
Curaçao triple sec bout.	0 00	12 25	
Biguarron (Cherry Brdy)	0 00	11 00	
Cacao à l'Hara à la Vanill.	0 00	12 25	
Marsquin.	0 00	13 25	
Kirsch ***.	0 00	11 25	
" **.	0 00	13 25	
" *.	0 00	15 25	
Prunelle de Bourgogne.	0 00	12 25	
Crème de Framboise.	00 00	12 25	
Fine Bourgogne 12 lit.	00 00	21 15	
Eau de Vie de Marc.	00 00	19 25	
Crème de Cassis.	00 00	12 25	
Crème de Musigny.	00 00	12 25	
Apéritif Mugnier.	00 00	19 25	
Alcool de Menthe.	00 00	8 25	
Absinthe Ed. Fernod.	00 00	14 50	
<i>Stewers.</i>			
Lime Juice Cordial p. 2 dz.	0 00	4 70	
" " q. 1	0 00	4 20	
Double Ref. lime Juice 1 dz.	0 00	3 95	
Lime syrup bout, can 1 "	0 00	4 20	
<i>Cognacs.</i>			
Sorin & Co., carte bleue.	8 50		
" " rouge.	9 50		
" " or	11 00		
Bouteilleau Fils (Docteur Special)	10 50		
DeLaage Fils *	9 50		
" V. S. O. P.	15 00		
" 1854.	24 00		
T. Dupont & Cle.	8 50		
Wilson's Old Empire Rye.	8 00		
Empire Rye 1890, quarts	9 00		
" Flasks 2 doz.	10 00		
" " 4 "	10 00		
" " 1890, gallon. 2 80 @ 3 00			
<i>Whiskies importés.</i>			
Kitty Scotch.	9 25		
Buchanan's House of	8 50		
Commons	8 75		
Bushmills Irish	9 25		
Gin (La Ter).	10 00		
Caisnes Rouges	10 00		
" Fonia.	2 85		
Gallon.	3 10		
Nichons Old Tom Gin.	2 95		
London Dry Gin.	7 50		
Fra Mariatti.	10 00		
Caisse 1 doz.	7 00		
Wilson's Invalids Ports à la			
quina du Pérou.	7 00		
<i>Champagne.</i>			
Gold Lack sec. 1880.	26 00	28 00	
Gold Lack Brut.	29 00	31 00	
<i>Mélasses.</i>			
Barbades tonne.	32		
" demi et qt.	0 34 1/2		
" demi quart.	0 35 1/2		
" au char ton.	0 00		
" tierce.	0 00		
" 5 qt.	0 00		
Porto Rico, tonne.	0 69		
" char.	0 31 1/2		
" tierce et qt.	0 00		
" au char.	0 00		

Les Marques Suivantes

FABRIQUÉES PAR LA

American Tobacco Co'y

of CANADA, (Limitée)

Sont vendues par toutes
les principales maisons

TABACS COUPES :

- "Old Chum"
- "Seal of North Carolina"
- "Old Gold"

CIGARETTES :

- "Richmond Straight Cut"
- "Sweet Caporal"
- "Athlete" et "Derby".

Huitres

Si vous avez
besoin d'Huitres
fraîches, à la
mesure, écrivez
ou téléphonez à

Léon Archambault

198, St-Chs. Borromée, Montréal

Marchand d'Huitres et de Homards
vivants ou bouillis.

Commandes pour la campagne remplies avec soin.
Prompte livraison. Satisfaction garantie.

C. O. Genest & Fils

MARCHANDS EN GROS DE

GRAINS, FARINES, POISSONS et

PROVISIONS GÉNÉRALES

Conserves alimentaires, Sucres, Huile de charbon,
Epiceries générales, Et., Etc.

Nous offrons au commerce, l'huile de charbon
SILVER STAR, et autres marques au prix
de la raffinerie, par quantité de chars.

SHERBROOKE P. Q.

W. H. WEIR

F. H. WEIR

W. H. WEIR & SON

COURTIERS

113 RUE ST-FRANCOIS XAVIER, Montréal.

M. W. H. WEIR, membre du "Montreal Stock Exchange," achète et vend tous les stocks qui figurent sur la liste du Stock Exchange, au comptant ou à terme. Les dernières informations régulièrement classées. Correspondants spéciaux à New-York.

SEMENCES GARANTIES

Nous faisons un commerce exclusif de semences : notre stock contient tout ce qu'il y a de meilleur en fait de Semences pour le Jardin et la Ferme, et Semences de Fleurs. Semences d'Herbages, de Trèfle ; Blé d'Inde et Grains de Semences.

Catalogues Illustrés envoyés gratuitement sur demande. Cotations et échantillons envoyés sur demande.

WILLIAM EWING & Co.,

MARCHANDS DE SEMENCES. 145, RUE MCGILL, MONTREAL

LA BANQUE DU PEUPLE

AVIS

La Banque du Peuple paiera le ou après le
16 FEVRIER PROCHAIN,

aux déposants et créanciers, un dividende de 10 % sur la balance du Capital à eux dû, lors de la mise en force de la loi 60-61 Victoria, ch. 75, 29 juin 1897 : les montants sur lesquels des chèques ont été tirés, et pour lesquels des reçus de dépôt ont été donnés ne pourront être payés que sur présentation de ces chèques ou reçus de dépôt.

Par ordre du bureau,

OVIDE DUFRESNE FILS,

Montréal, 27 janvier 1899. Caissier.

Nouvelles Preuves de sa Valeur

Les ventes de l'an dernier
de Thé de Ceylan

...SALADA

accusent une augmentation
de 119 sur celles de l'année
précédente.

Le Thé de Ceylan est entré
définitivement dans la con-
sommation et SALADA do-
mine le marché du Thé dans
le monde entier.

Soyez un marchand de votre
époque, et donnez à vos cli-
ents des thés qui leur plaisent
et cimentent vos relations
d'affaires.

Ecrivez pour les conditions, etc..

Salada Tea Co., Montréal et Toronto.

J. H. JACQUES

MARCHAND DE
CUIR, HARNAIS, FOURNITURES
pour **CORDONNIERS et SELLERS**

Demandez nos prix avant d'acheter, ils
sont toujours les plus bas.
Nous n'avons pas de voyageurs, nous
faisons bénéficier nos clients de ces écono-
mies en leur vendant à bon marché.

Téléphone 470.

No 38, RUE ST-PIERRE, QUEBEC.

J. W. HILL

Propriétaire d'Entrepôts

ENTREPOT, REFRIGERATEUR PUBLIC
POUR EFFETS PERISSABLES EN
DOUANE OU LIBRES

Entrepot No 73

Magasin :

Coin des rues
William et Queen

Bureau :

No 48 rue William
MONTREAL**Jos. Amyot & Frere**

— IMPORTATEURS DE —

Marchandises Françaises, Anglaises,
Allemandes, Japonaises et
Américaines....

Les dernières nouveautés dans les modes.

45 rue Dalhousie et 20 rue Union

QUEBEC

EN GROS SEULEMENT.

**A. RACINE & CIE**

IMPORTATEURS ET JOBBERS

— EN —

Marchandises Sèches

Générales

DE TOUTES SORTES.

340 et 342 Rue St-Paul

— ET —

179 et 181 rue des Commissaires

MONTREAL.

DUCKETT, HODGE & CIE

Exportateurs d-

BEURRE ET FROMAGE

55 RUE WILLIAM. - - MONTREAL

THIBAudeau BROTHERS & CO.

Importateurs de

Marchandises Seches

332 RUE ST-PAUL,

THIBAudeau FRERES & CIE

— QUEBEC —

Montreal.

THIBAudeau BROTHERS & CO.

— LONDON —

SPÉCIALITE DE

Tapis et Prélarts.**Gants****Perrin**Stock complet toujours
en mains.

Qualité garantie.

PERRIN FRERES & CIE

7, PLAGE VICTORIA

MONTREAL

AUX MEUNIERs QUI FABRIQUENT LA MOULÉE

NOUS DESIRONS VOUS FAIRE SAVOIR QUE LA MOULANGE.....

“Champion No 6 de Vessot”

moud très fin, et fait le plus d'ouvrage avec le moins de force motrice.

Nous en avons de différentes grandeurs dont les prix varient de

Demandez circulaires et listes de prix à

\$40 à \$100.

S. VESSOT & CIE, MANUFACTURIERS, JOLIETTE.

Toiles Opaques pour Stores

Stores a fenetres, unis, a dados,...
a garniture de dentelle et a franges

Fabriqués a la main par

The HUGMAN WINDOW SHADE Co.

120 et 122, rue William, Montréal, P.Q.

Téléphone Main 2771.
Boite de Poste 549.

Ne fournit qu'au commerce....
Demandez echantillons et prix.

NOUS SAVONS que les temps sont durs, que l'argent est rare, les crédits longs, la collection diluée et nous avons marqué nos prix en conséquence. Nos echantillons de

Chaussures de Printemps

sont supérieurs a tous ceux qui les ont précédés, et nos prix sont plus que raisonnables. Malgré que la majorité se plaint du peu de commerce qu'il y a,

NOUS IGNORONS ce que c'est que de reculer dans les affaires. Avez-vous besoin de Chaussures, Claques, Vernis, Lacets, en gros? Ecrivez-nous, notre voyageur ira vous voir.

J. H. BEGIN

Chaussures et Claques en Gros.

No 121, rue St-Joseph, QUEBEC

MANUFACTURIERS !

CAPITALISTES !

A VENDRE

POUR CLORE UNE SUCCESSION.

Cette propriété centrale, Nos 595 - 597 rue du Collège, près de la rue McGill. Superficie totale, 13,897 pieds. Prix, 75c. du pied carré, y compris les batiments et la fonderie en arriere.

CONDITIONS FACILES.

DESMARTEAU & KENNEDY, 1598 rue Notre-Dame.

Vins toniques.

Vin St-Michel.....	art. casaco	8 50
Vin Vidal.....	pis. 2 ds	12 50
Vin Didace.....	0 60

Cuir et Peaux.

Cuir à semelles.

(Prix à la livre.)

Spanish No 1, 18 lbs moy.	0 24
" No 1, 25 lbs et au-d.	0 00
" No 1, léger.....	0 00
" No 2, 18 lbs moy.....	0 23
" No 2, 18 lbs moy.....	0 23
Zanzibar.....	0 20
Slaughter sole No 1 steers.	0 27
" No 1 p. ord.	0 24
" No 2.....	0 25
" union crop No 1	0 25
" union crop No 2	0 25

Cuir à harnais.

(Prix à la livre.)

Harnais No 1.....	0 30
" No 1 R.....	0 29
" No 2.....	0 27
" taureau.....	0 27

Cuir à empeignes.

(Prix à la livre.)

Vache curée mince.....	0 35
" forte No 1.....	0 35
Vache grain, pesante.....	0 35
" cossaise.....	0 35
Taure française.....	0 85
" anglaise.....	0 80
" canadienne.....	0 75
Veau can. 25 & 45 lbs.....	0 60
" 45 et plus.....	0 60
Vache fendue Ont H.....	0 25
" H. M.....	0 25
" Med.....	0 25
" Junior.....	0 21
" Qué.-san.h.-am.....	0 24
" Jun.m. à light.....	0 20

Cuir vernis.

Vache vernis.....	0 18
Cuir vern "Enamel".....	0 15

Cuir fins.

Moutons minces.....	3 00
" ds.....	10 00
Douglas glacé ord.....	0 14
Kid Chevrats.....	0 25
Chevre des Indes glacée.....	0 08
Kangourou.....	0 35
Douglas dull.....	0 20

Boaf d'Ontario

H.....	0 14
H. M.....	0 13
M.....	0 00
L. M.....	0 00
No 2.....	0 00
H.....	0 13
H. M.....	0 13
L. M.....	0 00
No 2.....	0 00
Ontario.....	0 13
Québec.....	0 14

Cuir à bœuf.

Gloire Grain Ontario.....	0 00
" Québec.....	0 13
Pebble " Ontario.....	0 13
" Québec.....	0 14

Cuir à bœuf.

Cuir à bœuf No 1.....	0 00
" No 2.....	0 00
Cuir fini français.....	0 00
" russe.....	0 20

Peaux.

(Prix payés aux bouchers.)

Peaux vaches, 100 lbs, No 1.....	0 09
" No 2.....	0 00
" No 3.....	0 00
" No 4.....	0 00
Agneaux en laine.....	0 00
Moutons.....	0 75
Chevaux.....	0 00
" No 1.....	0 00
" No 2.....	0 25

Peaux assorties et inspectées.

De 4 1/2 à 6 pcs.....	1 75
3 1/2 à 4.....	1 80
3 à 3 1/2.....	1 85
2 1/2 à 3.....	1 90
2 à 2 1/2.....	2 05
1 1/2 à 2.....	2 15
1 à 1 1/2.....	2 40
1.....	2 75

Fers et Métaux.

FERRONNERIE ET QUINGAILLERIE

Ordinaires.....	3 15
" Fer à repasser.....	3 35
" Fiches": Compées toutes dimensions.....	0 03 1/2
Pressées 1/2 p. Esc. 45 p.c.....	1 95
" 5-16.....	4 75
" 7-16 & 1/2.....	4 25
" 3 90	0 00

Fer de fer

Poil et B 1016.....	2 70
No 0 A 9, Esc. 37 1/2 p.c., 100 lbs	2 80
" No 1.....	2 80
" No 2.....	3 00
" No 3.....	3 20
" No 4.....	3 40

Galvanisés Nos 0 à 9, Esc. 35 p.c.

" 10.....	3 20
" 11.....	3 30
" 12.....	3 40
Brulé: p. tuyau, 100 lbs 5 00	5 00
Barbelé p. clôtures, 100 lbs 2 25	2 25
Crampe.....	0 00
Fil de laiton à coils, lb 0 30	0 35
Fonte Malléable.....	0 09
Enclumes.....	0 11

Clous coupés à chaud.

De 4 1/2 à 6 pcs.....	1 75
3 1/2 à 4.....	1 80
3 à 3 1/2.....	1 85
2 1/2 à 3.....	1 90
2 à 2 1/2.....	2 05
1 1/2 à 2.....	2 15
1 à 1 1/2.....	2 40
1.....	2 75

Clous coupés à froid.

De 1 1/2 à 1 1/2 pos.....	100 lbs
1 1/2 à 1 1/2 pos.....	100 lbs

Clous à finir.

1 pos.....	100 lbs
1 1/2 pos.....	100 lbs
2 pos.....	100 lbs
2 1/2 pos.....	100 lbs
3 pos.....	100 lbs
3 1/2 pos.....	100 lbs

Clous à quarts.

1 pos.....	100 lbs
1 1/2 pos.....	100 lbs
2 pos.....	100 lbs
2 1/2 pos.....	100 lbs
3 pos.....	100 lbs
3 1/2 pos.....	100 lbs

Clous à rizer.

1 pos.....	100 lbs
1 1/2 pos.....	100 lbs
2 pos.....	100 lbs
2 1/2 pos.....	100 lbs
3 pos.....	100 lbs
3 1/2 pos.....	100 lbs

Clous d'acier, 10c. en sus.

" galvanisés 1 pouce.....	100 lbs
" à ardoise, 1 pouce.....	100 lbs

Clous à cheval.

No 7.....	100 lbs
No 8.....	100 lbs
No 9 et 10.....	23 00
Escoupe 60 p.c.....	22 00

Boîtes de 1 lb., 1/2 c. net extra.

Canadiens.....	100 lbs
Anglais.....	100 lbs
Australiens.....	100 lbs
De Suède.....	100 lbs
De Danemark.....	100 lbs
De Norvège.....	100 lbs
De Suède.....	100 lbs
De Danemark.....	100 lbs
De Norvège.....	100 lbs

Clous de broche.

1 pouce, No 16, prix net, 100 lbs	2 85
1 1/2 " No 16.....	2 50
1 3/4 " No 16.....	2 25
1 1/2 " No 13.....	2 25
2 1/4 " No 12.....	2 15
2 3/4 " No 11.....	2 00
3 pouces,.....	1 95
3 1/2 et 4.....	1 80
5 et 6 pouces.....	1 85

Limes, râpes et tiers-pointes.

1re qualité, escompte.....	60 et 10 p.c.
Mèches de tarières, esc.....	70 p.c.
Tarières, escoupe.....	60 p.c.
" Vis à bois", fer, tête plate 85-5 p.c. ex.	60 p.c.
" " " " ronds 77-5 p.c. ex.	60 p.c.
" " " " ronds, 72-5-5 " "	60 p.c.
Boulons à bandage.....	75 p.c.
" à lisses.....	75 p.c.
" à voiture 37-16, 4x5 1/2 pc. 60 et 10 p.c.	75 p.c.
" " " " 7/16 x 3/4 pc. 60 et 10 p.c.	75 p.c.

Métaux.

Cuivres.

Lingots.....	lb. 0 14
En feuilles.....	lb. 0 16

Etain.

Lingots.....	lb. 0 22 1/2
Barres, No 8.....	0 23 1/2

Plomb.

Saunons.....	lb. 0 03 1/2
Barres.....	0 04 1/2
Feuilles.....	0 04 3/4
De chasse.....	0 05 1/2
Tuyau.....	100 lbs 5 10

Zinc.

Lingots, Spelter.....	lb. 0 06
Feuilles, No 8.....	0 06 1/2

Acier.

A ressort.....	100 lbs 3 00
A lisse.....	1 85
American.....	5 00
A bandage.....	1 90
A pince.....	2 15
Fondu.....	0 10
Poule, ordinaire.....	0 07
De mécanicien.....	0 02 1/2

Fer en barres.

Canadiens.....	100 lbs 1 45
Anglais.....	2 10
Australiens.....	2 25
De Suède.....	3 00
De Danemark.....	3 10
De Norvège.....	3 20
De Suède.....	5 00
De Danemark.....	5 10
De Norvège.....	5 20

Fer en verge.

Canadiens.....	100 lbs 1 45
Anglais.....	2 10
Australiens.....	2 25
De Suède.....	3 00
De Danemark.....	3 10
De Norvège.....	3 20
De Suède.....	5 00
De Danemark.....	5 10
De Norvège.....	5 20

PAIN POUR OISEAUX Est le "Cottam Seed," fabriqué d'après six brevets. Marchandise de confiance; rien ne peut l'approcher comme valeur et comme popularité. Chez tous les fournisseurs de gros.

La Viatorine

EMULSION SUPERIEURE D'HUILE DE FOIE DE MORUE.

GUÉRIT Toux, Bronchite, Asthme, Rhume, Scrofule, Phtisie, Dyspepsie, Débilité Générale. 25c, 50c, \$1.00 la bouteille. En vente partout.

DÉPOT PRINCIPAL

Institution des Sourds-Muets, St-Louis du Mile End.

DEMANDEZ-LE; il n'y a pas de substitution qui l'égale.

La branche la plus élevée est la plus sûre.

Il n'en coûte rien de vous en assurer.

MONSOON

LE THÉ INDO-CEYLAN

est au sommet; c'est le thé le plus sûr, le plus propre, le plus parfumé que vende votre épicer. Il provient de semences choisies; est cultivé dans un sol choisi; et vendu dans sa pureté d'origine.

En paquets scellés seulement.

Jamais en vrac.

25c, 30c, 40c, 50c, 60c.

Directement du Producteur au Consommateur.

Cave Canadienne

10 RUE VAUDREUIL

Vins Canadiens

Fabriqués avec les meilleurs raisins du pays, d'après les procédés français. . . .

H. MAURY, propriétaire.

Medical Electric World

London,
Ont.

Les diques électriques du Medical Electric World guérissent :

Rhumatisme, Névralgie,
Faiblesse générale,
Maladies du Foie ou des Rognons.

A. BORIS, Agent local.
4 rue St-Dominique, Montréal.

INTERNATIONAL Business College

Place d'Armes, Montréal.

Cette institution est une des mieux organisées du pays. Le programme comprend : la tenue des livres, l'arithmétique, la calligraphie, la correspondance, le droit commercial, la sténographie (dans les deux langues), la clavigraphie, l'anglais, le français, la préparation aux examens, du service civil, etc. L'enseignement se fait en anglais par des professeurs d'expérience. Un cours préparatoire est annexé au collège. Salles spéciales pour dames.

DEMANDEZ LE PROSPECTUS.

Téléphone Main 309.

CAZA & LORD, Directeurs.

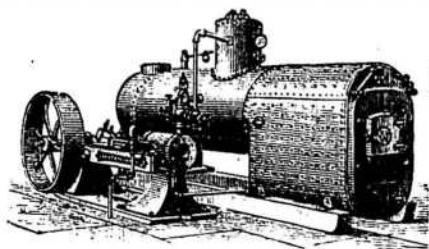
LEDUC & DAoust MARCHANDS DE GRAINS et de PRODUITS

EN GROS ET A COMMISSION

Spécialité: Beurre, Fromage, Œufs et Patates.

AVANCES LIBÉRALES FAITES SUR CONSIGNATIONS.
CORRESPONDANCE SOLICITÉE.....

1217 ET 1219, RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL



E. LEONARD & SONS

Engins et Bouilloires

Engins à arrêt automatique,
règlement parfait, la plus
forte économie.

GRUES.

Machinerie à travailler le Bois de MacGREGOR, GOURLAY CO.

Coin des Rues COMMON et NAZARETH, MONTREAL.

Renseignements Commerciaux**PROVINCE DE QUEBEC****CESSEMENTS DE COMMERCE**

Québec—Vianez E. R., restaurant.
Village des Aulnais — Dumas Léonce, mag. gén.

CESIONS

Grandes Piles—Orête Euchariste, mag. gén.
Cap de la Magdeleine—Loranger Frédéric, épïc. etc.
Lachine—Neveu Paul & Co, épïc. etc.
Montréal — Lefebvre Frères, mfrs de chaussures.
Hirsch F. O., épïc. en gros et en détail, offre 35c dans la piastre.
Valiquette Alphonse & Co, nouv.
St Georges Est—Poulin J. A., épïc.
Trois-Rivières — Gauthier J. & Co., nouv.

CURATEURS

Hull T. H. Birks et Wm McEwan, jr., épïc.
Ste Adèle—Lamarche & Benoit à Valiquet & Larivée, mag. gén.

DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

Farnham—Guertin & Girard, charrous.
Montréal—Arless Portrait House.
Provost & Fleury, quincaillerie ; Téléphore Provost continue.
Guimond & Sarrasin, quincaillerie ; A. Guimond continue.
Collin H. T. & Frère, bouchers.
Moisan & Moisan, nouv. ; R. Moisan continue.
Taylor Telfer & Co, mfrs d'appareils électriques.
Campbell & McCaffrey, mfrs de cigares.
Kyle Cheesbrough & Co, articles de fantaisie en gros.
Québec — Andrews F. H. & Son, mag. gén. ; Fred H. Andrew continue ; même raison sociale.
Chaperon & Gatineau, relieurs.
St Henri de Montréal — Aquin & Itzweire, mfrs de portes et chassis ; Itzweire & Sarrasin continuent.
Thedford Mines—Megantic Telephone Co.

EN DIFFICULTÉS

Montréal—Tassé S. H. J. & Albert Wood, mfrs de cigares.
Québec—Bresse Emile, chaussures.
St Thècle—Massicotte T. H., mag. gén.

FONDS A VENDRE

Chicoutimi — Boily & Claveau, mag. 18 février.
Lévis—Moreau Jos, épïc.

St Jean des Chaillons — Gaumont Alph, mag. gén., 14 fév.

FONDS VENDUS

Bic—Lindsay Alfred, épïc. et boulanger, à Joseph St Pierre.
Grande-Mère — L'houillier N. G. L., chaussures à 64c dans la piastre.
Hull—Caron J. D., épïc., à 70c dans la piastre.
Montréal—McKay & Co restaurant à M. Hayes.
Sénégal H., chaussures à 52c dans la \$.
Pointe aux Pères — St Laurent J. A., mag. gén., à 68½c dans la piastre.
Rimouski—Perrault Ferdinand, mag. gén., à 61½c dans la piastre.
St Henri de Montréal — Lacoste E., épïc. à 52c dans la piastre.

INCENDIES

Ste Luce Station — Larivée Oscar, mag. gén., ass.

NOUVEAUX ÉTABLISSEMENTS

Farnham — Farnham Corset Co, demande incorporation.
Magog—Bernard & Duplace, boulangers.
Montréal—Boursier J. B. & Co, agents et collecteurs ; Sophie Perrault épouse de J. B. Boursier.
O'Dowd Bros, épïc. ; Geo. James O'Dowd et Jos. Théo. O'Dowd.
Chaput L. Fils & Cie, épïc. en gros ; Armand Chaput est admis ; même raison sociale.
Hagar E. & Co, poterie ; Wm Edw. Hagar.
Kerr D. W. Co Ltd ; Ernest A. Gervais gérant.
Kyle Cheesbrough & Co, articles de fantaisie en gros out admis A. D. Kyle.
Lafrance A. M. & Co, imprimeurs ; Vitaline O. Gagnon, épouse de A. M. Lafrance.
Martin L. A., chaussures ; Adéline Poirier épouse de Louis A. Martin.
Mathieu Chs & Frère, peintres ; Chs Mathieu et Désiré Mathieu.
Montreal Lace & Veiling Co, agence pour nouv. ; Horace Boisseau.
Rowell & Bury, agents ; Richard J. Rowell et Edgar Bury.
Rigaud Mfg Co.
Bodega Wine Co, restaurant ; Dame Ellen Louisa Gibbon veuve de Geo. H. Wray.
Excellence Cigar Co, mfr ; Aimé Beaudoin.
Blay F. & Co, bouchers et provisions ; Lucia Dumoulin épouse de F. X. Blay.
Telfer, Telfer & Co, mfrs d'appareils électriques.
Pratte L. E. N. & Cie mfrs ; Marie Zoé Océile Boucher épouse de L. E. N. Pratte.

COMPTABLES.

MAURICE BOISVERT, ci-devant gérant de banque. S'occupe d'administration de successions, location de propriété, collection de loyers, d'achats ou recouvrement de créances sur comptes et billets.

25 ans d'expérience le recommandent au public.

No 90 rue St-Jacques, Montréal.

BILODEAU & RENAUD,

Comptables, Auditeurs et Commissaires. Spécialité: Règlement des affaires de Faillites.

No 15 rue St-Jacques,

Téléphone Main 2003. Montréal.

GEO. GONTHIER, Expert Comptable et Auditeur. Introduceur du système de comptabilité "Self Proving and Balance Sheet."

Spécialité: Organisation de Comptabilité et Audition de livres.

Chambres 21 et 22.

11 à 17 Côte de la Place d'Armes.

Tel. Bell Main 1480.

LEFAIVRE & ONSLOW,

Comptables, Liquidateurs de Faillites. Règlement de Successions, etc.

1627 rue Notre Dame,

Montréal.

L. J. Lefavre.

Thos. R. Onslow,

Tel. Bell Main 1072.

GAGNON & CARON,
Curateurs, Experts Comptables.
Bâtisse des Chars Urbains,
Tel. Bell Main 815. B. P. 911 Montréal.

Arthur Gagnon, Gérant de la Succession Hon. Jean Louis Beaudry.

L. A. Caron, Auditeur de la ville de Maisonneuve et de la Chambre de Commerce du district de Montréal.

ALEX. DESMARTEAU,

Successeur de feu Charles Desmarteau, Liquidateur de Faillites.

Représentant les Successions Chs. Desmarteau, Hon. J. S. Ferrier et M. Adolphe Roy.

1598 et 1108 rue Notre-Dame,

Montréal.

MAJOR & BOURQUE

Achètent des créances sur comptes, billets, etc.

S'occupent de collection pour marchands de la campagne dont les débiteurs résident à Montréal.

Bureau: 1608^a rue Notre-Dame, Montréal.

ARCHITECTES ETC.

V. L ACOMBE,
897 rue Ste-Catherine.

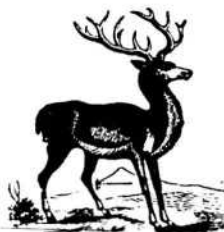
GAMELIN & HUOT,
No 58 rue St-Jacques,

J. E MILE VANIER,
Ingénieur Civil et Architecte.
Ancien élève de l'École Polytechnique. Constructions Civiles et Religieuses, Aqueducs, Egouts, Pavages. 20 années de pratique.
107 rue St-Jacques, Montréal

L. Z. GAUTHIER,
Architecte et Evaluateur.
Ci-devant de la société Roy & Gauthier.
Bâtisse Banque d'Epargnes, Chambre 7.
Élévateur, 3^{me} étage,
Tel. Bell Main 2287. 180 rue St-Jacques.

L. R. MONTBRIAND,
Architecte et Mesureur,
No 230 rue St-André,
Montréal.

HIRAM JOHNSON



Importateur, Exportateur et Manufacturier en gros de

FOURRURES

DE TOUTES SORTES

Capots, Manteaux, Casques et toutes sortes de vêtements en fourrures.

Spécialité de capots en chat sauvage et exportation de fourrures....

N. B.—Nous payons toujours les plus hauts prix du marché pour les fourrures non-appâtées.

494 RUE ST-PAUL, MONTREAL.

Habillez-vous bien...

L'habit fait souvent le succès d'un homme dans le monde social ou des affaires.

Nous offrons à tous l'habit comme il faut—à la mode—style sobre—et petits prix.

Invitation cordiale à tous, à notre nouveau magasin.

J. B. LARUE & FILS

266 RUE ST-LAURENT,

Beau Thos O. contracteur ; Dame Alice Maud Wilson, épouse de Thos. O. Beau.

Evans & Johnson. agents d'assurance; Fred W. Evans, et C. R. G. Johnson.

Gamache & Frère barbiers; Avila et Omer Gamache.

National (The) Trade Supply and Laundry Work; Dame Mary Louise Cornell épouse de Alfred Lapierre.

Pallascio A. & Cie, marchand et contracteur; Dame Anna Quintal épouse de Alphonse Pallascio.

Lamy & Trahan, mag. gén.; J. B. Trahan et Euèbe Lamy.

Outremont—Denis, Richard & Co, agts généraux.

Québec—Allard & Grenier, meubles.

Tessier N. & Co, épïc.

Trépanier J. E & Co, nouv.; Caroline Turgeon.

Simard F. & Co, nouv.; François Simard et Emile Gust Simard.

L'Union Industrielle et Métallurgique du Labrador.

Rimouski — La Banque Nationale a ouvert une succursale.

Ste Luce Station—Langis Victor, mfr. de portes et de chaises.

St Zéphirin—La Cie du Téléphone de St Zéphirin.

St Basile le Grand — La Société de Boucherie et de Fromagerie de St Basile St Henri de Montréal — Leduc René, épïc.

St Hyacinthe — Boas (The) Mfg Syndicate; G. C. Dessaulles et W. Barclay Stephens.

Victoriaville—Maheu & Dufresne, mfr de cigares; Adelard Maheu et Isaac Dufresne.

PROVINCE D'ONTARIO

CESSATIONS DE COMMERCE

Belleville—Gerow & Ketcheson, chaussures; R. H. Ketcheson succède.

Durham—Ramsay & Morlock, mag. gé; S. F. Morlock succède.

Elora—Hawkins Frank, épïc. J. S. Thompson succède.

Ottawa—Birkett Thomas, quincaillerie; Thomas Birkett & Co, Ltd succède.

Toronto—Applegath Jess, chapeaux, fourrures et tabac, le tabac seulement.

CESSIONS

Ahmie Harbor — Johnson & Ford, moulin à planer.

Carp—Fennel Joshua, tailleur.

Cornwall—Lally (The) Bread Co, boulangers

Goderich—Halpany J. A. merceries.

Hamilton—Evans John D., mfr.

Moorefield—Simpson W. G., quincaillerie.

Vienna—Clutton S. S., mfr de lainage.

DÉCÈS

Burford—McInter T. S., mag. gén.

Guelph — Hefferman Joseph, encanteur.

Richmond Hill—Hulse Walter, hôtel.

Seaforth—Stark Bros, marchands tailleurs; Alfred Stark.

Toronto—Home W J.; contracteur.

York Mills—Enright Wm, épïc.

DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

Guelph—Stubbs & Struthers, meubles.

Madoc et Marmora—Connor & Richardson, quincaillerie.

Ottawa—Plain C. E. & Co, fruits en gros; C. E. Plain continue.

EN DIFFICULTÉS

Ottawa—Bridgman Mde T. W., poterie ass 6 fév.

Cluff Henry R. "Gilmore Hotel."

Wifendale Alfred H. Victoria Brewery.

Pembroke—Shea & St Arnaud, nouv., etc, offrent 40c dans la piastre.

FONDS À VENDRE

Chatham—Hennessy Emma J., nouv., etc., 9 fév.

Hamilton—Bagwell Kate, articles de fantaisie.

Norwood—Nicoll Wm (feu), forgeron.

Ottawa—Kelly Thomas, poterie, etc.

Wifendale Alf. H., brasserie, par huis-sier le 13 fév.

FONDS VENDUS

Billings Bridge — Scott Thomas R., épïc.

Cobourg — Hicks Henry, hôtel à B. Crawford.

Deseronto—Lavery James J., hôtel à Thos. A. Stewart.

Guelph—Lee O. B., épïc. par shérif.

Hamilton — Slater James, tailleur, à F. R. Smith.

Newmarket—Griffith S. H., chaussures, à N. E. Maddock.

Ottawa—Cushing Arthur, hôtel.

Thedford—Lochead Alex, pharmacien à J. H. Grimby.

Tilsonburg—Robertson James W. épïc. à Frank Ulman.

Thistleton—Swift George, hôtel, à Wm Rosontree.

Toronto—Hellyer Mde épïc. à Mary A. Dobson.

Ewing Robert, écurie de louage.

INCENDIES

Barrie—Pae W. A., nouv.

Stephens R. A., tailleurs et merceries.

Vair James, épïc.

Vair James & Co, nouv.

Donnez à
VOS CHEVEUX GRIS
La couleur de leurs jeunes
années, en faisant usage du
RESTAURATEUR ROBSON

En vente partout; 50c. la bouteille.

J. T. CAUDET, PHARMACIEN, - JOLIETTE, QUE.

**Gomme
du Dr. Adam**

POUR LE MAL DE DENTS

Donne un soulagement immédiat, ne coûte
que dix centimes, est reconnue comme le meilleur
spécifique pour le mal de dents.

Vendue par tous les pharmaciens. Prix
spéciaux aux marchands de campagne.

DEPÔT GÉNÉRAL :

ROD. CARRIERE, Pharmacien
1406, rue Ste-Catherine, Montréal.

Essayez le...

**Savon
Medicinal**

POUR LE LAVAGE
ET LA TOILETTE.

Sans Rival—Immense Economie !
Donne un bon bénéfice aux Détailliers.
Echantillons—gratis—et Prix sur demande.

TANGUAY & LEMIEUX

MANUFACTURIERS

DANVILLE, P.Q.

ST-ARNAUD & CLEMENT, MARCHANDS DE PROVISIONS
...EN GROS...

Spécialités { **BEURRE DE CREMERIE, BEURRE DE LAITERIE, BEURRE EN ROLLS,
VOLAILLES, ŒUFS FRAIS ET CHAUMÉS, PORCS ABATTUS.**

Nous achetons ferme ou recevons en consignation tous les produits de la campagne.
NOTRE DEVISE : **Prompt retour pour toutes consignations.**

4, RUE FOUNDLING, MONTREAL.

JOS. CONTANT Pharmacien
et Chimiste
GROS ET DETAIL
No 1475 rue Notre-Dame, MONTREAL
COIN DE LA RUE BONSECOURS
Tel. Bell Main 100.

UNE MEDECINE IDEALE

Pour la famille. Contre l'indigestion, l'état bilieux, le mal
de tête, la constipation, le mauvais teint, la mauvaise
haleine, et tous les dérangements de l'estomac, du foie et
des intestins.

Les "RIPANS TABULES"

Agissent doucement et promptement. Une digestion parfaite
résulte de leur emploi. Une seule soulag. En vente
par tous les pharmaciens, ou envoyées par maille

Ripans Chemical Co., 10 Spruce St., N. Y.

Sipop d'Anis Gauvin

Le meilleur spécifique pour le sou-
lagement des enfants, pendant
leur dentition et contre l'insomnie

DEPOT GENERAL:

J. A. E. GAUVIN

* PHARMACIEN *

1286, rue Ste Catherine, Montreal

Le Poli "Royal Black Lead"

ROYAL



BLACKLEAD

Ne tache pas les
mains, ne rougit pas
au feu en exhalant
des odeurs empoison-
nées comme la plu-
part des poliss en pâte
ou liquides.

Il conserve son lus-
tre même sur un
poêle chauffé à blanc

C'est le poli le plus
économique en usage.
Il a subi une
épreuve de plus de
30 ans.

TELLIER, ROTHWELL & CIE,

Seuls fabricants. MONTREAL

Williams E. H., bijoutier et épicier.
Ottawa—Martin W. H. & Co, tailleurs,
ass.

NOUVEAUX ÉTABLISSEMENTS

Bellings Bridge—McCann James, épici.
Fort Williams—Snelgrove A., épici,
etc., a admis Robert J. Snelgrove; rai-
son sociale Snelgrove Bros.

Hanover—Merchants Bank of Canada
a ouvert une succursale.

London—London (The) Coffee and
Spice Co Ltd.

Ottawa—Dusureau Joseph A., hôtel.

Strathroy—McKellar Dougald, nouv.

Toronto—Lyon W. A. (The) Co of
Toronto Ltd.

York (Coleman P. O) — Gill Joseph,
épici.

NOUVEAU-BRUNSWICK

DÉCÈS

Glasville—Love Wm, hôtel.

St Jean—Ferguson John, contracteur.

NOUVEAUX ÉTABLISSEMENTS

St Jean—Kennedy Edw., épici.

Portland Rolling Mills Co (Ltd), de-
mande nouvelle incorporation.

Sussex—Lamb James, restaurant.

NOUVELLE-ECOSSE

Halifax—Hartlen Heber, fournisseur;
A. E. Johnston succède.

Thorburn—Ormond W. L., pharma-
cien parti pour Amherst.

CESSIONS

Collegeville—Cosley Alex., tanneur.

DÉCÈS

Windsor—Ward Thomas, pharmacien.

DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

Bridgewater—Patillo Bros, nouv.

Halifax—Lawton & Mason, chapeaux,
fourrures et merceries; Geo. W. Lawton.

Kentville—Calkin A. E. & Co, hardes;
J. H. Goucher se retire; C. B. Lockett
continue; même raison sociale.

Truro—Wright & Murray, épici; John
D. Murray continue.

EN DIFFICULTÉS

Brighton—Hutchinson Isaae G., mag.
gén.

Kentville—Bishop E. J., nouv.

Northport—Burns Bros, mag. gén.

FONDS VENDUS

Halifax—Halifax Grocery Co, épici,
par shérif.

NOUVEAUX ÉTABLISSEMENTS

Bridgewater—Burkett George H. &
Co, mag. gén., au nom de son épouse
Agnes L.

Morgan John S., ferblantier, au nom
de son épouse Francis C.

Patillo Heber M., nouv., au nom de
son épouse Jessie J.

Smith Agatha V., épici.

Kentville—Goucher J. H., hardes.

Weymouth—Freeman Thos, épici.

Yarmouth—Liberman Abraham, au
nom de son épouse Jennie A.

MANITOBA ET TERRITOIRES
DU NORD-OUEST

FONDS A VENDRE

Winnipeg—Burke Bros, nouv, etc.

FONDS VENDUS

Boissevain—Evans M. A., confiserie à
J. A. Munro.

Carberry—Ellis A. N. & Co, épici.

Glenlyon—Cameron Duncan, mag. gnl
à S. Mitchell.

Manitou—Ruttan P. E. & Co, mag. gnl
à C. R. Gordon.

Whitewood—May R., hôtel à Frank
Rollins.

NOUVEAUX ÉTABLISSEMENTS.

Carberry—Atkin Wm, poêles et fer-
blanterie.

McGregor—Shoults Fred, marchand-
tailleur.

Rapid City—Hoston S. J., hôtel.

Sintaluta et Wolesley—Manson A. P.,
mag. gnl; Donald et Robert Manson
sont admis. raison sociale Manson Bros.

Tuelon—McKennell Wm C. & Co, mag
gén.

Winnipeg—Manitoba (The) Dairy
Ranch Co, Ltd.

COLOMBIE ANGLAISE

CESSATIONS DE COMMERCE

Nanaimo et Wellington—Masters
Charlotte E., nouv.; la succursale de
Wellington seulement.

Revelstoke—Holten Chs, hôtel; J. V.
Perks succède.

Rosland—Greer Wm. H., hôtel.

Van Ness & Walker, hôtel.

Stevens—Davis E., hôtel, parti pour
Victoria.

Vancouver—Summers Hattie, hôtel;
Thomas H. Powers succède.

CESSIONS

Vancouver—Hopkirk & Spence, li-
queurs.

DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

Rosland—Armstrong & McLaren,
hôtel.

Klockman & Peiser, restaurant; A.
Klockman continue.

Vancouver—Stratton & Dickson, res-
taurant; W. S. Dickson continue.

THE JAMES ROBERTSON CO., LIM

**MARCHANDS DE METAUX,
FABRICANTS DE TUYAUX EN PLOMB,**

Coudes en plomb comprimé, Plomb de chasse, Mastic, Blanc de plomb. Spécialité de l'enveloppe des Fils Electriques avec du plomb; aussi Scies rondes Scies à moulins, Godendards et autres scies.

Bureaux: 144 rue William,

Usines: coin rues William et Dalhousie, MONTREAL.

FAUCHER & Fils

Importateurs et Marchands-Ferronniers

Bois et Garnitures de Voitures

Fournitures pour Carrossiers et Forgerons, telles que Fer en barres, Acier, Charbon de forge, Peintures, Vernis, etc.

Nos. 796 à 802, Rue Craig,

MONTREAL.

Téléphone Main 576

**FERRONNERIES, HUILE,
PEINTURES, CHARBON,
ETC., ETC.**

Edvanighle

COR NOTRE DAME & SEIGNEURS ST

Manufacturiers et Importateurs,
Montréal.

Livres Blancs

Reliures en tous genres

Dorure sur Tranches

Réglage à façon

Ouvrage de premier ordre.
Prix Raisonables.

**Ed. Leveillé & Cie,
37, rue Saint-Gabriel,
Montréal.**

THE

TEL. BELL UP 971

CANADA ELECTRIC CO.

L. ROUSSEAU, Gérant

2501, STE-GATHERINE, COIN CRESCENT

Installations de lumière électrique et
d'Horloges de contrôle électrique
Téléphones pour entrepôts,
Cloches Electriques, Etc., Etc.

SEULS AGENTS POUR LA

STANDARD ELECTRIC TIME CO

de Waterbury, Con

C. H. LETOURNEUX, prés. C. LETOURNEUX, vice-prés. J. LETOURNEUX, sec.-ués.
LeTOURNEUX, FILS & CIE, Lim., MARCHANDS - FERRONNIERS
Nos. 259, 261, 263 ET 285 RUE SAINT-PAUL MONTREAL



Achetez le "Star Safety"

Rasoir qui donne parfaite satisfaction, et ne vous écorche pas, soit que vous l'employez en bateau ou en chemin de fer. Prix - \$2.00

PATINS pour tous les goûts,
et toutes les bourses.

L. J. A. SURVEYER, Quincaillier

6, RUE ST-LAURENT, MONTREAL

EN DIFFICULTÉS

Ottawa—Barton Thos., hôtel.

FONDS A VENDRE

Vancouver—Hodson & Dempsey, hôtel, 18 février.

FONDS VENDUS

Erie et Craigtown—Kane Bros, mag. gén.; le magasin de Craigtown à E. McGaughey.

Rosland—McKinnon Wilson, hôtel.

INCENDIES

Brooklyn—Brooklyn Exchange Hotel.
Vancouver—More H. G., fruit, tabac, etc.

NOUVEAUX ÉTABLISSEMENTS

Harriot Bay—Bull H. A., hôtel, a ajouté les épiceries et la nouv.

New Westminster—Ying Tai & Co., mag gén et contracteurs; Low Ab Gam et Low Tim.

Victoria—British Columbia and Northern Trading Co.; A. J. Morris, Geo. W. Wynne et autres.

Richards & Toye épïc.; John C. Richards et Thomas L. Toye.

Pour faire de la bière russe.

Pour faire de la bière russe "Kirvas Kvas" commencez par mélanger 20 lbs. de farine d'avoine, 20 lbs. de farine d'orge et autant de farine de seigle.

Distribuez ce mélange en plusieurs vases, et délayez peu à peu avec de l'eau bouillante

Quand leur contenu est transformé en bouillie claire, placez les pots dans un four un peu moins chauffé que pour la cuisson du pain, laissez les y pendant trois ou quatre heures en ayant soin de remuer de temps en temps la bouillie, qui doit prendre la consistance d'une crème.

Arrivée à ce point, versez-la dans une cuve, et délayez-la dans une quantité d'eau chaude nécessaire pour fournir environ 37½ gallons, ajoutez-y deux poignées de menthe, autant de raisins secs et une forte poignée de levure de bière pétrie avec un peu de farine ordinaire de froment.

La cuve est exposée à découvert, à une température de 20° centigrades. Au bout de quarante-huit heures, la fermentation s'établit. Passez alors à travers un tamis le liquide que vous laisserez en repos dans la cave pendant une semaine, avant de mettre en bouteilles.

Vous pourrez consommer huit jours après.

PROVINCE DE QUEBEC

Cour Supérieure.

ACTIONS

DEFENDEURS. DEMANDEURS. MONTANTS

Dalhousie Mills S.

McNab Archibald..... Wm Jacobs 4e cl.

Entreprise Ont

Kenny James..... N. Driscoll 3e cl.

Laohino

Neveu Paul..... Philias Milaire 175

Longueuil

Ville de Longueuil..... Thos Barrow 2e cl.

Montréal

Armstrong C. N..... Jos Rienneau 278

Berthiaume Trefflé... Arthur A Masé (dom.) 300

Bishop Geo et W. H. Olive.....

Archibald Campbell 149

Brunet Joseph et Chs C. Tison.....

F. D. Shallow 103

Boisvert J. A..... F. X Laplante 118

Berger Ernest New et al.....

Bank of Nova Scotia 216

Blanchard Albert et al.....

Banque Jacques Cartier 4e cl.

Béliveau Louis J... The W. J. Gage Co Ltd 104

Cité de Montréal... James R. McLaughlin 195

Dama e Gariépy 400

Cabana Hypolite..... Wm G. Idler 325

Chartrand Amédée..... Jos Bourcier 765

Cité de Montréal..... Hugh Graham 1e cl.

Dougall J. hn R. Arthur A. Ma se (domm.) 200

Dewitt John jr..... Alvan H. Moore 458

Ferris Dame Margaret..... G. W. Stephens 307

Foisy Jhs F..... E. C. P. Guay et al 150

Goldberg A..... Abraham Kirsberg 120

Hislop A. W..... Henry Russell 118

Imperial Bank of Canada et al.....

John W. Ross es-qual 16000

Leman Dame Vve J..... Achille Fortier 100

Laviolette Camille... Dame A. M. Daggert 4e cl.

Lalanc Chs Fe d..... L. Hipp Williams 1500

Larivée Jos Philias.....

Dame M. E. J. A. Masson et al es-qual 102

Marien Albert et al..... Emery Ch. qu. te 279

Montreal Street Ry Co..... Edw Rooney 1 00

Mél ette P. Athanasé..... Fabien Groulx 1 46

Montreal Street Ry Co... Arthur Desjardins 110

McLean Wm G..... Maria Howarth 110

Marley G J..... Jos ph Schaab 171

Murphy Arthur H..... Mathew Hicks 630

Montreal Park & Island Ry Co.....

Alex. P. McLaurin et al 292

Maheu Dme Thomas, Marie Jane Hurtubise 176

Nantel G. A. Arthur A. Masse (Dommagés) 200

Pricc Wm H..... James Price 1594

Paquette Marcellin..... Albert Amiot et al 500

Renaud Léonce..... Roméo Houle 125

Rafter John A. esqual..... Royal Institution 5150

Webster John Edw..... Geo. B. Burland 199

Wightman Dme A. R. Union Hardware Co 117

New-York

Onderdonk Andrew..... Laurie Engine Co 241

Pointe Claire

Mallette L. Nap..... Herm. Duchesneau 200

McARTHUR, CORNEILLE & CIE

— Importateurs et fabricants de —

Peintures, Huiles, Vernis, Vitres ordinaires et de fantaisie, Produits Chimiques et Matières colorantes de tous genres.**Spécialité de Colles-fortes et d'au-les à Machinerie.****DEMANDEZ NOS PRIX.****310, 312, 314, 316, RUE ST-PAUL
MONTREAL.****TEL. BELL MAIN 2367.****P. E. BEAUCHAMP****Agent d'Immeubles**

Administration de Successions,

Prêts d'Argent,

Assurances Feu, Vie, Accidents,

Location de Maisons,

Etc., Etc.

34 Cote Saint-Lambert, Montreal**MARCOTTE FRERES****ENCANTEURS****ET AGENTS D'IMMEUBLES**

Avances faites sur consignations. Emprunts négociés sur hypothèques.

**No. 69, Rue St-Jacques
MONTREAL.****NOUS SOMMES** en position de placer sur le marché de Londres, des bons et débentures, et de gros emprunts aux conditions les plus avantageuses. Envoyez renseignements complets.

Tel. Bell 'Main' 1717

G. J. Adams & Co.**AGENTS FINANCIERS****STANDARD BLDG., MONTREAL****E. R. GAREAU****AGENT D'IMMEUBLES****Prêts et Administration de Successions.****1511, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL**

Près de la rue Gosford.

TELEPHONE BELL MAIN 2154**R. WILSON SMITH****COURTIER EN****DEBENTURES**

Débentures Municipales, des Gouvernements et des Chemins de Fer achetées et vendues.

Débentures de premier ordre pour placements de fonds en fidé-dépôts, toujours en mains.

Batisse Standard Life**151 rue St-Jacques, Montréal****LS. DESCHENES****ENCANTEUR DE COMMERCE**

—ET—

Jobber en Chaussures**No 60 RUE ST-JEAN
QUEBEC**

N. B.—Messieurs les marchands de la campagne épargneront de l'argent en venant me faire visite avant d'acheter ailleurs. J'ai constamment en mains toutes sortes de jobs pour leur commerce

Rockfield		
Campbell Collin.....	Robert Hall	500
Smith's Falls		
Douglass J. B.....	Ames Holden Co	320
Stonefield		
Blay Félix F.....	Pierre Denis	108
St-Henri		
Jacob Joseph.....	Royal Institution	9225
"	M. L. Castonguay	2e cl.
St Isidore		
Vinette Arsène.....	Chs Chaput et al	106
St Lambert		
Bisaillon Hubert.....	Dame E. Marotte	148
"	Delle Ursule Derome et al	1842
St Liboire		
Demers Louis O. et al.....	Albert Amiot et al	552
St Louis du Mile End		
Lebeau Adol.....	J. B. Bélanger	125
Toronto		
Warren Frank R.....	Wm J. Martin	500
Westmount		
Smith Wm.....	Chs W. Meyer	162
Fowler R. W.....	Bank of Nova Scotia	102

Cour Supérieure

JUGEMENTS RENDUS

DEFENDEURS.	DEMANDEURS.	MONTANT
Beebe Plain		
Whitcher T. D.....	J. F. Flint	237
Gaspé Bassin		
Fortin George.....	N. Tanguay	115
Lévis		
Paquet Joseph et al.....	Wm McNally	502
Lingwick		
Morrison J. A.....	G. A. Simonton et al	361
Montreal		
Allan Daniel W.....	Arsène Brosseau	306
Bruneau Maurice C.....	James McShane	134
Charlebois Alph.....	Nova Scotia Steel Co	10440
Chaussé Cléop.....	Delle Virginie Bélair	119
Cherbonneau Chs.....	Adélaré Savard	128
Decelles L. J.....	Jos H. Racicot	198
Dutrisac Fabien.....		
"	Dame A. E. J. C. O'Farrel et vir	142
Gamelin Alfred.....	Nap Benj. Corbeau	270
Gales Thos W.....	James P. Boyle	250
Jacob Joseph.....	Bank of B. N. A.	625
Kearns Thomas.....	Margaret McGrory et al	578
"	Daniel Kearns	283
Lamoureux Alph.....	Pierre Lacroix	169
Mantha J. B. fils et al.....	Ovide Dufresne et al	554
Montreal Quarry Co.....	Hy. Greaves et al esq	1249
Ormstein F. H.....	Ths F. G. Foisy	160
Poirier Dame Vve J.....	Bank of B. N. A.	424
St Hilaire Edm.....	Dame M. M. Lamarche	36
Smart John.....	Damase Grégoire	102
Newport		
Fallin W.....	Dame L. H. Cairns	204
Sheen		
Darcy Denis jr.....	Trust and Loan Co	409
Sherbrooke		
Dodier Joseph et al.....	La Banque Nationale	1322

Gardner W. R. et al... Eastern Twps Bank	17589	
Wiuter Alex T..... M. Langmuir Mfg Co	119	
St Eugène de Prescott		
McCleary Wm..... Julie Anna Casgrain et al	1680	
St Jean		
McCall J. P..... Gault Bros Co	103	
St Joseph de Chambly		
Martel F. et al..... La Banque Nationale	345	
St Laurent		
Cousineau Ludger et Ed. Gohier.....		
"	Trust & Loan Co	7740
St Louis du Mile End		
Phanew F. E. et al... Hy W. Garth et al	256	
Bélanger Dame Marie E. (épse de Arthur St Maurice) et al.....	Treffle Bastien	208
St Théodore d'Acton		
St Germain H..... Pierre Demers	100	

Cour de Circuit

JUGEMENTS RENDUS

DEFENDEURS.	DEMANDEURS.	MONTANTS
Belœil		
Sénécal Agapit.....	F. Brodeur	75
Fraserville		
Talbot Evaaste.....	F. D. Shallow	7
Lacolle		
Brewster Chs.....	Ulle G. Beauchamp	25
Lachine		
Neveu Paul.....	Chs Chaput et al	57
Maisonneuve		
Peiler H. L.....	B. W. Evans	8
Montreal		
Asselin Pierre.....	F. X. Perras	60
Brault Oswald.....	E. G. Shea	10
Bouchard Fred.....	D. Prudhomme	13
Bouchard Amédée.....	J. Dusresne	40
Bastien Willbrod.....	N. Circe	13
Bastien Alph.....	N. Circe	11
Boyd J. W.....	G. Desorres	83
Cité de Montréal.....	E. Monpetit (dommages)	68
Comte J. L. A. A.....	J. B. A. Alarie	24
Chastenaïs Jean.....	F. J. Bonin	21
Cauchon.....	C. F. E. T. Becherer et al	63
Chaput Ovila.....	Ls Noel	35
Desroches Aug.....	Ls Foisy	6
Fraye F. W.....	P. Grothé	25
Gauvreau Ad.....	W. B. Lamb ès qual	40
Genest L. E. de Labarre dit.....	G. Filteau	28
Goyette Arthur.....	L. Ant. Gagnier	18
Gareau Eugène et al.....	Chs Langlois	72
Gill Alb. P. et al.....	C. O. Beauchemin et al	30
Gauthier C.....	J. A. Leduc	49
Gendron France.....	A. Morand	67
Hiddes S.....	T. Augé	37
Hopkins Edw.....	W. Dutoir	59
Jubin Aimé.....	S. Duncan	7
Lafrance A.....	J. O. Dupuis	11
Lowe J.....	G. Desorres	45
Lemoine Oscar.....	Marie Ranger	8
Lafrance Aimé.....	A. Courtemanche	12
Lessard Geo.....	D. P. Argle	50
Marion N.....	J. McCormick	5
Marquand John.....	Dame M. L. Millard	11

UBALDE GARAND. TANOREDE D. TERROUX
GARAND, TERROUX & CIE.,
 BANQUIERS ET COURTIERS
 No. 3, Place D'armes, MONTREAL.

Effets de commerce achetés. Traités émises sur toutes les parties de l'Europe et de l'Amérique. Traités des pays étrangers encaissés aux taux les plus bas. Intérêt alloué sur dépôts. Affaires transigées par correspondance

BOIS

T. PREFONTAINE

H. BOURGOUIN

T. PREFONTAINE & CIE
Bois de Sciage et de Charpente
 GROS ET DETAIL
 Bureau : coin des rues NAPOLEON ET TRACY
 STE-CUNEGONDE

Clos à bois, le long du Canal Lachine, des deux côtés. Téléphone Bell 8141, Montréal.

Spécialité : Bois préparés de toutes façons, assortis par longueurs et largeurs en grande quantité.

MENUISERIE

I. CHARBONNEAU & CIE, Manufacturiers.
 Spécialité : Balcon, galerie en tournage, lucarne et menuiserie de fantaisie de tout genre. Nos 1890 à 1896 rue St-Laurent, Mile-End.

EUG. PAQUIN, Entrepreneur Charpentier-Menuisier. Réparages de toute sorte à des prix défiant toute compétition. No 1 rue Calumet, Ste-Cunégonde.

JOS. BINETTE, Constructeur-Général, 398 rue St-Jacques.

PEINTRES

L. Z. MATHIEU,
 Peinture et Décoration à bon marché,
 No 215 rue Richelieu,
 Ste-Cunégonde.

O. M. L'AVOIE,
 Peintre-Décorateur.
 Peintre d'enseignes
 et de Maisons.
 Tapisier et Blanchisseur.
 No 482 rue St-Hubert,
 Montréal.
 Telephone East 1412.

PLATRE ET MARBRE

VICTOR BOHEMIER, Manufacturier d'ornements en plâtre, No 168 rue Ste-Elizabeth. Tel. Marchands 563.

HORMISDAS CONTANT, Contracteur Plâtrier,
 290 rue Beaudry. Téléphones, Bell East 1177
 Marchands 90.

T. ROCHON & FILS, Marbrerie Canadienne,
 (Successeurs de A. R. Cintrat). Carrelage en Marbre et Mosaïque, Manteaux de Cheminées, Monuments, Tables pour Plombiers et Meubliers. Réparations de tous genres, 36 rue Windsor. Tel. Bell Main 2973, Marchande 755.

J. BRUNET, Propriétaire de carrières de Granit Rouge, Rose ou Gris, manufacturier et importateur de Monuments en marbre et granit, ouvrages de bâtisses en gros et en détail. Estimations données sur application. Bureau et atelier, Côte-des-Neiges, Montréal. Tel. Bell Up 1466, connection gratuite pour Montréal.

PLOMBIERS ETC.

E. D'OUVILLE,
 137B rue St-Urbain, Montréal.

L. GIRARD & CIE, Plombiers, Couvresseurs
 Ferblantiers. Spécialité : Corniche en tôle galvanisée. 450 rue St-Laurent. Tel. Marchands 116.

A. BLAIS, Plombier Sanitaire et Couvresseur,
 Poseur d'appareils à chauffage, Fabricant de corniche en tôle galvanisée. Ste-Anne de Bellevue, Que.

EMILE JOSEPH, LL. B.

AVOCAT

Chambre 701 **MONTREAL.**

New York Life Bldg. Tél. Bell Main 171

BELL TEL. 8180. TOUT OUVRAGE GARANTI

J. G. DUQUETTE

Autrefois de la
 Montreal Roofing Co.

Couverture et Pavage

- - GENERAL - -

Bureau et Atelier 180 rue Guy, Montreal

Spécialités pour les couvertures en Gravois et en Ciment. Planchers en Asphalte, Planchers en Volcanite, Caves mises à l'épreuve des rats et de l'humidité.
 Réparations de toutes sortes faites avec promptitude.
 Neige enlevée des toits par des hommes expérimentés.

McGee Alb Mainguy..	Dame M. G. Lambert	68
Mazzieta L.....	G. Deserres	56
MacKinnon A.....	Dame Mary Little	22
Martel Arthur.....	M. J. A. Decelles	64
Mesnard Alb et al.....	A. Lionais et al	15
Neveu Paul et al.....	Alcide Leclair	32
O'Neil T. J.....	L. Lapierre et al	10
Peltier Arthur.....	Auer Inc Light	11
Prume J. J.....	Montreal Optical Co	15
Rosan Isaac.....	H. Bardet et al	5
Robinson Henri.....	J. Perrault	8
Robertson C. E.....	Meldrum Bros	39
Sauvé J. E.....	Théo. Goulet	11
Sauval Cha.....	G. Deserres	26
Tate Wm W. et al.....	Oscar Gaudet	28
Tessier Narcisse.....	J. A. Turcotte et al	41
Turner R. W.....	M. Wallick	70
Turcotte Jos.....	G. Deserres	11
Vallerand Irénée.....	G. Deserres	36
White Christina A.....	E. M. McDougall	8

Montreal Sud

Michaud Jos.....	A. Laniel	7
------------------	-----------	---

Ste Adèle

Valiquette Sévère jr.....	D. Madore	48
---------------------------	-----------	----

Ste Cunégonde

Simard Dame E.....	Emery Boursier	20
--------------------	----------------	----

St Henri

Dupras Dame M.....	Dame O. L. Loisselle	50
Deschamps A. et al.....	H. Lumb	24

St Hyacinthe

Simard Jos.....	J. M. Vaudry	27
-----------------	--------------	----

St Joseph de Soulanges

Fellis Toney.....	F. X. Plouffe	90
-------------------	---------------	----

St Laurent

Trudeau Herm. sr.....	Geo. Dubois et al	32
Dufresne Ed.....	W. Bernard	95

Victoriaville

Tourigny G. E.....	A. Couture	27
--------------------	------------	----

Pour guérir les écorchures.

Prenez quelques feuilles de géranium, écrasez-les un peu sur un linge, et appliquez-les sur l'écorchure.

Les feuilles de géranium s'attachent à la peau, aident au rapprochement des chairs et cicatrisent la blessure en peu de temps.

Pour conserver le gibier.

Après avoir soigneusement vidé le gibier, introduisez-y quelques menus morceaux de charbon, et entourez-le extérieurement de plantes odoriférantes

La sauge, le laurier, l'absinthe, la menthe, le thym, le serpolet, etc., conviennent parfaitement. Ces plantes ont la propriété d'écartier les grosses mouches et de les empêcher de déposer leurs œufs.

Il faudra avoir soin aussi de laver les blessures avec un peu d'eau salée, ou mieux avec de la bonne eau-de-vie.

Ventes enregistrées à Montréal.

Pendant la semaine terminée le 4 fév. 1890.

MONTREAL EST**QUARTIER ST LAURENT**

Avenue du Parc, No 6. Lot $\frac{1}{2}$ S.-E. 63, avec maison en pierre et brique, terrain 26 d'un côté 25 9 de l'autre x 106. Alphonse Charlebois à Exilda Stuart, épouse de J. U. Emard ; \$7000 [47634].

QUARTIER ST-LOUIS

Avenue Hôtel de Ville, No 783. Lot 906-19, avec maison en pierre et brique, terrain 21 x 56. Marcellin Paquette à Louis Olivier Demers ; \$4500 [47642].

QUARTIER STE-MARIE

Rue Gain, Nos 12 à 16. Lot 181, avec maison en brique, terrain 50 x irrég. sup 3839. Michael O'Reilly à Charles Girard ; \$1800 [47658].

Rues Panet, Nos 286 à 290 et Lafontaine, Nos 800 à 808 Lots 933 à 935, avec maison en brique, 1^{er} terrain 40 x 83 ; 1 do 49.6 x 41 ; 1 do 34 x 41. Hercule Dupré à J. A. Emile Gauvin ; \$7500 [47661].

MONTREAL OUEST**QUARTIER CENTRE**

Ruelle Fortification. Lot pt 148, terrain 10 $\frac{1}{2}$ de front 5 $\frac{1}{2}$ en arrière x 37.7 sup 24 $\frac{1}{2}$ pds vacant. Wm de M. Marler à Hon Trefflé Berthiaume ; \$159.25 [131982].

QUARTIER STE-ANNE

Rue Murray Nos 143 et 145. Lot 1341, avec maison en bois, terrain 50.3 x 96. Wm S. Craine et al à John P. Kavanagh ; \$1350.72 [131974].

QUARTIER ST ANTOINE

Rue Dorchester, No 1231. Lot pt 1643-4 avec maison en pierre et brique, terrain 23 x 100. John William Shetton à Dame Mary A. Brummell vve de Patrick Ryan ; \$5100 [131967].

Avenue Overdale, No 12. Lot pt 1574 avec maison en pierre et brique, terrain 20 x 82.6 d'un côté et 84 de l'autre. Le Shérif de Montréal à Charles Cushing ; \$3225 [131986].

HOHELAGA ET JACQUES-CARTIER**QUARTIER HOHELAGA**

Rue Dezery, Nos 20 à 24. Lot 65, avec maison en brique, terrain 43 d'un côté, 53 de l'autre x 116. Gédéon Bélanger à Sir Wm H. Hingston ; \$4500 [77268].

Rue Frontenac. Lot 166-434, terrain 22 x 80, sup 1760, vacant. J. U. Emard à Adélaïde Paré ; \$400 [77297].

TANGLEFOOT

Papier Gluant a Mouches, Cacheté.

Un des articles les plus profitables que vous vendiez.



J. G. LAVIOLETTE, Pres. G. de G. LANGUEDOC, Sec.-Trés. F. GAUTHIER, Gérant.

ST. LAWRENCE FEU

Compagnie
d'Assurance
contre le

BUREAU PRINCIPAL: 7, PLACE D'ARMES, MONTREAL

Certificat de dépôt: --- QUÉBEC, 10 Décembre 1896. Je certifie par les présentes, que la COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU "ST. LAWRENCE," de Montréal, a déposé entre les mains du Gouvernement de la Province de Québec, la somme de VINGT-CINQ MILLE DOLLARS, tel que requis par l'Ordre en Conseil du 20 Juin 1896. (Signé) H. T. MACHIN, Asst. Trésorier de la Province de Québec

MARCOTTE & LECLERC, Agents Généraux, 28 Côte de la Montagne, Québec.

National Assurance Co. of Ireland.

....INCORPORÉE PAR UNE CHARTE ROYALE, ET....
AUTORISÉE PAR ACTE SPÉCIALE DU PARLEMENT.

AGENTS SPÉCIAUX,
PARTEMENT FRANÇAIS:

Bureau Chef au Canada: 1735, RUE NOTRE-DAME
M. C. HINSHAW, Agent Principal : MONTREAL

DROLET & ALARIE, No 20, rue St-Jacques.
ISIDORE CREPEAU No 34, côte S.-Lambert

Les Polices de la UNION MUTUAL renferment tout ce qui est libéral, désirable, de valeur, dans l'état avancé des connaissances en matière d'assurance sur la vie.

QUELQUES VALEURS

Cie d'Assurance sur la Vie

PLANS PRINCIPAUX

COMPTANT - PRETS

UNION MUTUAL
PORTLAND, Maine.

VIE ENTIÈRE

ASSURANCE PAYÉE

PAIEMENTS LIMITÉS

Extension d'assurance d'après la loi de non confiscation du Maine.

FRED. E. RICHARDS, Président.
ARTHUR L. BATES, Vice-Président.
Agents actifs toujours d-mandés.

DOTATION - TONTINE

Adresse: HENRI E. MORIN, Agent en chef pour le Canada, 151 rue St-Jacques, Montréal, Can.
Pour agences dans la division ouest de la Province de Québec et pour l'Est d'Ontario, s'adresser à
WALTER I. JOSEPH, Gerant, 151 rue St-Jacques, Montréal.

Système de Cotisation.

Plan Mutuel.

The Colonial Mutual Life Association

INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT DU CANADA

FONDS DE GARANTIE AUTORISÉE \$100.000

Siège Principal: 180, RUE ST-JACQUES, MONTREAL.

Président, A. S. EWING, Vice-Présidents: F. P. BUCK, CHAS. J. CHISHOLM.

Les Polices sont libres quant à la résidence, le voyage et la profession. Assurance de première classe au prix coûtant. Polices de Banques d'Épargnes, une spécialité. Pour renseignements, écrire à

E. A. BAYNES, B. C. L., Secrétaire et Agent en Chef.

QUARTIER ST DENIS

Rue Carrières, Nos 61 à 65. Lots 165-46, 47 avec maison en bois et pierre, terrain irrég. sup. 3751. The Trust & Loan Co à Gilbert Vigaud ; \$2150 [77241].

Rue Dufferin, Nos 314 à 318. Lot 329-44 avec maison en brique, terrain 25 x 80. Charles Charbonneau à Philomène Bissonnette vve de Joseph Louis Vincent ; \$1500 [77272].

QUARTIER ST GABRIEL

Rue Paris, No 37. Lot 3239-136, avec maison en brique, terrain 22.6 x 80. Margaret Senez, veuve de Harry E. Jefferson et épouse de Ellis Dickson à John Simons ; \$1300 [77233].

Rue des Manufactures, No 210. Lot 2796, avec maison en brique, terrain 48 x 106.6. Le Shérif de Montréal à The Montreal Loan & Mortgage Co ; \$400 [77242].

QUARTIER ST JEAN-BAPTISTE

Rue St Hypolite, No 356. Lot 320, avec maison en bois, terrain 20.6 x 75. Le Shérif de Montréal à Thomas F. Larseneur ; \$900 (sujette à retrait) [77243].

Rue Brébœuf, Nos 116 et 118. Lots 7-81, 82 et autres propriétés, avec maison en bois, terrain 50 x 80. Le Shérif de Montréal à Charles H. Laurier ; \$2005 [77250].

Ruelle St Hubert. Lot 12-184, terrain 20 x 44, sup. 880 vacant. Guillaume alias William Thibault à Alphonse Decelles ; \$600 [77255].

Rues Mount Royal, Nos 135 à 136 et Lasalle, Nos 248 à 250. Lots 6-141, 142 avec maison en pierre et brique, terrain 52 x 100. Marie Rose de Lima Bouquet épouse de Louis Paquette à Adelard Martin ; \$7000 [77269].

Rue Boyer. Lot 8-138, 139, terrain 25 x 100 chacun vacants. Les Religieuses Carmélites à Horace Larose ; \$1600 [77226].

Rue St. Dominique, Nos 851 et 853. Lot 288 avec maisons en bois, terrain 20 x 75. Anne Gougeon, vve de Ed. Mailoux à Joseph Wilfrid Orevier ; \$1500 [77283].

Rue St. Dominique, No 749 et avenue Duluth, Nos 368 à 374. Lot 341 avec maison en brique, terrain 25 x 75. Thomas Forest à Joseph Lamoureux ; \$4400 [77291].

Rue St. André. Lots 11-34, 43, 44, 45, avec maison en pierre et brique (neuve) 1 terrain 20 x 94 ; 2 do 22 x 94. Arthur Toupin à Pierre Milot ; \$7200 [77292].

Rue Cadieux, Nos 1067 à 1071. Lot 26, avec maison en brique, terrain 25 x 75. Frank W. Newman à Fortunat Themens ; \$3100 [77294].

Rue Rivard, Nos 165 à 171 et avenue Duluth, Nos 193 à 201. Lots 15-151, 152,

avec maison en brique, terrain 40 x 70. Henriette Levy à Francis Levi Frappier ; \$5700 [77299].

Avenue Mont-Royal, Nos 130 à 136 et Lasalle, Nos 248 à 250. Lots 6-141, 142, avec maison en pierre et brique, terrain 52 x 100 Adélar Martin à Alphonse Fontaine ; \$3115 [77300].

ST LOUIS DU MILE END

Avenue Shamrock. Droits de succession, Lot-10-1012, 1026, terrain 25 x 150 chacun, vacants. Francis Gaffney et Christopher Gaffney à Francis O'Reilly ; \$25 et les dettes [77248].

Rue Cadieux. Lots 137-143, 144, terrains 42.6 x 87.6, sup. 3718, chacun vacants. William Watson O'gilvie à Léon Jasmin ; \$2500 [77271].

Rue Clark. Lot 1/4 11-531, terrain 25 x 88 vacant. The Montreal Investment & Freehold Co à Philomène Neveu, épouse de Israel Charbonneau ; \$248.85 [77282].

Rue Waverley. Lot 11 1059, terrain irrég. sup. 20740 vacant. The Montreal Investment & Freehold Co à Michael Minogue ; \$1000 [76286].

WESTMOUNT

Rue projetée. Lot 374-84 à 89, terrain sup. 69958 vacant. David Yulte à Félix Casey ; \$10493.70 [77279].

Avenue Clandeboye, Nos 55 à 59. Lot pt S. E. 383-20, pt N. O. 383-19, pt S. E. 383-18 avec maison en pierre et brique, terrain 22 x 107 ; 1 do 21.4 x 108. J. H. Macduff & Cie à John Morris ; \$13,000 [77287].

ST-HENRI.

Rue St-Ferdinand. Lot pt 1896, terrain sup. 91 vacant. Eusèbe Archambault à la Cité de St Henri ; \$45.50 [77284].

DE LORIMIER

Avenue Mont-Royal. Lot 153-150, terrain 48 x 75 vacant. Joseph Simard à Louis Thérien ; \$1000 [77308].

MAISONNEUVE

Avenue Lasalle. Lots 3-295, 296 avec maison en brique, terrain 50 x 100. Joseph Daniel en sa qualité de tuteur de ses enfants à Joseph Rhéaume ; \$3000 [77303].

NOTRE DAME DE GRACES

Côte St Antoine. Lot 180-116, 117, 218 à 221, 2 terrains 25 x 110 ; 4 do 24.3 x 110 chacun vacants. La Banque du Peuple à Alexander MacDougall ; \$4675 [77238].

COTE-DES-NEIGES

Lots 167-34 à 38, 166-11 à 15. Margaret Eliza Robertson, épouse de James Alexander L. Strathy à Thomas Lamb ; \$6110 [77278].

FEU :: :: FONDÉE EN 1833 COMPAGNIE D'ASSURANCE MARINE BRITISH + AMERICA

Capital en Argent - \$750,000.00. Actif Total, au-delà de \$1,510,827.88
Pertes payées depuis sa fondation \$18,920,202 75

Bureau Chef à Toronto, Ont. Geo. A. C. Cox, Président; J. J. Kenny, Vice-Président; P. H. Sims, Sec.

C. B. G. JOHNSON, Agent Résident, Batisse "Canada Life," MONTREAL

UN FAIT

En 1897, la Compagnie d'assurance **CANADA LIFE** a fait plus de surplus ou de profit à partager parmi ses porteurs de police que toutes les autres Compagnies Canadiennes ensemble.

Morale: - Assurez-vous dans la CANADA LIFE

OSCAR N. GAGNON,
Inspecteur Dépt. Français.

J. W. MARLING,
Gérant, Province de Québec.

The NORTH AMERICAN LIFE ASSURANCE CO.

BUREAU PRINCIPAL TORONTO.

Les nouvelles polices émises en 1898 représentent un montant de plus de \$4,000,000.

Situation pour quelques agents de première classe pour la ville et la campagne.

Chas. AULT, M. D. et T. G. McCONKEY, - - - - - Gérants pour la Province
180 rue St-Jacques, Montréal.

WM. McCABE, L.L.B., Directeur-Gérant.

AGENTS ET COLLECTEURS DEMANDÉS

.. PAR **La Canadienne**

S'adresser personnellement
ou par lettre à
P. GARON, Gérant.

Compagnie d'Assurance sur la Vie
BUREAU PRINCIPAL: 7, PLACE D'ARMES, MONTREAL.

Argent à prêter sur première hypothèque

Cie d'Assurance-Vie "FEDERAL"

BUREAU CHEF: HAMILTON, ONT.

CAPITAL ET RESSOURCES..... \$1,331,448.27

PRIMES EN 1897..... 349,583.62

DIVIDENDES AUX ACTIONNAIRES..... 39,246.47

DAVID DEXTER,
Directeur Gérant.

S. M. KENNEY,
Secrétaire.

J. K. McCUTCHSON,
Surtint. des Agences.

H RUSSELL POPHAM, Montréal, Gérant pour la Province de Québec.

SAULT AUX RECOLLETS

Rue Labelle. Lot 489-108, terrain 25 x 87. Alphonse Rose à Israël Charbonneau ; \$600 [77302].

ST LAURENT

Rue St Charles Borromée. Lots 342-289, 290, terrains 25 x 124 chacun, vacant. La succession George Ross et al à André Bénard ; \$152 [77258].

Boulevard St Germain. Lots 454-123, 124, 125, terrains 25 x 121 chacun vacants. Amanda Letang, épouse de Arthur Toupin à Pierre Milot ; \$300 [77293].

LACHINE

Avenue Rockfield. Lot 916-233, terrain 48 x 101.3 vacant. James Armstrong & J. J. Cook à Miola Landry ; \$175 [77236].

Avenue Salisbury. Lot 916-194, terrain 48 x 100 vacant. James Armstrong & J.J. Cook à Agnès Mension, épouse de Albert Duchêne ; \$110 [77246].

Ventes d'immeubles par quartiers

Voici les totaux des ventes par quartiers :

St Laurent.....	\$7,000 00
St Louis.....	4,500 00
Ste Marie.....	9,300 00
Centre.....	159 25
Ste Anne.....	1,350 72
St Antoine.....	8,325 00
Hochelaga.....	4,900 00
St-Denis.....	3,650 00
St Gabriel.....	1,000 00
St Jean-Baptiste.....	37,120 00
St Louis du Mile End...	3,773 85
Westmount.....	23,493 70
St Henri.....	45 50
De Lorimier.....	1,000 00
Maison neuve.....	3,000 00
Notre Dame de Grâces.	4,675 00
	<hr/>
	\$113,992 92

Les lots à bâtir ont rapporté les prix suivants :

Ruelle Fortification, quartier Centre, \$6.57 le pied.

Rue Frontenac, quartier Hochelaga, 22 5/7c le pied.

Ruelle St Hubert, quartier St Denis, 68c le pied.

Rue Boyer, quartier St Jean-Baptiste, 32c le pied.

Rue Cadienx, St Louis du Mile End, 33 1/2 le pied.

Rue Clark, St Louis du Mile End, 11 3/10c le pied.

Rue Waverly, St Louis du Mile End, 45.6c le pied.

Rue Mount Pleasant, Westmount, 15c le pied.

Avenue Mont Royal, DeLorimier, 28c le pied.

PRÊTS ET OBLIGATIONS HYPOTHECAIRES

Pendant la semaine terminée le 4 février 1899, le montant total des prêts et obligations hypothécaires a été de \$317,178 divisés comme suit, suivant catégories de prêteurs :

Particuliers.....	\$32,278
Successions.....	16,500
Cies de prêts.....	13,300
Assurances.....	255,100
	<hr/>
	\$317,178

Les prêts et obligations ont été consentis aux taux de :

4 1/2 % pour \$10,500.

5 % pour \$700 ; 2 sommes de \$3,000 ; \$3900 ; \$11,500 et \$250,000.

5 1/2 % pour \$4750.

Les autres prêts et obligations portent 6 p. c. d'intérêt, à l'exception de \$322, \$400 et \$1,000 à 7 p. c. d'intérêt.

Pour calmer le mal de dents.

S'il s'agit d'une dent gâtée, rien à faire. Il n'y a qu'à la faire aurifier ou arracher.

Mais si le mal est occasionné par une névralgie, prenez des feuilles de thé de n'importe quelle marque, faites-en une cigarette et fumez-la.

Au bout de quelques bouffées, vous éprouverez un sensible soulagement.

Pour arrêter les feux de cheminée

Le meilleur procédé est celui des pompiers de Paris. Il consiste à verser dans un petit récipient en terre ou mieux en fer un peu de sulfure de carbone.

On y met le feu ; il se dégage aussitôt un volume considérable d'acide sulfureux qui étouffe presque toujours l'incendie en quelques minutes.

Mais il faut avoir soin de garnir le récipient hors de la cheminée, et l'y pousser à l'aide d'une pelle, afin de ne pas avoir la main brûlée si, comme il arrive quelquefois, l'intérieur de la cheminée est assez chaud pour que le liquide s'enflamme instantanément.

Enfin, on ne doit pas baisser complètement la plaque. Le règlement des pompiers de Paris prescrit de la baisser seulement jusqu'à 10 ou 12 centimètres (4 à 5 pouces) du sol.

THE WESTERN LOAN & TRUST CO.

(LIMITÉE)

CONSTITUÉE PAR ACTE SPÉCIAL DE LA LEGISLATURE

CAPITAL AUTORISÉ \$2,000,000.50
ACTIF 2,417,237.96

Bureaux : 13, rue St-Sacrement, Montréal, P. Q.

DIRECTEURS.

Hon. A. W. Ogilvie; MM. Wm. Strachan; W. Barclay Stephen; R. Préfontaine, M. P.; R. W. Knight; John Hoodless; J. N. Greenshields, C. R.; W. L. Hogg.

OFFICIERS.

HON. A. W. OGILVIE, Président Wm. STRACHAN Vice-Président; — W. BARCLAY STEPHEN, Gérant; J. W. MICHAUD, Comptable.

Procureurs: — MM. Greenshields & Greenshields. Banquiers: La Banque des Marchands du Canada.

Cette Compagnie exerce les fonctions de Syndic Administrateur, Exécuteur, Fidél-Commissaire Receveur, Curateur aux Aliénés, Gardien, Liquidateur, Etc., et aussi d'agent pour ces fonctions.

Débiteures émises pour trois ou cinq ans. Ces débiteures et l'intérêt peuvent être perçues en aucune partie du Canada, sans frais.

Pour autres détails s'adresser au Gérant.

The Investment Company

(LIMITED)

MONTREAL, P. Q.

OFFICIERS. — Hon. A. W. Ogilvie, Président; C. H. Catelli, Ecr., Vice-Président; W. L. Hogg, Ecr., Gérant.

DIRECTEURS. — Hon. A. W. Ogilvie, Sénateur du Canada; Hon. Richard Turner, Québec; C. H. Catelli, Esq., Manufacturier; W. Barclay Stephens, Ecr., Gérant de la Western Loan and Trust Company; W. Dale Harris, Ecr., Prés dent de la Montreal Island Belt Line Railway; S. Beaudin, Ecr., Avocat; W. L. Hogg, Ecr.

AUDITEUR. — P. S. Ross & Sons.

NOTAIRE PUBLIC. — Hugh Brodie.

AVOCATS. — MM. Beaudin, Cardinal, Loranger et St. Germain.

BANQUIERS. — Imperial Bank of Canada.

The Trust & Loan Company of Canada

INCORPORÉE EN 1845 PAR CHARTE ROYALE

CAPITAL SOUSCRIT - - - - - \$7,500,000.00

Argent à prêter sur propriétés de ville et sur fermes améliorées, à bas prix et à des conditions vraiment avantageuses.

Adressez-vous au Commissaire de

The Trust & Loan Co. of Canada, 26 rue St-Jacques, Montréal, Qué.**LA BANQUE DE ST-HYACINTHE**

Bureau Principal : St-Hyacinthe, P. Q.

CAPITAL PAYÉ \$312,790
RESERVE 75,000

DIRECTEURS :

G. C. DESSAULLES, Président.
J. R. BRILLON, Vice-Président
L. P. MORIN, J. NAULT,
JOS. MORIN,
E. R. BLANCHARD, C. L. LEDOUX,
Cassier. Inspecteur.

— Succursales —

St. Césaire, M. N. Jarry, gérant.
Farnham, J. E. Campbell, gérant
Iberville, J. M. Bélanger, gérant.
L'Assomption, C. A. Bédard, gérant.

Correspondants: — Canada : Banque des Marchands et ses succursales. Etats-Unis : New-York. The National Bank of the Republic, Ladenburg, Thalman & Co.; Boston Merchants National Bank.

THE MOLSONS BANK Incorporée par acte du Parlement en 1855

BUREAU PRINCIPAL - - - - - MONTREAL

Capital versé.....\$2,000,000.00
Réserve.....\$1,500,000.00
Réserve pour rabais sur escomptes courants.....\$80,000.00
Compte de Profits et Pertes.....81,020.55 1,661,020.95

BUREAU DE DIRECTION.

WM. MOLSON MACPHERSON, Président.
S. H. EWING, Vice-Président.
W. M. Ramsay, Samuel Finley, Henry Archibald,
J. P. Cleghorn, H. Markland Molson,
F. WOLFFERSTAN THOMAS, Gérant Général.
A. D. DURNFORD, Inspecteur. H. LOCKWOOD, } Asst.-Insp
W. W. L. CHIPMAN, }

SUCCURSALES : Alvinston, Ont.; Aymer; Brockville; Calgary; Clinton; Exeter; Hamilton; London; Meaford; Montreal; Montréal, rue Ste-Catherine; Morrisburg; Norwich; Ottawa; Owen Sound; Quebec; Ridgetown; Simcoe, Ont.; Smith's Falls; Sorel, P. Q.; St Thomas; Toronto; Toronto Junction; Trenton; Vancouver, B. C.; Victoria, B. C.; Revelstoke Station, B. C.; Waterloo; Winnipeg; Woodstock. — AGENCES & Londres, Paris, Berlin et dans toutes les principales villes du monde.

Emission de Lettres de Crédit pour le commerce et lettres circulaires pour voyageurs.

Attention sérieuse apportée aux Collections.

VENTES PAR LE SHÉRIF.

Du 14 au 21 février 1899.

DISTRICT DE MONTREAL

Les Commissaires d'Ecoles de la Municipalité d'Hochelaga vs Patrick Hanigan.

Montréal — Les lots 52-107 et 108 du quartier Hochelaga, situés rue Dezery avec bâtisses.

Vente le 17 février à 10 h. a. m. au bureau du shérif.

Gédéon Brouillet vs Olivier Courtemanche.

Montréal — Le lot 571 du quartier St Jacques situé rue Amherst avec bâtisses.

Vente le 16 février à 2 h. p. m., au bureau du shérif.

The Londonderry Iron Co vs Alphonse Chariebois et al.

St Henri de Montréal — Les parties du lot 1716 situés rues St Jacques et St Alphonse avec bâtisses.

Vente le 18 février à 10 h. a. m., au bureau du shérif à Montréal.

Horm. Hotte vs Mathias Champagne.

St Martin et Ste Dorothee — 1o Les lots 562 et 563 situés à St Martin avec bâtisses.

2o Les lots 162 et 163 situés à Ste Dorothee avec bâtisses.

Vente le 17 février, à 10 h. a. m., à la porte de l'église St Martin pour les lots de cette paroisse et le 18 février à 10 h. a. m. à la porte de l'église Ste Dorothee pour les lots de cette paroisse.

La succession Georges Robinson vs Dame Georges Wells.

Outremont — La partie du lot 36 avec bâtisses.

Vente le 16 février, à 11 h. a. m., au bureau du shérif à Montréal.

Dame Aimé J. A. Roberge vs Dolphis Gervais.

St Constant — La partie du lot 234.

Vente le 18 février, à 11 h. a. m. à la porte de l'église paroissiale.

Alex. J. Préfontaine vs Joseph Préfontaine.

Belœil — Les lots 142, 222, 426 et 209 avec bâtisses.

Vente le 17 février, à 10 h. a. m., à la porte de l'église paroissiale pour les 3 premiers lots et le 18 février à 10 h. a. m., à la porte de la même église pour le 4ème lot.

In re Dame Vve G. Pallascio.

Montréal — 1o Un terrain composé du lot 725, et de partie des lots 726, 723 du

quartier St Antoine, situés rue Windsor et St Jacques avec l'Hotel Carslake et autres bâtisses.

2o Les parties des lots 723 et 726 du quartier St Antoine, situés rue Windsor avec bâtisses.

Vente le 23 février, à 10 h. a. m., au bureau du shérif.

Frank Scott esqual vs Michael Guerin.

Ste Cunégonde et Maisonneuve — 1o Les lots 589 et 572 situés rue Notre Dame à Ste Cunégonde. avec bâtisses.

2o Les lots 14-495, 496 et 496a situés à Maisonneuve avec bâtisses.

Vente le 17 février, à 2 h. p. m., au bureau du shérif.

Frk Scott es-qual vs Dlle Mary Ellen Guerin

Montréal — Les lots 618 et 610 du quartier St Laurent, situés rue St Laurent, avec bâtisses.

Vente le 17 fév., à 11 h. a. m., au bureau du shérif.

L'Institution Royal vs Edmund Guerin.

Montréal — Les lots 514 et 516 du quartier St Laurent situés rues Dowd et Bleury, avec bâtisses.

Vente le 16 février, à 10 h. a. m., au bureau du shérif.

Dame veuve F. P. Pominville vs Alfred Deschamps.

Montréal — Les lots 632-17, 18, 19, 20 du quartier Ste Marie situés rues Papineau et Mathieu avec bâtisses.

Vente le 16 février, à 3 h. p. m., au bureau du shérif.

DISTRICT DE KAMOURASKA

J B. Dumais vs Charles Dionne et al.

Rivière Ouelle — La moitié indivise d'une grange, etc., érigée sur le lot 354.

Vente le 16 février, à 10 h. a. m., à la porte de l'église paroissiale.

DISTRICT DE BEAUCE

Richard Girard vs La Cie d'Assurance Mutuelle contre le Feu de Montmagny.

Canton Ditchfield — Les lots 2-6 et 5 avec bâtisses.

Vente le 16 février, à 11 h. a. m., au bureau d'enregistrement à St François.

Thomas Dallaire vs Philéas Savoie.

St. Elzéar — De lot 226b avec bâtisses.

Vente le 17 février, à 2 h. p. m. à la porte de l'église paroissiale.

DISTRICT D'OTTAWA

Robert H. Sayer vs Joseph Rioux.

Aylmer — Le lot 1584 avec bâtisses.

Vente le 14 février, à 10 h. a. m., au bureau d'enregistrement à Hull.

DISTRICT DE QUÉBEC

Delle Mary O'Brien vs Dame Joseph Poitras.

Québec—Le lot 3028 situé rue Palais, avec bâtisses.

Vente le 17 février, à 10 h. a. m. au bureau du shérif.

Richard Barden vs Joseph Lefebvre.

Québec—Le lot 1220 situé rue Ste Hélène avec bâtisses.

Vente le 17 février à 10 h. a. m. au bureau du shérif.

DISTRICT DE ST-HYACINTHE

John Moody vs James Moody et N. Hayes.

St Mathias — Les lots 125 et 126, avec bâtisses.

Vente le 16 février, à 1 h. p. m., à la porte de l'église paroissiale.

Pour faire de la colle de riz.

On délaie à l'eau froide de la farine de riz, et on la fait cuire sur un feu doux jusqu'à ce qu'elle soit prise.

Cette colle est d'un beau blanc, et devient presque transparente en séchant.

Sa force est telle que les papiers collés par son moyen se déchirent plutôt que de se détacher.

Pour guérir les brûlures.

Appliquez sur la brûlure, aussitôt que possible, une compresse imprégnée d'acide pierique. La douleur d'abord disparaît comme par enchantement. Ensuite la plaie se cicatrise très vite, et cela sans ampoules.

La peau, il est vrai, sera teinte en jaune, mais en quelques jours on fait disparaître cette coloration par des lavages à l'eau boriquée.

Imperméabilisation des chaussures.

Plusieurs abonnés nous ayant demandé un complément de renseignements au sujet d'un article paru dernièrement, nous profitons de l'occasion pour rééditer une recette destinée à l'imperméabilisation de la chaussure au moyen d'une dissolution de paraffine.

Prendre 100 grammes de paraffine et la faire dissoudre dans un litre de benzine. C'est avec cette dissolution que l'on enduit la chaussure et principalement les coutures de la semelle.

La Construction

Contrats donnés

Chez W. E. Doran, architecte, rue St Jacques, No 180, une bâtisse avenue Columbia, Westmount, à 2 étages, formant un logement.

Maçonnerie, John Quinlan.
Charpente et menuiserie, Beckham & Scott.

Couverture, G. W. Reid.

Plombage, Ths. O'Connell.

Chauffage, do

Brique, Alfred Gauthier.

Enduits, Knott & Gardner.

Peinture et vitrerie, G. C. Smith.

Electricité, C. W. Dutton.

Chez le même architecte, une bâtisse rue de la Montagne à un étage, formant un logement.

Maçonnerie, Payette & Labelle.
Charpente et menuiserie, J. B. Gratton.

Plombage, T. Christy.

Chauffage, do

Brique, John Sheehan.

Enduits, J. E. Lefebvre.

Peinture et vitrerie, C. O'Brien.

Propriétaire, Patrick Wright.

NOTES

M. Joseph Forget Dépatie, architecte, prépare les plans et devis pour les réparations à faire à un bloc de maisons sur la rue des Seigneurs et dont M. D. Guilbault est propriétaire.

M. Joseph Venne a demandé des soumissions pour l'agrandissement de l'église de St Louis du Mile-End.

Pour vérifier le vinaigre.

Le vinaigre n'est que trop souvent falsifié avec de l'acide sulfurique au détriment de l'estomac du consommateur.

Pour reconnaître cette falsification, voici le moyen que l'on recommande.

On verse quelques cuillerées du vinaigre soupçonné dans une assiette en porcelaine, et l'on y met tremper quelques bandelettes de papier à filtrer blanc, puis on pose l'assiette sur un poêle et on laisse l'évaporation se produire.

Y a-t-il de l'acide sulfurique dans le vinaigre, le papier noircit et se carbonne. Mais si le vinaigre est pur, le papier reste blanc.

L'épreuve est aussi infaillible que facile à pratiquer.

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

Le Prix Courant

Page(s) manquante(s)